

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAG

Actualité

**Salaires, rentrée 2013
où sont les améliorations ?**

Sur le terrain

CHSCT

Dossier

**Culture à Marseille :
entracte social ?**



« J'en tremble encore. La bagarre a éclaté entre 2 élèves sans que j'aie rien vu venir. J'ai été mis en cause pour défaut de surveillance et là, ça m'a vraiment soulagé d'avoir quelqu'un avec moi pour m'accompagner et me défendre. »

Olivier – Professeur des écoles à Grenoble.



**OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION EN PARTENARIAT
AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES.**

L'Offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels et vous propose un accompagnement solidaire de proximité pour vos démarches administratives et juridiques.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT



34 Fenêtre sur L'économie sociale et solidaire

21

Dossier
Marseille, capitale culturelle

40

Entretien avec
Joël Dicker



Édito

Avertissements

La manifestation nationale du 6 avril doit être comprise comme un avertissement au ministre sur deux axes pour nous essentiels. D'abord sur les conditions de travail, d'emplois et de rémunération qui sont aujourd'hui tellement dégradées que l'absence de toute perspective dans ce domaine devient insupportable. Ensuite sur la loi d'orientation débattue au Parlement qui ne tranche pas certaines questions essentielles pour l'avenir et la place du second degré, comme par exemple sur l'École du socle, et qui seront donc tranchées derrière la loi dans les décrets d'application. Nous constatons tous l'augmentation des tensions voire des conflits dans les établissements. Elles traduisent l'exaspération des personnels, les difficultés croissantes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mission, les inquiétudes qu'ils ont face aux évolutions de leurs métiers, l'autoritarisme tatillon qui perdure à bien des endroits. Cela aussi, c'est un avertissement que le ministre ne doit pas prendre à la légère. Dans les établissements, nous manquons cruellement de signes qui ouvriraient des perspectives et permettraient à chacun

d'espérer de nouvelles dynamiques à l'œuvre.

Daniel Robin
cosecrétaire général

SOMMAIRE

Revue de presse

4

30 jours

5

Portrait

6

• FSU, 20 ans le bel âge !

Actualité

8

- Se faire entendre
- Représentativité syndicale
- Dans la manifestation
- Austérité
- Évasion fiscale
- Décentralisation
- Colloque sur l'évaluation
- Formation des enseignants
- EAP
- Expression des courants de pensée

Dans la classe

17

- Enseignements scientifiques

Éco/social

18

- Système bancaire
- Allocations familiales
- Hommage à Robert Castel

Dossier

21

- Marseille, capitale culturelle

Métier

28

- Histoire des arts
- LPC
- CCF
- Philo

Catégories

30

- Mouvement intra
- Non-titulaires
- CPE

Sur le terrain

32

- CHSCT

Fenêtre sur

34

- Économie sociale et solidaire

Culture

38

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

Entretien

40

- Joël Dicker

International

42

- Forum social mondial à Tunis
- Alter Sommet

Droits et libertés

44

- Droit de vote des étrangers

Culture

45

- Multimédia

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteur en chef : Thierry Pétraut. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Béniès, Baptiste Eychart, Nicolas Morvan, Véronique Ponvert. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - www.comdhabitude.fr. Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SEGO, Taverny (95). C.P. N° 0113 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de couverture : © Robert Terzian. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Publicité : MAIF (p. 2), ANCV (p. 9), ARVEL (p. 46), CASDEN (p. 47), Fédération autonomes (p. 48).



EN MARS...

Des lois pour rien... ou pour pire ?

L'Humanité 20 mars 2013

UNIVERSITÉS : UNE LOI POUR RIEN ?

Geneviève Fioraso présente aujourd'hui en Conseil des ministres sa loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche. Un texte autant attendu que critiqué par la communauté universitaire.

Depuis l'arrivée de François Hollande, cette dernière espère en finir avec la logique de mise en concurrence et d'autonomie financière de la loi LRU qui a, de fait, appauvri les universités dont une vingtaine étaient en déficit fin 2012. Mais la rupture n'est pas au rendez-vous...

Beaucoup de mesures apparaissent comme des promesses en trompe-l'œil. L'AERES (agence d'évaluation), très décriée, doit être remplacée par un haut conseil de l'évaluation.

« C'est une trahison. Cette instance reste dans la même logique avec une évaluation favorisant la recherche utilitariste et à court terme », regrette Christophe Blondel, du SNCS-FSU.

Marlaine 30 mars 2013

ÇA M'ÉNERVE ! JOURNÉES OUBLIÉES

Formulée par la gauche, la proposition d'une journée du souvenir de la Résistance ne rencontre pas trop de résistance à droite. La date choisie semble consensuelle, elle commémore l'unification des mouvements au sein du Conseil national de la Résistance, le 27 mai 1943. Cette journée ne se substitue pas à celle de la Shoah, ni à celle des déportés politiques, moins encore au 8 mai, fête de la Victoire de 1945. Cette nouvelle journée n'empêche nullement de célébrer le 18 juin, elle n'interdit pas à chaque ville de France de commémorer sa libération, et ne nous dispense pas de saluer les débarquements alliés de Normandie et de Provence. Il fallait bien une journée pour la Résistance, puisqu'il en existe pour les guerres coloniales, l'esclavage, sans compter les jours fériés dédiés à la Grande Guerre, au travail et à la Révolution française.

Liberation 29 mars 2013

Laïcité : Hollande tout voile dehors

Pansement tenace sur le débat politique français, le voile islamique revient ainsi régulièrement s'inscrire à l'agenda à la faveur de faits plus ou moins isolés. Les affaires de voile ayant cette particularité de s'enflammer immédiatement au contact du débat public, elles mobilisent, à chaque fois, jusqu'au sommet de l'État. Le premier cas remonte à 1989, c'était l'affaire des collégiennes de Creil. Près de vingt-cinq ans plus tard, c'est celle de la crèche Baby-Loup de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines) qui a conduit François Hollande, jeudi soir sur France 2, à annoncer qu'une loi était nécessaire pour poser « des règles », au moins dans le secteur de la petite enfance. « Dès lors qu'il y a contact avec les enfants, dans ce qu'on appelle le service public de la petite enfance, une crèche associative avec des financements publics, il doit y avoir une certaine similitude par rapport à ce qui existe dans l'école », a expliqué le Président, faisant référence à la loi de 2004 qui avait conduit à l'interdiction des « signes religieux ostensibles » (voile, kippa, croix) à l'école. Il n'a pas exclu d'élargir le champ de la loi aux entreprises ayant « un contact avec le public ou remplissant une mission d'intérêt général ou de service public ».

Avant la loi de 2004, puis celle de 2011 interdisant notamment le port de la burka en public, la laïcité française, définie en 1905, prévoyait que seuls les fonctionnaires et les agents de service public étaient soumis à une obligation de neutralité. Ce qu'est venue rappeler la Cour de cassation le 19 mars. En même temps que l'annulation du licenciement de la salariée de Baby-Loup, elle confirmait celui d'une employée de la Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis, traçant cette limite entre entreprises privées – Baby-Loup est une crèche association – et publiques ou exerçant une mission de service public. ■



© Chappatte dans *Le Temps* (Genève)

LE FIGARO 21 février 2013

ÉDUCATION : ENSEIGNER NE FAIT TOUJOURS PAS RÊVER

Le gouvernement risque d'avoir beaucoup de difficultés à pourvoir les 43 500 postes ouverts aux concours de professeurs de 2013 et 2014. Et ce, alors que la gauche prévoit de créer 60 000 emplois supplémentaires dans l'éducation d'ici cinq ans.

Les premiers résultats des épreuves écrites d'admissibilité du CAPES sont sans surprise. En anglais, lettres classiques et modernes, mathématiques et éducation musicale, disciplines déficitaires depuis plusieurs années, « il sera difficile de satisfaire les besoins de recrutement », indique le ministère. En mathématiques, on compte 1 326 admissibles, à peine plus nombreux que les 1 210 postes à pourvoir, tout comme en lettres modernes. En lettres classiques, les admissibles sont moitié moins nombreux que les 200 postes proposés !

Le Monde 29 mars 2013

UN CONSERVATOIRE FLAMBANT NEUF ET DÉJÀ EN GRÈVE

Au conservatoire d'Aubervilliers-La Courneuve, ce mercredi 27 mars aurait dû être jour de fête. L'établissement à « rayonnement régional » s'apprêtait à inaugurer, samedi 30 mars, l'écrin de verre et béton destiné à accueillir les 1 500 élèves et 150 salariés qui en poussent la porte chaque semaine. Après sept ans de gestation, ce projet à 31 millions d'euros voyait enfin le jour.

Sur la grille d'entrée, une banderole annonce un programme moins réjouissant : « En grève ». Les 130 artistes-enseignants et les 20 personnels techniques dénoncent la baisse de 25 % de la subvention de l'État, à laquelle s'ajoute un gel de 6 %. Situation classique, en cette période de disette budgétaire. Sauf qu'à Aubervilliers, on s'en étonne, tant l'établissement pourrait servir de modèle au discours gouvernemental.



© AFP / Citizen Socie

22 mars

Même ren...Guaino. Le député de l'UMP vilipende la justice et le juge Gentil dans l'affaire Sarkozy

24 mars

Le train-train. La SNCF recherche 150 wagons de fret perdus. 80 euros de récompense au cheminot limier.

25 mars

Pas la même musique. Les enseignants du collège Mozart du film *Entre les murs* sont en grève

26 mars

Pas toujours la crise
Le taux de fécondité se maintient en France malgré la crise

27 mars

Le compte n'est pas bon
Dette record en 2012 pour la France et dérapage du déficit public

28 mars

Pas dans le rythme. La majorité des villes n'appliquera pas la réforme des rythmes scolaires

29 mars

Perdre le nord
La Corée du Nord en état de guerre avec le Sud

30 mars

Quelle est votre défense ?
Un homme arrêté au Muséum d'histoire naturelle pour avoir découpé les défenses d'un éléphant à la tronçonneuse

2 avril

Plus en peinture. Le rapport Fragonnard veut supprimer les allocations familiales pour les riches

3 avril

Choc de simplification
Jérôme Cahuzac avoue avoir menti

8 avril

Thatcher plus à rien
La Dame de Fer ne brisera plus/pas les cœurs

Affaire Cahuzac : un choc tout court

Après le choc fiscal et le choc de simplification, c'est un choc d'une toute autre ampleur qu'ont provoqué les aveux de Jérôme Cahuzac. Après quatre mois de dénégation, l'ex-ministre du Budget a confirmé les informations de Mediapart sur la détention d'un compte non déclaré à l'étranger.

Un véritable séisme dans le monde politique. Un véritable cataclysme pour la démocratie parlementaire.

« Je démens catégoriquement les allégations contenues sur le site Mediapart. Je n'ai jamais eu de compte à l'étranger, ni maintenant, ni avant. » Comment un ministre de la République, en charge des finances, supposé pourfendeur de la fraude fiscale et des paradis fiscaux, a-t-il pu frauder le fisc et mentir à ce point à la représentation nationale, aux Français.

Ce scandale jette l'opprobre sur la classe politique tout entière. Et ce ne sont pas les mesures à venir sur la moralisation de la vie politique et cette volonté tous azimuts de transparence qui paraissent à la hauteur des terribles séquelles laissées par cette affaire politico-financière. Car le mal est fait. L'image des hommes politiques dans leur ensemble est encore un peu plus abîmée, 63 % des Français, selon un sondage, pensant que l'ensemble de la classe politique est corrompue. On sait malheureusement à qui risque de profiter l'accréditation du « tous pourris ».

3 mars

Révolution suisse ! Référendum adopté sur la limitation des « rémunérations abusives » des grands patrons

4 mars

Deux ans. La répression du régime syrien contre son peuple a commencé il y a deux ans

5 mars

L'arme à gauche
Le président vénézuélien Hugo Chavez est mort

12 mars

Ah beh mars alors !
La vie a pu exister sur Mars dans le passé (Nasa)

13 mars

Semaine du blanc
Après la fumée, le costume, habemus...

17 mars

L'UE « vol » au secours de Chypre
Crise financière à Chypre qui sombre dans la récession

19 mars

Mauvaise blague !
Carambar arrête les blagues

BILLET D'HUMEUR

La voix de son maître

En Italie, ils ont Beppe Grillo. En France, on a Henri Guaino. Ce dernier se veut l'ultime rempart protégeant les institutions du pays. Ainsi le juge Gentil, en mettant Nicolas Sarkozy en examen, aurait « sali la France » et « déshonoré la justice ». Mais la nuance n'est pas le fort d'H. Guaino. Déjà, le député des Yvelines, en prononçant à l'Assemblée nationale un discours contre le « mariage pour tous », se prenait pour André Malraux, multipliant les trémolos. Il réitérait quelques semaines plus tard devant l'Arc de Triomphe, à la manif pour tous, se prenant cette fois pour le Général de Gaulle, ou

Napoléon, ou les deux : « *Citoyens, citoyennes, vous voyez la République abaissée, la justice dévoyée. Vous êtes là, de l'Arc de Triomphe à l'arche de la Défense. Vous êtes la grande armée. L'histoire retiendra de cette journée qu'un seul cri a jailli de millions de poitrines françaises : Assez ! Assez de voir démolir notre culture, notre identité ! Assez de voir détruire toutes nos institutions* ». Avant sa prochaine intervention, on a envie de lui donner un conseil : (re)lire Marx, qui distinguait le « 18 brumaire de l'idiot » du « 18 brumaire du génie ». ■

Nicolas Morvan

NÉE DE L'EXCLUSION DU SNES ET DU SNEP DE LA FEN (Fédération de l'Éducation nationale), la FSU est aujourd'hui la première fédération de l'Éducation. Elle ne limite plus son champ de syndicalisation aux métiers de l'enseignement et vient de fêter ses 20 ans. Retour sur une naissance tonitruante dans le paysage du syndicalisme français.

FSU, 20 ans le bel âge !

La Fédération Syndicale Unitaire, qui célèbre cette année ses 20 ans, est aujourd'hui forte de 165 000 syndiqués, répartis dans 27 syndicats présents dans les trois fonctions publiques. Première fédération dans l'Éducation, structurée en sections départementales, porteuse d'un projet de transformation sociale, la FSU reste résolument combative, n'hésitant pas, comme le montre la journée de manifestation du 6 avril, à prendre ses responsabilités pour faire avancer ses revendications. Ne se cantonnant pas au champ éducatif, mais faisant aussi des propositions pour des alternatives économiques et sociales ambitieuses, la FSU est partisane d'un syndicalisme rassembleur, cherchant toujours à mobiliser le plus grand nombre de salariés pour imposer des alternatives aux projets néfastes aux salariés et à la société.

Une jeune fédération en plein essor

La FSU naît le 15 avril 1993 : 12 syndicats nationaux, dont le SNES, le SNEP (Syndicat des professeurs d'EPS) et le SNETAP (Syndicat de l'enseignement agricole), anciennes composantes de la Fédération de l'Éducation Nationale, lancent un « Appel à la construction d'un nouveau fédéralisme revendicatif, proche des personnels, unitaire et pluraliste ». C'est l'acte de naissance de la FSU.

En effet, la FEN, depuis le milieu des années 80 et l'oubli du projet de « Grand service public unifié et laïque de l'Éducation nationale », est épuisée par ses conflits internes, et gravement affaiblie par une direction refusant tout pluralisme⁽¹⁾. Par ailleurs, dès 1986, la FEN construisait son projet de « créer un grand syndicat unifié des enseignants de la maternelle au lycée ». Derrière ce projet se cachait en fait la volonté de maintenir intacte la puissance du SNI-PEGC (Syndicat national des instituteurs et des PEGC, enseignants bivalents en collège) dans la FEN en dépit de la massification de l'enseignement secondaire, de construire « l'École fondamentale » qui vise



© Xxxxxxxx

à unifier le premier degré et le collège, à imposer la bivalence en collège, contre les positions de ses syndicats dans le second degré. Ces divergences importantes sur la conception du système éducatif et sur l'évolution du métier d'enseignant se traduisent par une montée en puissance des tendances UA et EE, et un déclin de la tendance UID.

En 1992, la direction de la FEN met en œuvre ses projets : au congrès exceptionnel de Créteil, à la suite d'une manipulation des mandats, le SNES et le SNEP, à majorité UA, sont exclus de la FEN. Le congrès de Perpignan clôt ce processus : le SNI-PEGC se transforme en « Syndicat des enseignants », de la maternelle au baccalauréat.

Les exclus se regroupent en un Comité de Liaison Unitaire, avec d'autres syndicats créés par des militants UA et EE, comme le SNASUB (personnels administratifs), le SNICS (infirmières et conseillers de santé) et le

SNUipp (instituteurs et professeurs des écoles). C'est à partir de ce CLU que naît la FSU, dont le premier secrétaire général est Michel Deschamps, du SNETAP : il souligne sa volonté de défendre le service public dans un monde « sacagé par l'ultralibéralisme et le règne de l'argent ». Un programme toujours d'actualité... Aux premières élections professionnelles suivant la scission, la FSU est consacrée première organisation syndicale de l'enseignement. Au congrès de Perpignan est voté « l'élargissement de la FSU à l'ensemble des secteurs de la fonction publique ». Dès lors, d'autres syndicats la rejoignent : le SNE (Syndicat national de l'environnement), le SYGMA (Syndicat général du ministère de l'Agriculture)...

Un syndicalisme de lutte et de transformation sociale rassembleur

La FSU s'implique naturellement dans les mouvements touchant aux questions éducatives, mettant toujours en avant son exigence de démocratiser l'école et l'enseignement supérieur : elle est ainsi pleinement mobilisée dans la lutte contre la loi d'orientation de F. Fillon en 2005 et s'oppose avec vigueur, avec le SNESUP, à la LRU dans l'enseignement supérieur. Plus largement, elle se mobilise sur l'ensemble des questions sociales et sociétales : les sections départementales FSU s'impliquent ainsi dans les « Marches contre le chômage » en 1993, à l'initiative du mouvement AC ! (Agir contre le chômage). La FSU est également aux côtés des sans-papiers, et de RESF. En 1995, aux côtés de la CGT et de FO, la FSU lutte pour le retrait du « Plan Juppé » sur les retraites. Elle sera, avec son secrétaire général Gérard Aschiéri, à la pointe des mobilisations en 2003, quand il s'agira, là aussi, de lutter contre le projet de décentralisation et la réforme des retraites. Si cette bataille, ponctuée de nombreuses grèves reconductibles, a laissé de lourdes traces chez les enseignants, elle a permis à la FSU d'apparaître comme un acteur incontournable du paysage syndical. Elle a su, à ce titre, jouer tout son rôle dans le mouvement contre la réforme des retraites de N. Sarkozy.

Un autre trait de la FSU est sa volonté de rassembler le syndicalisme français, très éclaté. Au congrès de Toulouse, en 1997, elle lance ainsi un appel aux autres syndicats pour la « création d'un lieu de concertation intersyndical permanent, sans exclusive ». Au congrès de Lille, qui voit l'élection de Bernadette Groison à la tête de la Fédération, la FSU entend travailler, « dans le respect de l'indépendance syndicale, au développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste [...] ». Elle entend contribuer à la construction d'un nouvel outil syndical en

Une exposition pour les vingt ans !

L'institut de recherche de la FSU et la direction nationale de la FSU ont décidé de marquer cet événement, rare dans le syndicalisme, de création d'une force syndicale incontournable à l'issue d'une exclusion.

Une exposition de 17 panneaux réalisée avec de nombreux camarades ayant participé à sa construction, inaugurée à l'occasion du congrès nationale de Poitiers.

Cette exposition, disponible dans les sections départementales peut être l'occasion de débats, de stages pour s'approprier cette histoire et la faire évoluer.



© DR

Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU

L'US Mag : *Tu viens d'être reconduite dans tes fonctions de secrétaire générale de la fédération : quelles sont les responsabilités que te confère cette confiance renouvelée ?*

Bernadette Groison : Nous avons la responsabilité de bien représenter les personnels, leurs attentes et leurs espoirs et dans le même temps de faire vivre un syndicalisme porteur d'alternatives afin de gagner avec eux de nouvelles conquêtes sociales et d'offrir des perspectives de transformations sociales. Le contexte de crise économique et sociale le nécessite et la période d'alternative politique nous invite à porter haut et fort nos exigences pour peser sur les choix du gouvernement. Il faut donc mener ce travail que nous nous sommes engagés à faire lors de notre congrès : proposer, débattre et agir. Cela exige aussi que plus que jamais nous attachions à développer encore davantage le travail fédéral. L'échéance des élections professionnelles de 2014 nous y oblige. Mais aussi l'avenir des personnels comme celui du service public. C'est particulièrement vrai dans l'Éducation. En tant que première fédération de l'Éducation nationale nous avons une responsabilité particulière. En ce sens, le projet éducatif que nous défendons ensemble est essentiel pour l'avenir des jeunes comme pour l'avenir des personnels.

L'US Mag : *Quels sont, selon toi, les grands enjeux de la période au sein du mouvement syndical ?*

B. G : Le mouvement syndical est aujourd'hui très divisé. Cela correspond bien sûr à des orientations différentes. Le clivage semble installé entre ce que certains nomment facilement les « réformistes » d'un côté et les « radicaux » de l'autre. Cette opposition n'est pas si simple. La FSU fait le choix d'un syndicalisme de proposition et d'action, capable aussi d'acter des avancées. Cette division ne correspond pas à l'attente des salariés et des chômeurs car elle ne permet pas de rassembler, de créer les nécessaires rapports de force pour gagner des revendications. Malgré ce



contexte, la FSU continue de tout tenter pour réunir les organisations syndicales, notamment dans la Fonction publique sur la question de la revalorisation des salaires ou encore sur celle de l'emploi public. La FSU est bien décidée à ne pas se satisfaire de l'éclatement du mouvement syndical. C'est pourquoi nous allons poursuivre et préciser le travail engagé jusqu'ici avec la CGT et Solidaires. La FSU ne se contente pas de déplorer la division syndicale. Elle y réfléchit et agit pour tenter de le rassembler, de créer un mouvement qui obligera chacune des organisations syndicales à se positionner à un moment ou un autre !

L'US Mag : *Pour la fédération, en particulier, à quels défis faudra-t-il faire face dans le contexte politique actuel ?*

B. G : Aucune transformation, aucune réforme que nous souhaitons ne se fera sans l'intervention des personnels. Il s'agit donc de bien définir les grands enjeux, de mener tous les débats et de mobiliser les personnels chaque fois que cela est nécessaire pour peser sur les choix du gouvernement. La FSU a déjà prouvé cet engagement ces dernières semaines par exemple en organisant une manifestation nationale pour l'École le 6 avril dernier ou encore par sa participation aux mobilisations contre la transposition de l'ANI dans un texte de loi. Et d'autres réformes à venir vont exiger notre engagement comme celle des retraites. Mais la FSU est aussi capable de s'engager sur des accords lorsque ceux-ci répondent à nos attentes. C'est ce que nous avons fait en signant le protocole pour l'égalité professionnelle dans la Fonction publique.

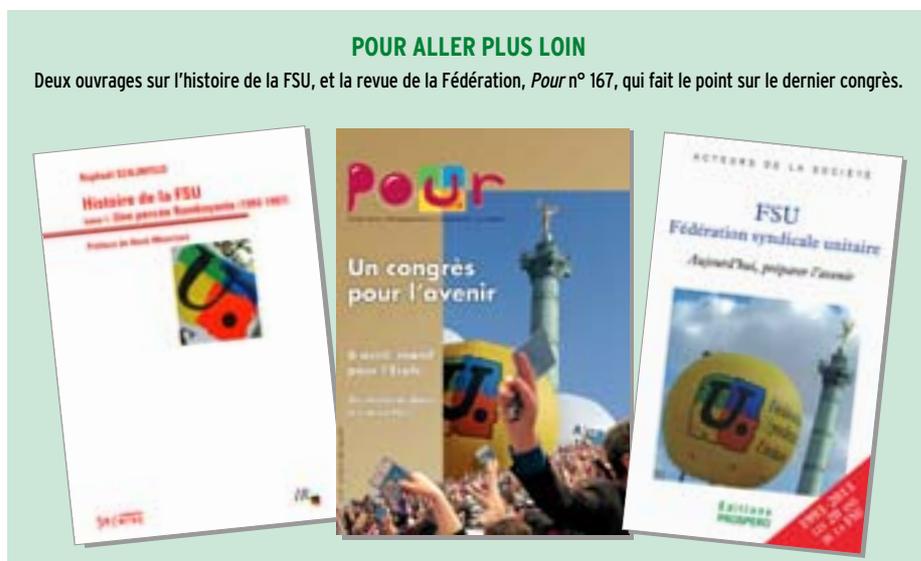
En fait, la FSU est bien déterminée à prendre toute sa place dans toutes les discussions et négociations comme elle l'est à faire avancer ses revendications. Les défis à relever pour les années à venir, la situation de crise, l'avenir des services publics et de la fonction publique comme celui des agents nécessitent une FSU renforcée, forte et combative. ■

Propos recueillis par Véronique Ponvert

faisant participer les syndiqués à tous les débats et phases de cette construction qui n'est pas une fusion ou une absorption ». Des initiatives communes sont ainsi menées avec Solidaires et la CGT, sur la formation professionnelle par exemple.

Des défis pour l'avenir

Au congrès de Poitiers, en 2013, 20 ans après sa naissance, de nombreux défis restent à relever. Dans le champ éducatif, il s'agit bien sûr, après la défaite de Nicolas Sarkozy, de réussir la refondation, avec les personnels. Il faut surtout réussir à faire partager à tous notre conviction que les services publics et la Fonction publique sont une richesse pour l'avenir de notre pays. C'est aussi une conception profondément moderne de l'organisation de notre société. Éducation, santé, emploi, justice, culture, transport, recherche, énergie, tant les services publics conditionnent désormais la qualité de vie de chacun. La FSU entend aussi, inlassablement, trouver des alternatives au néolibéralisme qui montre chaque jour ses impasses : un syndicalisme de lutte et de transformation sociale est pour cela un outil indé-



passable. La FSU reste persuadée qu'elle ne réussira ce pari que dans l'unité, qu'elle a toujours promue, recherchant les voies de la construction d'un nouvel outil syndical avec d'autres organisations confédérées. ■

(1) La FEN, comme la FSU aujourd'hui, était structurée en tendances ou courants de pensée : Unité, Indépendance et Démocratie, majoritaire dans la FEN et au SNI-PEGC, n'existe plus dans la FSU ; Unité et Action, aujourd'hui majoritaire dans la FSU ; École Émanicipée, héritière de l'anarcho-syndicalisme.

AU MINISTRE DE SE MANIFESTER

En manifestant le 6 avril, les personnels de l'Éducation ont rappelé au ministre leurs exigences. La loi de refondation reste bien insuffisante pour relever les enjeux d'une nouvelle politique éducative.

La loi pour la Refondation de l'École de la République n'a créé l'événement ni chez les personnels de l'Éducation ni dans les médias. Qui s'en étonnerait au regard du manque d'ambition pour tous les jeunes de ce texte ?

Entretenant un savant flou sur certains sujets, en renvoyant d'autres à de futures discussions, la loi ne marque pas de vraies ruptures

avec la politique précédente. Quant aux mesures immédiates réclamées par les collègues et portées par le SNES, de la suppression du LPC à un cadrage national des dédoublements en lycée, hormis quelques mesures sur certains programmes, elles n'ont pas vu le jour.

Slogans en fanfare

Les quelque 7 000 manifestants qui ont défilé depuis la Bastille samedi dernier ont donné ce signal au ministre : sacrifier le second degré, ne pas prendre assez au sérieux la crise du recrutement en ouvrant notamment des perspectives de revalorisation, maintenir des réformes qui dégradent les conditions de travail et d'étude, c'est impossible. En défilant au son d'une fanfare éclatante, égrenant les slogans pour nos métiers et nos salaires, les enseignants CPE, CO-Psy, AED ont voulu prendre date avec le ministre : il faut changer la situation et être ambitieux pour le système éducatif. Les médias ont assez bien relayé le message en parlant de mobilisation pour l'École. Et maintenant ? Il est trop tôt pour présager des réactions du ministre mais la circulaire de rentrée n'indique en rien un changement de cap ! Référents et parcours à tous les étages, attentisme sur les réformes des trois voies du lycée, sur l'Éducation prioritaire, maintien d'un LPC à nouveau



© Daniel Maunoury

simplifié, le texte ne change quasiment rien de l'existant ; dans le même temps, il ouvre la porte à une installation de l'école du socle évacuée de la loi.

La poursuite des discussions dans les établissements, la diffusion de nos analyses et propositions s'avèrent nécessaires pour imposer le changement. ■ **Frédérique Rolet**



© Daniel Maunoury

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

Le bilan des élections professionnelles du secteur privé détermine la future représentativité. Il laisse entrevoir une situation difficile à venir, notamment sur la question des retraites.

Dans le cadre de la réforme de la représentativité syndicale, le ministère du Travail a publié le 29 mars les résultats des élections professionnelles organisées dans le secteur privé depuis janvier 2009. (Élections aux comités d'entreprise, vote des salariés des TPE fin 2012, élections aux chambres d'agriculture.)

Les cinq organisations qui restent représentatives et à même de valider des accords au niveau national et interprofessionnel demeurent les mêmes qu'auparavant (cf. tableau).

L'unité est un combat

La CGT demeure la première organisation syndicale suivie de près par la CFDT. La nouvelle photographie laisse présager la mise en place de stratégies d'alliances en vue des négociations futures et une période 2013-2017 difficile (nouvelle échéance et fin des dispositions transitoires accordant aux organisations syndicales représentatives nationalement la repré-

sentativité dans l'ensemble des branches). En l'état, la conjonction de la CFDT, de la CGC et de la CFTC permet de valider un accord et, à titre d'exemple, l'ANI que nous dénonçons est considéré comme répondant aux exigences contenues dans la loi, l'alliance CGT/FO étant insuffisante pour bloquer⁽¹⁾. Cette situation est inquiétante au regard des chantiers prochains tel celui des retraites.

Mesure d'audience de la représentativité syndicale	
Syndicat	Pourcentage obtenu
CGT	26,77 %
CFDT	26,00 %
FO	15,94 %
CGC	9,43 %
CFTC	9,30 %
UNSA	4,26 %
Solidaires	3,47 %
Autres listes	4,40 %

Chiffres officiels du ministère du Travail

La globalisation des résultats des élections des salariés du privé et du public donnerait un paysage différent, à l'avantage plus net d'un syndicalisme prônant véritablement la transformation sociale et de nouveaux acquis pour les salariés et chômeurs.

La situation présente et le besoin de rassembler plus largement dans un contexte d'imposition de l'austérité doivent amener à intensifier le débat ouvert par la FSU sur l'unification syndicale, à impliquer le maximum d'adhérents et au-delà, à mettre en place rapidement des initiatives communes pour faire avancer nos demandes. ■ **F. R.**

(1) Deux conditions conjointes requises pour la validation : être signé par une ou plusieurs organisations représentant ensemble au moins 30 % des suffrages exprimés et ne pas rencontrer l'opposition d'une ou plusieurs organisations représentant plus de 50 % des suffrages exprimés.

PROFITEZ
DES CHÈQUES-VACANCES



Le saviez vous ?
En 2013, bénéficiez
de tous les avantages
des Chèques-Vacances !
Renseignez-vous vite !



Professionnels de l'éducation, profitez
d'une épargne **bonifiée de 10 et 30%**.

Pour toute information ou demande de formulaire :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**

Coût d'un appel local



SÉJOURS
& TRANSPORTS



HÉBERGEMENT



RESTAURATION



CULTURE
& DÉCOUVERTE



LOISIRS
& DÉTENTE

Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne chez nos **170 000** partenaires du tourisme et des loisirs.



ancv
CHÈQUE-VACANCES

« L'autonomie de l'établissement devient l'Autonomie du chef d'établissement »

GOUVERNANCE

Académie de Rennes

« Dans un établissement marqué depuis quelques années par un "management" local teinté d'autoritarisme, un collègue qui refusait de plier devant les méthodes du "chef" a vu son projet d'appréciation se dégrader, suite à un entretien difficile. Heureusement, en démontrant en CAPA que le collègue avait fait l'objet de trois projets de notation différents, les commissaires paritaires du SNES ont obtenu du recteur le rétablissement de la première appréciation proposée : la plus positive ! »

Philippe, collègue

Académie de Montpellier

« Ne respectant pas les textes en élaborant la DHG, le proviseur impose des décisions prises unilatéralement, sans qu'elles soient présentées et donc votées en CA. Il décide, seul, de majorations de service en interprétant, à sa façon bien sûr, les décrets de 50. Et ce ne sont plus des dérives individuelles mais bien un mode de gouvernance qui s'impose de plus en plus. »

Aurélien, lycée



© Thierry Nectoux

Académie de Nancy

« Les enseignants ont de moins en moins leur mot à dire. Les conseils pédagogiques deviennent des chambres d'enregistrement. Il n'y a plus d'échanges ! Mais des menaces sur les notes administratives ou des pressions pour pousser à muter. Je suis inquiète car ces comportements se généralisent. L'autonomie de l'établissement devient l'autonomie du chef d'établissement. »

Lucie, lycée

Académie d'Aix-Marseille

« Dans notre établissement ZEP, chaque fois que nous posons une heure d'information syndicale, le principal place systématiquement, au même moment, une réunion pédagogique qui mobilise la majorité des collègues ! »

Sylvie, collègue

RÉMUNÉRATIONS

« Salaires, la galère »

Académie de Versailles

« Je manifeste parce que dans mon collège de l'Éducation prioritaire, en Île-de-France, la question du pouvoir d'achat est cruciale. Les jeunes collègues qui arrivent des régions ont un mal fou à se loger. À Paris, et aussi en banlieue, il n'est pas rare qu'un studio de 20 m² atteigne et même dépasse les 600 euros. Dans ma rue du 13^e arrondissement de Paris, un studio de 22 m², charges comprises, a récemment été loué à 750 euros par mois ! Quand, en plus, vous êtes TZR et enseignez sur plusieurs établissements, ce qui est le cas d'un certain nombre de collègues dans mon établissement, cela néces-

site une voiture : financièrement, les choses deviennent alors très difficiles. Dans mon établissement, à partir du 20 du mois, on rigole – un peu jaune – de nos découverts à la banque : 400, 500, 800 euros parfois. Du coup, les collègues sont de plus en plus nombreux à vivre en colocation. Ce qui n'est pas sans poser de problèmes, notamment quand l'un des membres de la « coloc » s'en va, et qu'il faut le remplacer en urgence, sous peine de voir son loyer augmenter brutalement d'un tiers. Alors, les collègues prennent des heures sup, et continuent d'en prendre. Dans mon collège ZEP/Plan



© Clément Martin

violence, où les conditions d'exercice sont difficiles, le taux d'HS est de plus de 10 % ! La question des conditions de travail est donc directement liée au pouvoir d'achat. La profession vit une paupérisation vraiment préoccupante. »

Nicolas, collègue

« Conditions de travail : ça suffit ! »

Académie de Créteil

« Dans mon collège, les réunions se multiplient : réunion de conciliation, de vie scolaire, disciplinaire... et cela n'aboutit le plus souvent à rien, sinon à nous faire rester au collège jusqu'à des heures impossibles. Et je ne parle pas des conseils pédagogiques, des conseils d'enseignement, et des réunions avec les professeurs des écoles, qui, si elles ont parfois un intérêt, n'aboutissent souvent à rien de précis, de concret : c'est trop souvent le règne du bavardage. Cela crée chez les collègues un sentiment d'épuisement, et d'inutilité aussi : on a le sentiment d'abandonner le cœur de notre métier, enseigner. » **Adèle, collègue**



Académie de Bordeaux

« Le SNES avait déjà alerté les collègues sur les graves problèmes qu'allaient engendrer les nouveaux programmes d'histoire et géographie de Première et de Terminale. J'ai pu le constater très vite, tout comme mes élèves d'ailleurs ! Ces programmes sont beaucoup trop lourds et même les consignes enjoignant à en abandonner une partie ne permettent pas de les finir. On en est donc réduit à élaguer, à simplifier et à avoir recours aux fameuses "fiches" photocopiées. Les élèves doivent tout particulièrement s'accrocher et certains baissent très vite les bras avec une forte impression de gâchis. »

Sébastien, lycée



« Rendez-nous les langues vivantes »

Académie de Lyon

« Nous perdons le sens de notre métier : nous n'avons pas assez d'heures d'enseignement pour remplir nos missions de manière correcte, nous sommes submergés de tâches nouvelles, dont celle d'organiser ces "épreuves maison" qui mettent à mal l'équité entre élèves et l'aspect national de l'examen. L'offensive actuelle contre les LV doit être comprise comme une expérimentation pour faire de même avec les autres disciplines et pour favoriser les officines privées. C'est aussi pour ça qu'il faut combattre ces mesures. » **Catherine, lycée**

Académie de Rouen

« Le rectorat n'ouvre des sections en langues qu'à partir de dix élèves : alors pour les langues "à petits flux", c'est la mort ! On se maintient grâce aux classes bilangues, mais on ferme les sections LV2, ou on regroupe les élèves avec des LV1, ce qui est antipédagogique. Les profs vivent leur métier sous le signe de la frustration, avec le sentiment que tout est nivelé par le bas : à l'entrée en Sixième, les profs valident le A1, ce qui est un "non-niveau", et en Troisième, le niveau A2 est validé par le bulletin par compétences, renseigné automatiquement en ÉCLAIR, sans même que les profs aient leur mot à dire ! Quant aux conditions de travail : le service est morcelé sur deux ou trois établissements, et pour muter en lycée cette année, impossible ! Les postes vacants sont bloqués pour accueillir les stagiaires... » **Nadège, collège**



AUSTÉRITÉ : MENACE SUR LE CONTRAT DÉMOCRATIQUE

L'expérience des politiques d'austérité actuellement menées en Europe montre à l'évidence que la conséquence principale de ces politiques est d'aggraver les déficits publics et de justifier ainsi une suite sans fin de plans d'austérité.

Le discours de l'austérité délégitime la dépense publique et consacre la dépense privée, tout en prétendant que ce n'est pas un choix politique « puisqu'on ne peut pas faire autrement »... C'est ainsi qu'on voit des ministres qui, après avoir dénoncé les partenariats Public-Privé pour leur coût exorbitant, se trouvent contraints d'y recourir pour satisfaire à l'injonction d'économies budgétaires. « La dépense publique, c'est un coût, seule la dépense privée est efficace. » Où nous mène cette rengaine libérale alors que la crise est due aux errements de la dépense privée et que nous devons affronter des mutations historiques, économiques, sociales et écologiques ? La réduction des dépenses sociales, notamment par un ciblage sur les plus démunis, portera atteinte à l'alliance entre classes populaires et classes moyennes qui est à la base de l'État social. Renvoyer les unes à une logique d'assistance et les autres à l'effort privé serait une transformation profonde de la protection sociale et un risque politique majeur, déjà expérimenté dans les pays anglo-saxons.

Relégitimer l'impôt et la dépense publique

La délégitimation de la dépense publique a été précédée par la délégitimation de l'impôt. L'affaire Cahuzac et l'opération « Offshore Leaks » révèlent au grand jour que le sport favori d'une large fraction de la classe dirigeante est d'échapper à l'impôt tout en appelant le citoyen ordinaire à faire des « efforts courageux ». Les banques, assistées d'une armée d'avocats fiscalistes, sont l'outil principal de cette évasion fiscale qui coûte au bas mot 50 milliards d'euros à l'État chaque année.

Contrastant avec les quelques velléités manifestées par les gouvernements américain ou allemand, les gouvernements français successifs se sont singularisés par une inaction coupable. Derrière la délégitimation de la dépense publique et de l'impôt, c'est le contrat démocratique qui est attaqué. Par les temps troubles qui s'annoncent, on ferait bien de ne pas l'oublier. ■

Daniel Rallet



© Claude Szmuliewicz

... Sed perseverare diabolicum

Dans son entretien télévisé du 28 mars, François Hollande a confirmé sa volonté de persévérer dans sa politique dévastatrice de réduction des dépenses publiques et socialisées. Trois gros chantiers qu'il s'était bien gardé de traiter pendant la campagne présidentielle (marché du travail, retraites et politique familiale) seront menés de front. Le grand chantier fiscal, pourtant présenté comme la mère de toutes les réformes pendant la campagne, semble en revanche abandonné.

STOPPER L'ÉVASION FISCALE

La question de l'évasion fiscale recouvre des enjeux éthiques et économiques considérables. Une lutte résolue contre cette évasion permettrait de récupérer une grande part des 60 à 80 milliards d'euros qui fuient illégalement les caisses publiques tous les ans !

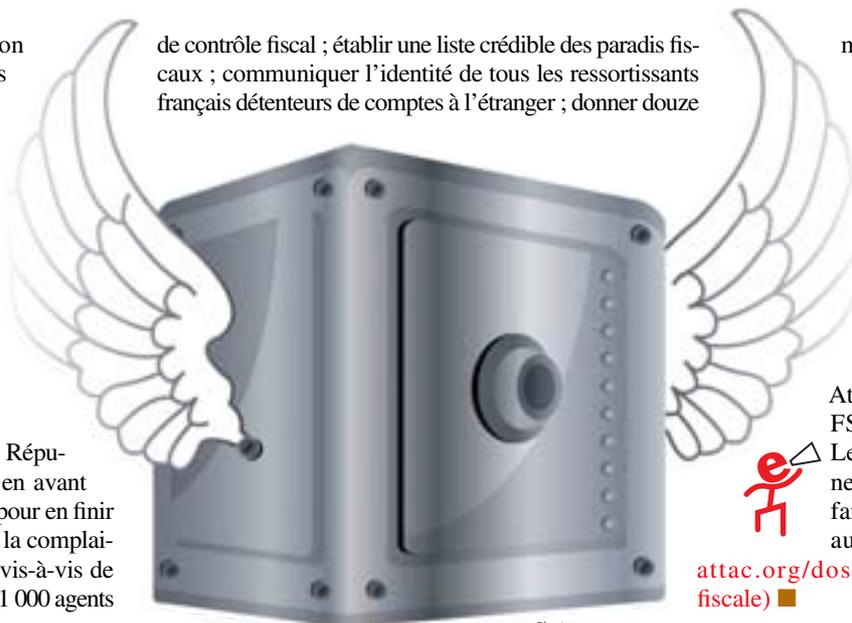
Cinq propositions concrètes

Un appel au président de la République initié par Attac met en avant cinq propositions concrètes pour en finir avec la négligence et même la complaisance des pouvoirs publics vis-à-vis de l'évasion fiscale. Embaucher 1 000 agents

de contrôle fiscal ; établir une liste crédible des paradis fiscaux ; communiquer l'identité de tous les ressortissants français détenteurs de comptes à l'étranger ; donner douze

mois aux banques opérant en France pour fermer leurs filiales dans ces paradis ; imposer aux multinationales le « reporting par pays » pour éviter toutes les manipulations. La FSU s'est associée à l'appel, soutenu entre autres par le Collectif pour un Audit Citoyen de la dette publique auquel participent Attac et, au plan syndical, la FSU, la CGT et Solidaires. Le SNES appelle les personnels à signer cet appel et à le faire connaître très largement autour d'eux (www.france.attac.org/dossiers/stoppez-levasion-fiscale) ■

Monique Daune



© Fotolia.com / Charly

www.france.attac.org/dossiers/stoppez-levasion-fiscale

DÉCENTRALISATION : TROIS COUCHES POUR UN MILLEFEUILLE

Devant les désaccords des élus locaux de tous bords et de leurs associations, le gouvernement a décidé de modifier la présentation de son projet de loi. Trois textes au lieu d'un et un calendrier étalé.

Les réactions des élus à la parution du projet de loi ont été nombreuses, virulentes et très souvent contradictoires.

Les Régions voient d'un mauvais œil de devoir partager le pilotage économique avec les métropoles et condamnent les nouvelles compétences accordées aux départements comme chefs de file.

Critiques des élus

Certains présidents de conseils généraux dénoncent « la programmation de la disparition des départements », leur mise sous tutelle des Régions ainsi que leur asphyxie financière liée au désengagement de l'État.

Les maires quant à eux craignent de voir leurs compétences « s'évaporer » dans l'intercommunalité et contestent un système de « vassalité d'une collectivité par rapport à une autre ». Face à ces contestations et notamment aux pressions du Sénat, le gouvernement a décidé de présenter trois textes distincts. Le premier, sur les métropoles et l'instauration des conférences territoriales, et le deuxième, sur les responsabilités des Régions et des départements, seraient examinés à l'automne. Le troisième, très contesté par les maires car il envisage le renforcement des compétences de l'intercommunalité, viendrait devant le Parlement plus tard... et sans doute après les municipales de 2014.

Examen du texte modifié

Rendre plus lisible et efficace l'action publique devait être l'ambition de l'acte III. Or, la discussion s'est embourbée dans une concertation avec les associations d'élus qui se sont com-

portées comme des lobbies, pour déboucher sur un texte qui ne prévoit aucun cadrage sur les déséquilibres financiers entre collectivités, qui ignore le rôle régulateur de l'État, voire consacrerait de nouveaux désengagements en renforçant par exemple le rôle des Régions sur les formations professionnelles.

Position du SNES et de la FSU

Une décentralisation « à la carte » par le biais de contractualisations conduirait à un éclatement du territoire. Le vote des Alsaciens ce week-end illustre bien que ces mécanismes insti-

tutionnels, élaborés de façon opaque, apparaissent complètement décalés des enjeux du moment.

Tout cela explique l'opposition du SNES et de la FSU à ce projet. Nous continuerons donc de porter l'exigence que soient pris en compte les points de vue des organisations syndicales et des citoyens. Nous interviendrons pour ne pas voir revenir à l'occasion des débats au Parlement les dispositions les plus contestées que l'action de ces derniers mois a permis de faire sortir du projet initial (notamment sur l'orientation scolaire). ■

Fabienne Bellin



COLLOQUE SUR L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS



La précédente année scolaire a été celle d'un conflit majeur entre les enseignants et le précédent ministre sur l'évaluation des enseignants. Le décret, qui a été abrogé depuis, avait deux objectifs : faire du chef d'établissement l'évaluateur unique et faire du « classement » des enseignants le seul objectif de l'évaluation. Décret inacceptable, statu quo indéfendable. Il faut construire une nouvelle évaluation des enseignants du second degré. Plusieurs syndicats du second degré de la FSU et le SIA⁽¹⁾ organisent le 5 juin prochain un colloque sur cette question, dont on sait qu'elle sera prochainement traitée par le ministère. Vous êtes tous invités à y participer en vous inscrivant sur le site www.colloque-evaluation.net ■

Daniel Robin

(1) Syndicat autonome des IA-IP

FORMATION DES ENSEIGNANTS ET CPE : L'INQUIÉTUDE GRANDIT

ESPE (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation), nouveaux concours, nouveaux masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) doivent être opérationnels à la rentrée 2013, d'après le ministère. Or, leur mise en place se fait en l'absence de texte et de transparence.

A ce jour, aucun texte législatif sur les ESPE, les maquettes de master MEEF, les nouveaux concours n'est paru, et pour cause, la loi d'orientation devant instituer les ESPE est en discussion au Parlement...

Pour tenir le délai, chaque académie a dû proposer un projet d'ESPE. Des groupes de travail ont été créés en toute opacité, excluant les personnels des IUFM et du second degré. Ils se sont réunis dans l'urgence et ont travaillé sur la base de textes non officiels ayant reçu l'avis négatif des instances universitaires.

Construire des maquettes de master MEEF sans maquette de concours

Les universitaires sont mis en demeure de reconstruire les maquettes de master MEEF sans connaître le contenu exact des nouveaux concours CAPES/T et CPE. Seule certitude, pour s'y présenter, il faudra, en 2014, être inscrit en première année de master ou plus, et l'avoir validé à son entrée en stage. Les stagiaires devront mener de front un service à mi-temps payé plein temps, et la validation de la deuxième année de master.

Pour le SNES, cela ne peut entraîner qu'une diminution de la qualité de la formation disciplinaire. La formation aux savoirs pour enseigner ne pourra pas se faire en concomitance avec celle des savoirs à enseigner : on aboutit à une formation successive.

Au lieu de prendre le temps de construire une formation de qualité pour tous les enseignants (y compris des agrégés !), d'investir pour



© Clément Marin

attirer les jeunes vers nos professions grâce à de vrais prérecrutements, le gouvernement a fait le choix de la précipitation et de l'austérité. Nous le condamnons et continuons à agir pour une formation ambitieuse des enseignants et CPE dans l'intérêt des élèves. ■

Caroline Lechevallier

UN FLOU PAS ARTISTIQUE

Du fait du refus du ministère de donner des instructions écrites claires encadrant les emplois d'avenir professeur, la vigilance des CA est indispensable.



© Daniel Maunoury

Les étudiants recrutés dans le cadre des « emplois d'avenir professeur » (EAP) commencent à arriver dans les établissements. Nous avons obtenu au niveau du ministère des engagements importants : rôle décisif des tuteurs sur l'activité des EAP, activités qui ne doivent pas être contributives au fonctionnement de l'établissement, priorité absolue au suivi de la formation universitaire des EAP, présence dans l'établissement limitée à 9 heures hebdomadaires, avec un temps de travail affiché officiellement à 12 heures. Force est de constater que dans de trop nombreux établissements ces consignes sont allègrement bafouées. Le ministère, en ne voulant pas donner des instructions écrites claires et fermes sur certains de ces points, crée le trouble, engendre des inégalités d'une académie à l'autre et d'un établissement à l'autre, ouvre la porte à des exigences inacceptables en direction des EAP et prend ainsi

le risque de mettre en difficulté ces jeunes dans le suivi de leurs études.

Délibération du CA

L'accord du CA étant impératif pour le recrutement, nous appelons les élus au CA à imposer, avant le vote du recrutement, l'adoption d'une délibération du CA (et non d'un vœu) imposant les règles que le ministère dit vouloir défendre. Vous trouverez dans le dernier *Courrier de SI* (n° 5, page 5) le contenu de ce projet de délibération. Il va sans dire que le refus d'une telle délibération ne peut que conduire à rejeter le contrat EAP proposé au conseil d'administration. Il s'agit, pour nous, de défendre l'intérêt de ces jeunes en faisant en sorte que leur présence dans les établissements ne soit pas une machine à créer l'échec de leurs études universitaires, ce qui irait à l'encontre de l'objectif affiché. ■

Daniel Robin

UA Unité&Action

Construire avec les personnels

Un an après la défaite de Sarkozy un premier bilan s'impose. Des avancées certes dans notre secteur, sur les créations de postes, l'évaluation des enseignants ou le dialogue social, mais les choix éducatifs ne tournent pas définitivement le dos à « l'école du socle » et aucune perspective d'amélioration de nos conditions de travail, de rémunération et d'emploi n'est tracée. Des mesures attendues, pourtant sans implication budgétaire, n'ont pas été prises tant en collège qu'au lycée. La gravité de la crise des recrutements dans le second degré est sous-estimée.

Attaché à une stricte indépendance syndicale, le SNES a agi, avec une seule boussole : défendre les aspirations de nos professions. Il a, avec la FSU, appelé à la grève unitaire dans la Fonction publique le 31 janvier pour contester le choix gouvernemental de l'austérité.

Tout en pesant dans les débats sur la loi de « refondation » et sur l'avenir de l'orientation scolaire et de ses personnels, le SNES, collectivement, a fait le choix de la discussion et de l'explication auprès des personnels inquiets de la situation économique et sociale, et qui voulaient accorder un peu de crédit au nouveau gouvernement au sortir d'une période de mépris et de désespé-

rance. Il est intervenu sans cesse auprès de l'administration pour obtenir des améliorations dans les conditions de recrutement et de travail, dénoncer les modes de gestion autoritaires et les effets de certaines réformes sur les métiers. Cela l'a conduit à appeler, avec la FSU, à une manifestation nationale pour l'École et ses personnels, pour le respect de notre professionnalité, la revalorisation de nos métiers, de nos salaires, l'exigence d'un enseignement de qualité et d'une ambition retrouvée pour le second degré.

Les divisions syndicales, les nouvelles règles de calcul de la représentativité fournissent un instantané du paysage syndical qu'il est important d'analyser. Ces évolutions ne peuvent conduire à affaiblir le poids et l'expression de ceux qui font confiance au SNES et à la FSU. Il nous faudra donc, tous ensemble ces prochains mois, renforcer la syndicalisation et les mobilisations que la forte présence SNES dans la manifestation du 6 avril peut encourager, approfondir et rendre concret notre volonté de la construction d'un nouvel outil syndical.

Frédérique Rolet
frederique.rolet@snes.edu

ÉMANCIPATION

Combattre enfin la politique gouvernementale !

Ce gouvernement, issu du rejet de Sarkozy et de l'UMP, reprend pourtant l'essentiel de leurs orientations : défendre les intérêts du capitalisme au détriment des travailleurEs.

Cela se constate sur des sujets majeurs : code du Travail, austérité budgétaire, sans-papiers et Roms, traités européens, retraites et Sécurité sociale... mais aussi dans l'éducation. Les lois du gouvernement (loi Peillon sur l'école, Fioraso sur l'enseignement supérieur) non seulement maintiennent les contre-réformes combattues ces dernières années (« socle commun », livret personnel de compétences, conseil commun école-collège...), mais programment aussi de nouvelles régressions.

Et au quotidien, dans les établissements : pas d'amélioration des conditions de travail et d'études pour la rentrée, atteintes au statut et précarité, politique d'autoritarisme et de management, application des réformes Chatel comme la nouvelle épreuve de bac en langues vivantes...

La direction UA-EE du SNES et de la FSU refuse de combattre cette politique, au profit d'une logique de « concertations », de « dialogue social » consistant à accompagner de façon plus ou

moins critique son application (refus de voter contre le projet Peillon au Conseil supérieur de l'éducation, d'appeler à la grève le 28 mars contre cette politique...). Ce qui a de fait entravé les mobilisations.

Car les éléments de mobilisation existent : luttes des personnels des écoles (grève massive du 12 février sur les « rythmes scolaires »), AG et appels à l'action dans l'enseignement supérieur contre la loi Fioraso... Leur convergence et l'unité sur des bases claires, peuvent infliger une défaite à ce gouvernement, ouvrant une brèche dans sa politique globale.

Mais pour cela, le SNES et la FSU doivent changer d'orientation :
– en informant sur les lois gouvernementales et en demandant leur retrait... Pour leur opposer des revendications concrètes, construites à partir de la base ;
– en cessant les « concertations », et en impulsant la mobilisation par la grève pour la satisfaction des revendications dans les prochaines semaines... y compris lors de la rentrée scolaire si nécessaire.

Contact : er@emancipation.fr

EE École Émancipée

Nous ne pouvons accepter de la gauche ce que nous combattions de la droite

Il y a un an, le SNES appelait à battre Sarkozy. Après des années d'une politique agressive envers le service public et l'éducation, nous attendions du nouveau pouvoir qu'il redonne aux services publics toute leur place.

Nous exigeons des mesures d'urgence dès la rentrée et une loi d'orientation qui réponde aux besoins de notre société : ouvrir une nouvelle étape de démocratisation de l'école.

Qu'en a-t-il été depuis ? Aucune bataille n'a été menée pour que la rentrée ne soit pas une rentrée Chatel. Le SNES s'est consacré à la préparation des États généraux qu'il n'a pas souhaité étendre à l'ensemble de l'Éducation et qui n'ont pas débouché sur grand-chose.

Les dirigeants du SNES et de la FSU ont discuté dans les ministères sans créer un rapport de force fondé sur la mobilisation des collègues. Ils sont parvenus à faire retirer certains aspects du projet mais la philosophie générale de la loi n'a pas changé. C'est celle de l'École du socle, où le cycle école-collège constitue l'horizon du plus grand nombre, où l'objectif est l'acquisition de compétences vérifiées par un LPC juste modifié.

Pour la majorité Unité et Action du SNES et de la FSU il y a des

« avancées » mais les ruptures ne sont pas suffisantes ! Quelles avancées ? Quelles ruptures ?

Les créations de postes sont loin de compenser les saignées des dernières années. La formation des maîtres, une des priorités affirmées de Peillon est à peine abordée : rien sur les modalités de formation, rien sur les prérecrutements, des EAP dont on sait juste qu'il s'agit de nouveaux personnels précaires.

Face à cette politique, la manifestation du 6 avril était une modalité d'action tardive, peu adaptée et, de fait, peu convaincante. Elle ne peut rester la seule action d'ampleur du second degré de cette année scolaire. La loi telle qu'elle sera votée, les chantiers ouverts sur le décrochage scolaire, le collège, l'éducation prioritaire, les futurs décrets d'application sont autant de raisons d'agir, mais encore faut-il dire clairement aux collègues que l'ensemble du projet Peillon pose problème et que sa logique doit être combattue.

La majorité Unité et Action doit le comprendre, il est temps de construire réellement la mobilisation de la profession pour l'Éducation que nous voulons.

Pour tout contact : elisabeth.hervouet@snes.edu

URIS Unité, Revendications, Indépendance Syndicale

Le SNES peut-il continuer à dire, comme la FSU, que la loi Peillon « marque de premières avancées » ?

Les faits sont là. Dans les collèges et les lycées les réformes Sarkozy sont maintenues. La rentrée 2013, comme celle de 2012, ne sera pas bonne. La réforme de la formation des maîtres, les ESPE, sont rejetées par le SNESup.

Le projet de loi Peillon maintient des incertitudes inquiétantes sur la décentralisation des CIO et de la carte de la formation professionnelle. 87 % des communes ne mettront pas en application la réforme des rythmes scolaires.

Comment comprendre alors que le CDFN de la FSU ait adopté un texte déclarant notamment « De ce point de vue, si la Loi dite de Refondation marque des premières avancées (...). À elle seule, et en l'état, la Loi ne suffira pas à démocratiser notre système éducatif ».

À l'évidence, les collègues ne partagent pas cette idée que le projet de loi vise à « démocratiser notre système éducatif ».

Il y a un décalage entre l'orientation de la direction de la FSU et la situation réelle qu'a révélé la faiblesse de la manifestation du 6 avril.

Il faut s'interroger sur une telle situation alors que le 12 février des dizaines de milliers de professeurs des écoles ont fait grève contre la réforme des rythmes scolaires, le plus souvent pour l'abrogation du décret et que de nombreux établissements sont dans l'action. Comment peut-on, à juste titre, appeler aux manifestations du 9 avril avec la CGT et FO contre la transposition de l'ANI dans la loi pour casser le code du travail, voter contre le projet d'Acte III de la décentralisation, et dans le domaine de l'Éducation qui rassemble 90 % des syndiqués de la FSU, laisser passer la loi de refondation de l'école ?

La cote d'alerte est atteinte. Le SNES perd des adhérents. Le SNES ne peut s'aligner sur le SNUipp et la FSU dans le soutien aux projets Peillon. Les syndiqués attendent au contraire que le SNES ait, face à ces projets lourds de menaces pour l'Éducation nationale et les statuts des personnels, une orientation de défense des revendications, pour l'abandon du projet de loi de refondation de l'école, et d'appel à la mobilisation pour les obtenir.

Pour tous contacts : jacklefebvre1@free.fr

Chiffres

6,7 % d'augmentation d'inscription, toutes formations confondues, en filière scientifique (hors santé) entre 2004 et 2011 : la baisse, médiatisée, des inscriptions en licence étant compensée par les formations plus professionnalisantes (DUT, écoles à prépas intégrées...).

- 3 h 30

perte horaire en sciences expérimentales sur les trois années de lycée en série S qui vont à l'encontre des discours de revalorisation de la filière scientifique.

25 élèves/classe

en collège et plus de

30 élèves/classe

en lycée, et des groupes de sciences qui sont au bon vouloir des chefs d'établissement - la baisse des DGH a provoqué leur quasi-disparition en collège.

Livre



La France ne produirait plus de scientifiques et serait à la traîne dans la compétition technologique mondiale. Ce constat à moitié vrai est assorti d'une explication tout à fait fautive. Sur la base d'une enquête rigoureuse, le sociologue Bernard Convert démonte cette interprétation en trompe-l'œil.

• *Les impasses de la démocratisation scolaire : sur une prétendue crise des vocations scientifiques*, Bernard Convert, Éditions Raisons d'agir, 2006

ENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES

Le goût des sciences

L'innovation dans l'enseignement scientifique est répandue chez les professeurs malgré des réponses institutionnelles largement insuffisantes. Retour sur une expérience à Marseille.

La réflexion sur l'enseignement des sciences est foisonnante et les pratiques enseignantes ont beaucoup évolué. Et ce du fait notamment du souci permanent de trouver l'équilibre entre acquisition des connaissances indispensables à la compréhension des sujets qui sont abordés et découverte du plaisir intellectuel de l'expérimentation, de la recherche, du tâtonnement qui en font leur richesse. Les réponses institutionnelles ont pour nom « main à la pâte - EIST », enseignement d'exploration en Seconde ou structures du type « Université », mais les enseignants ne les ont pas attendues pour inventer au quotidien.

Cela suppose des conditions matérielles et structurelles précises qui, aujourd'hui, ne sont plus assurées partout : la nécessité de travailler en groupes à effectifs réduits, de disposer d'une réelle liberté pédagogique, de temps dans - et en dehors - de la classe, d'une formation scientifique de haut niveau dans la discipline enseignée qui intègre les éléments indispensables d'épistémologie et de didac-

tique... sans oublier le problème du financement des actions qui demeure très aléatoire et chronophage.

Le fait de développer le goût des sciences, de répondre aux besoins économiques et industriels des scientifiques, et de donner à tous les jeunes les clés pour comprendre le monde dans lequel ils vivent et pour y agir sont les axes fondamentaux des enseignements scientifiques, en lien avec les autres disciplines.

Ainsi au lycée Saint Exupéry, (quartiers Nord de Marseille, classé en ZEP), la poursuite d'études scientifiques post-bac était particulièrement faible : deux collègues du SNES témoignent d'innovations pédagogiques mises en place en SVT à des échelles très différentes, du cycle complet du lycée à la simple séance de TP.

Le projet « Hippocampe » est mené en partenariat entre le lycée et l'Université, sur un thème relatif aux biotechnologies, avec l'association « Tous chercheurs » implantée au sein de l'Institut de Neurobiologie de la Méditerranée (INSERM), et le SUIO (CIO

universitaire). Après une première période de présentation et de réflexion collective, les élèves, au cours de stages de deux demi-journées à l'Université, problématisent et conçoivent leurs protocoles expérimentaux de génétique, biologie moléculaire, à partir de faits d'observation présentés par un chercheur de l'association.

Un second stage de trois jours permet aux élèves de la classe, divisée en plusieurs groupes de 7 à 8 élèves et encadrée par des doctorants ou des enseignants-chercheurs, de mettre en œuvre leurs protocoles dans un laboratoire en utilisant des outils de recherche.

Enfin, les élèves présentent en fin d'année devant des chercheurs diaporamas et posters scientifiques en anglais. En parallèle, ils travaillent en collaboration étroite avec le SUIO, leur CO-Psy et leur professeur de SVT sur leur orientation. Ils réalisent ainsi en Seconde un travail sur les filières, en Première sur les métiers, pour finir en Terminale par la réalisation d'un bilan et la saisie raisonnée des vœux. ■

TÉMOIGNAGE

« La motivation par le jeu de rôle »

Thomas B., professeur de SVT à Marseille, présente une expérience de jeu de rôle en Première S.

La démarche d'investigation et ses modes de raisonnement rattachés (hypothético-déductif...) guident la conception de nos séances. Mais pour engendrer la motivation, il peut parfois être intéressant de s'en éloigner par la mise en œuvre d'autres approches : ici le jeu de rôle.

En Première S, j'utilise cette approche afin d'aborder la partie du programme consacrée aux fondements de l'épidémiologie (Thème 3B) à travers la conception d'une campagne de prévention contre les maladies cardiovasculaires. Les élèves se répartissent par groupe de cinq élèves, chacun a un rôle déterminé : directeur de campagne, médecin, chercheur, épidémiologiste, réalisateur (chargé de la production finale attendue de type poster) et reçoit

un dossier (contenant le nécessaire pour tenir son rôle). Après un temps d'appropriation de leur rôle, le groupe débat sur un temps long, puis chaque groupe conçoit son poster sur outil informatique. Un temps final est réservé à la mise en commun des différentes productions.

Ce type d'approche, faisant appel à une tâche complexe, n'est possible qu'avec des groupes à effectif réduit. Même placé dans une situation "par-dessus l'épaule" des élèves, le professeur est amené à intervenir auprès des groupes et aussi de manière individualisée. En ce sens, bien qu'intéressante d'un point de vue pédagogique, il semble impossible de mettre en œuvre ce type d'approche avec des classes de Seconde non dédoublées. » ■

Rubrique réalisée par le groupe SVT du secteur Contenus

Milliardaires

Plus nombreux, plus riches

Le magazine américain *Forbes* recense, dans le monde, 210 milliardaires de plus que l'an dernier, soit 1 426 au total, soit un record absolu. Ils se partagent 5 400 milliards de dollars, un chiffre en progression de 17 % sur un an. Parmi eux, L. Bettencourt, au 9^e rang avec 30 milliards de dollars, la valorisation de ses actions, de 30 % sur un an, lui permettant d'afficher une fortune en hausse de 6 milliards et B. Arnault, 10^e.

Représentativité

Nouvelles règles

CGT (26,8 %), CFDT (26 %), FO (15,9 %), CGC (9,4 %) et CFTC (9,3 %) ont obtenu plus de 8 % des voix aux élections professionnelles du secteur privé et sont donc renouvelées comme « organisations représentatives » pour quatre ans. Ce qui donnera leur « poids relatif » à prendre en compte dans les négociations : CGT (30,6 %), CFDT (29,7 %), FO (18,2 %), CGC (10,8 %) et CFTC (10,3 %). Pour être valide, un accord devra désormais être signé par un ou plusieurs syndicats totalisant 30 % des voix, sans être rejeté par 50 %. Avec ces nouvelles règles, qui ne s'appliquaient pas encore, l'accord de flexibilisation de l'emploi aurait obtenu 50,8 % pour (CFDT, CGC, CFTC) et 48,2 % contre (CGT, FO).

Environnement

22 mars



Pour la Journée mondiale de l'eau, la Grèce se mobilise pour l'eau « bien commun » et contre la privatisation par Veolia.

Nucléaire

Scénario catastrophe

Le rapport 2007 de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), publié le 26 mars 2013, indique que le coût d'un

SYSTÈME BANCAIRE

Une réforme bien bancaire

La nouvelle loi bancaire devrait être définitivement votée par le Parlement en ce mois d'avril. Elle veut corriger la loi du 24 janvier 1984 qui instaurait la banque universelle, en mettant fin à la séparation entre les activités de prêts aux ménages et aux entreprises (gagés sur les dépôts), et les activités de marché, spéculatives (la banque d'investissement).

Marquées par la grande vague libérale de déréglementation, les années 80 avaient en effet promu les marchés financiers comme modèle, la vulgate de la liberté des marchés devenant le nec plus ultra de toute politique. François Hollande avait, pendant sa campagne, désigné, à juste raison, ce monde de la finance comme son principal adversaire. Dans le 7^e de ses 60 engagements, il promettait tout à la fois de surtaxer les banques à hauteur de 15 % et de revenir à la séparation stricte des activités de prêts et spéculatives. Il parlait d'activités « saines » pour qualifier le rôle traditionnel des banques de prêts à l'économie, soit à la consommation, soit à la production, selon ce que la loi appelle le critère « d'utilité ».

Une vraie séparation reste nécessaire

Un critère tellement flou qu'il permet de fait aux banques d'éviter la scission entre leurs différents métiers. Or, les banques ont utilisé les dépôts pour spéculer pour leur propre compte sur les marchés financiers, achetant des produits qui se sont révélés « toxiques » comme les *subprimes* désormais bien connus. Elles ont poursuivi, prêtant des capitaux aux *hedge funds*, ces fonds d'investissement hautement spéculatifs, et continuent dans la voie de l'« innovation financière » pour accumuler des bénéfices.

Une véritable séparation des activités aurait été un premier pas dans la lutte contre un système qui tue toute possibilité de construire un avenir. Le raisonnement des marchés financiers porte en effet sur le court terme – deux mois – et fait obligation d'augmenter le bénéfice dans ce laps de temps. Il favorise les actionnaires au détriment des salariés et de l'industrie. Les « plans sociaux, les restructurations d'entreprises, l'augmentation du chômage sont considérés par ces marchés financiers comme autant de bonnes nouvelles permettant de dégager du profit sur le court terme, sans comprendre que cet objectif prépare des crises – financières, économiques, sociales, écologiques – de plus en plus profondes.

Dérouler le tapis rouge à la City ?

Le deuxième volet de la loi porte sur la résolution des crises⁽¹⁾. La Banque de France devient le régulateur et



pourra décider s'il faut démanteler une banque et faire payer les actionnaires. Mais les autorités dirigeantes sont toutes liées aux marchés financiers, à leur logique. Elles ne s'attaqueront donc pas à ces puissants lobbies. L'État – et non pas les contribuables – paiera sans doute les pots cassés pour éviter des faillites retentissantes, faute d'avoir voulu réglementer ces marchés, les dompter. D'autant que la dette souveraine française dépend de ces marchés, que les dettes spéculatives des entreprises se développent, fragilisant l'ensemble de l'outil industriel et de l'emploi.

Jean-Marc Vittori, éditorialiste – de tendance libérale – des *Échos*, le 26 mars 2013, ironise sur cette loi très en deçà des réformes britannique ou allemande prévues (mais pas encore votées) et même du projet européen provenant du rapport d'Ekki Liikanen, gouverneur de la Banque de Finlande. Il en conclut que « Hollande déroule le tapis rouge aux banquiers de la City »... ■ **Nicolas Bénéès**

Pour une véritable réforme bancaire voir les propositions d'ATTAC, sur www.france.attac.org/articles/les-20-propositions-dattac-pour-une-veritable-reforme-bancaire

(1) À Chypre, le gouvernement s'est vu imposer de taxer les dépôts au-delà de 100 000 euros et de mettre en faillite la deuxième banque du pays : des mesures radicales mais trop tardives qui ne permettront pas de résoudre cette nouvelle crise européenne.

LES DÉRIVES D'UNE BANQUE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Le 10 octobre 2011, après avoir survécu à coups d'injections d'argent public belgo-français, Dexia – qui avait absorbé le Crédit Local de France – a été démantelé. Ses aventures n'étaient pas terminées pour autant. Les deux gouvernements belge et français se devaient de garantir ses opérations faute de quoi les effets en chaîne auraient pu conduire à la quasi-faillite de certaines collectivités territoriales. Dexia leur a vendu des « produits structurés » qui sont devenus des produits financiers toxiques qu'il faudrait annuler. Nicolas Cori et Catherine Le Gall ont mené l'enquête pour faire découvrir la face cachée de cette banque et expliquer les raisons d'une faillite, la première – mais pas la dernière – d'une grande banque européenne. Il y est question du *shadow banking* – le fameux « hors bilan » des banques qui recouvre la « titrisation », les prêts aux *hedge funds* – qui représenterait, suivant une étude citée par *L'Expansion* d'avril, 640 000 milliards de dollars. Le « niveau de défaillance » des banques reste élevé. La crise bancaire est devant nous. La nécessité de la réglementation s'en trouve renforcée. **N. B.**

• *Dexia, une banque toxique*, N. Cori et C. Le Gall, La Découverte, 269 p.

Économies à tout prix ?

Comment effacer d'ici 2016 le déficit annuel de la branche famille tout en finançant des aides nouvelles pour les plus modestes ? Pour économiser 2,1 milliards d'euros, Bertrand Fragonard, président du Haut conseil de la famille, propose plusieurs scénarios pour moduler le montant des allocations familiales selon le revenu du ménage.

Le président de la République avait déjà écarté la piste de la fiscalisation des allocations familiales ou celle de leur suppression pour les ménages les plus aisés... Tout en prévenant que ces derniers pourraient percevoir un montant moins élevé.

Chargé d'identifier des gisements d'économies sur les prestations familiales, Bertrand Fragonard propose donc que toutes les familles continuent de percevoir une aide, mais que celle-ci soit fortement diminuée pour les ménages aisés. Le principe d'une « redistribution horizontale » (voir ci-contre) entre les familles serait maintenu, mais réduit au-delà d'un certain plafond.

Des pistes d'économie dangereuses

La volonté de « ne diminuer les allocations familiales qu'à partir d'un seuil suffisamment élevé de revenu » afin de « ne pas toucher le haut des classes moyennes » est contredite par les exemples de plafonds donnés. Les allocations familiales pourraient par exemple être divisées par deux pour les ménages avec deux enfants touchant plus de 5 009 euros par mois, ou par trois pour ceux touchant plus de 5 771 euros par mois. Pour diminuer les effets de seuil, un autre scénario privilégié par le gouvernement prévoit une baisse linéaire (de un euro jusqu'à 75 %) du montant perçu à partir d'un premier seuil de ressources, puis une stabilisation (à 25 % des allocations familiales actuelles) au-delà d'un second seuil. Les plafonds seraient d'autant plus bas que l'économie recherchée serait élevée (cinq pistes allant de 450 millions à 1,5 milliard d'euros à économiser).

Maintenir l'universalité des prestations

Bien que le rapporteur s'en défende, il s'agit bien d'une remise en cause du principe d'universalité des allocations familiales que le SNES et la FSU



© Thierry Nectoux

dénoncent avec force. Toutes les études montrent que ce sont les systèmes universels qui protègent le mieux de la pauvreté et que les prestations ciblées (plutôt que les prestations universelles et forfaitaires) conduisent *in fine* à de faibles prestations. Au lieu de s'attaquer aux droits acquis par la protection sociale, le gouvernement ferait mieux d'engager une réforme fiscale en profondeur avec une meilleure progressivité de l'impôt. ■

Monique Daune

Petit glossaire

Il y a « redistribution » quand la répartition des revenus (primaires) des individus est modifiée par des mesures fiscales, de protection sociale...

- La « redistribution verticale » a pour fonction de limiter les inégalités de revenus et de promouvoir la justice sociale : il y a transferts monétaires des revenus les plus élevés vers les plus faibles.
- La « redistribution horizontale », à la base de la protection sociale, organise la solidarité entre les personnes ayant à supporter un risque social donné et celles qui en sont exemptées : entre bien portants et malades, entre actifs occupés et chômeurs individualisés, entre personnes sans enfants et chargés de famille... À revenu égal, une famille avec enfant(s) doit faire face à plus de dépenses qu'une famille sans enfant. Les allocations familiales compensent, partiellement, la perte de niveau de vie occasionnée par la présence d'enfants.

Nombre de prestations familiales (allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant, allocation de rentrée scolaire...) sont aujourd'hui versées sous conditions de ressources.

Ce n'est pas le cas des allocations familiales qui sont systématiquement attribuées à toutes les familles ayant au moins deux enfants à charge, quels que soient leurs revenus. C'est ce qu'on appelle le principe d'universalité.

accident grave et non contrôlé (comme celui de Fukushima), survenant en France, serait de 760 milliards d'euros et pourrait, dans les conditions les plus défavorables (météo notamment), atteindre 5 800 milliards d'euros (soit 270 % du PIB). L'IRSN rappelle à cette occasion qu'une étude plus récente de février 2013 donne une fourchette qui se veut « rassurante » : 430 milliards d'euros et 1 000 milliards d'euros.

Pouvoir d'achat

Baisse record

L'Insee estime que le pouvoir d'achat a baissé de - 0,8 % au quatrième trimestre 2012, et de - 0,4 % sur l'année. Il s'agit du « premier recul depuis 1984 », quand il avait fléchi de - 1,1 %. L'Insee incrimine la stagnation économique (montée du chômage, pression sur les salaires) et la hausse des impôts qui n'a pas frappé que les plus aisés. La baisse de pouvoir d'achat ne s'est traduite que par un léger recul de la consommation en 2012 (- 0,1 %), les Français ayant puisé dans leur épargne.

Ventes d'armes

Victimes de l'austérité

Le Stockholm International Peace Research Institute (Sipri) note une baisse en 2011 (- 5 %), pour la première fois depuis 1994, des ventes des cent plus grands groupes d'armement mondiaux (hors Chine). Le Sipri l'explique par les retraits de troupes en Afghanistan et en Irak, mais surtout par « les politiques d'austérité et la baisse des dépenses militaires ainsi que les reports dans les appels d'offres d'armement ».

Patrimoines

Les Français plus riches que les Allemands

Étonnant paradoxe révélé par une étude de la Bundesbank menée en 2011 : l'Allemagne a beau se considérer comme la locomotive économique de l'Europe, les Allemands ont un patrimoine moyen de 195 200 €, inférieur à celui des Français (229 300 €) et des Espagnols (285 800 €). Ce qui s'expliquerait par une répartition particulièrement inégalitaire du patrimoine en Allemagne

Suite page 20 >>>

»» Suite de la page 19

au bénéfice des plus riches, par un patrimoine moyen trois fois plus faible dans l'ex-RDA que dans l'ex-RFA et surtout par des taux de propriétaires de leur logement moins élevés en Allemagne (44 %) qu'en France (58 %) et en Espagne (83 %).

Retraites complémentaires

Répétition générale ?

Le patronat et trois syndicats (CFDT, FO, CFTC) se sont mis d'accord sur les retraites complémentaires du privé. Elles augmenteront désormais d'un point de moins que l'inflation jusqu'en 2015. Les cotisations sont augmentées pour les salariés et pour les entreprises. Le Medef, à quelques semaines de la négociation sur les retraites, a tenu à préciser que cet accord n'avait été acté qu'à la « condition qu'il y ait une réforme du régime de base à partir des paramètres structurels : durée de cotisation et âge »...

Réchauffement climatique

Fonte de la productivité

La revue britannique *Nature Climate Change* publie une étude montrant qu'une hausse de 0,8 °C de température et de 5 % d'humidité en 2010 par rapport à la moyenne annuelle des années 1900, tous les autres facteurs étant constants, se traduit par une perte de productivité de 10 % dans les métiers et les régions les plus soumis au stress thermique. Cette perte serait de 20 % d'ici 2050 (avec + 1,7 °C et 11 % d'humidité par rapport à la même période de référence).

Démographie

La France défie la crise

L'Institut national des études démographiques (INED) recense un nombre de naissances en 2012 (792 000) pratiquement stable par rapport à 2011 (793 000), avec un indicateur de fécondité qui se maintient à deux enfants par femme. La crise n'a donc eu, sur ce plan, aucun impact en France, contrairement à la plupart des pays développés qui ont vu fondre le nombre des naissances ces dernières années. Ainsi, aux États-Unis, l'indicateur de fécondité a reculé de 2,12 en 2007 à 1,89 en 2011.

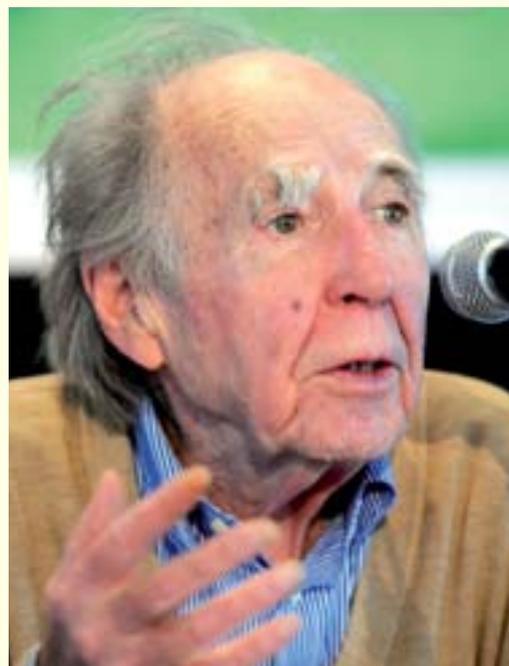
DÉCÈS DE ROBERT CASTEL

Comment refaire société ?

Avec la disparition le 12 mars de Robert Castel, on déplore la perte d'un des plus importants sociologues français mais aussi celle d'un ami affiché du mouvement social.

Les délégué-e-s au congrès du SNES à Reims, en 2012, ont pu entendre une intervention de Robert Castel sur ce thème lors d'une table ronde, et en ont sans doute gardé le souvenir d'une pensée riche, exigeante... et progressiste. Robert Castel, sociologue auteur d'ouvrages majeurs parmi lesquels *Les métamorphoses de la question sociale* (1995) ou plus récemment *La montée des incertitudes* (2009), est mort le 12 mars dernier. Dans ses travaux, Robert Castel analysait les risques contemporains de désaffiliation en combinant un regard critique sur les politiques libérales qui sont menées depuis une quarantaine d'années, et le recours à une mise en perspective historique des mécanismes d'intégration des individus dans la société. Il montrait comment la flexibilisation de l'emploi, accompagnée de réformes libérales de la protection sociale – cette « propriété sociale » donnant à tous la sécurité longtemps réservée aux possédants –, faisaient réapparaître, pour des franges nombreuses de la population, l'insécurité sociale, la « peur du lendemain ». Ces évolutions, que le SNES ne cesse de dénoncer, remettent profondément en cause la possibilité pour tous et pour chacun d'être un individu autonome (mais solidaire), donc le droit égal pour tous de vivre dignement et de manière indépendante (mais intégrée). Les analyses éclairées de Robert Castel ont eu un rôle majeur pour tous les mouvements progressistes, qui refusent de se résoudre à une « fin de l'histoire » synonyme de victoire d'un modèle de société libéral. Le SNES, et tous ceux qui luttent pour une autre société, viennent de perdre un ami, un allié, un penseur incontournable. ■

Romain Génie



© Daniel Maunoury

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- ▶ *L'ordre psychiatrique*, éditions de Minuit, 1977
- ▶ *La gestion des risques*, éditions de Minuit, 1981 (réédition 2011)
- ▶ *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, 1995 (réédition Folio/Gallimard, 2000)
- ▶ *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*, éditions du Seuil, 2009

Retour sur la grève enseignante

La grève enseignante était peu étudiée, alors qu'elle est réputée pour sa récurrence et sa force. De fait, en 2006, les enseignants représentaient 3,5 % de la population active pour 28 % des jours de grève ! Pourtant, ce livre pertinent montre qu'ils ont longtemps refusé de cesser le travail. Depuis, leurs syndicats ont construit leur position à la pointe du mouvement social, selon un processus décrit par Laurent Frajerman. Entre 1918 et 1945, les grèves initiatiques déclenchent une phase d'acculturation. Lors de la phase d'institutionnalisation (1945-1968), les syndicats élaborent des formes d'action spécifiques (la traditionnelle grève de 24 heures), tout en recherchant des alternatives. Lors de la grève administrative de 1965, les professeurs refusent ainsi de faire remonter à l'administration notes et appréciations (Alain Dalançon). Mais ils butent sur un durcissement de la réglementation. Mai 68 inaugure une phase de radicalisation, avec la première participation à une grève générale. Depuis les années 1980, on assiste à une remise en question partielle, alors que le succès de la FSU renforce la radicalité des mouvements enseignants. L'une des forces de ce livre réside dans la confrontation entre les analyses des chercheurs (André Robert, René Mouriaux, etc.) et de militants d'horizons divers : Louis Astre pour les luttes des années 1960, Jean-Michel Drevon, Gérard Aschieri (grève de 2003), Alain Ponvert (2010 au Havre)... Un livre utile pour donner sens aux prochaines mobilisations !



Laurent Frajerman (dir.), *La grève enseignante en quête d'efficacité*, Syllepse, 178 p., 2013

DOSSIER

Culture à Marseille

Entracte *social* ?



Dossier coordonné par Véronique Ponvert et Stéphane Rio ; réalisé par Alain Barlatier, Sandrine Charrier, Josiane Dragoni, Laurent Tramoni, Nicolas Sueur

**Il faut bien le reconnaître,
nous étions bien incrédules,
rigolards même : comment
cette ville immature,
plus prête à « investir »
dans son stade ou dans
un concert de David Guetta
que dans l'éducation,
allait-elle incarner la capitale
européenne de la culture ?**

Marseille et ses pauvres, Marseille et ses politiciens véreux, son clientélisme, ses truands, son club de foot, ses poubelles... Marseille emboucanée ! Ce ne sont hélas pas que des clichés... Et puis, il y a eu la « grande clameur » d'ouverture : un vrai fiasco ! Comme il n'y avait rien à entendre et assez peu à voir, la foule, des heures durant, a déambulé. Les gens se sont parlé, écoutés. Et ils ont dit que Marseille était tout à la fois la ville décriée que l'on connaît et ce carrefour des cultures, des générosités, des luttes, que l'on aime. Marseille, ville monde, depuis 2 600 ans ouverte sur la Méditerranée. Et il est heureux que la programmation fasse la part belle à ce Sud vivant et à ses peuples : grecs, tunisiens, génois...

MP2013 est également l'occasion pour la cité de faire peau neuve. Ces nouveaux lieux de culture, de sociabilité, d'urbanité, parviendront-ils à recoudre à la ville le nouveau quartier d'affaires Euroméditerranée et ses boursoufflures architecturales ? Parviendrons-nous à redonner espoir à ces quartiers du centre ou de la périphérie trop longtemps négligés et laissés à la merci de tous les trafics ?

On attend enfin que Marseille renouvelle sa vie politique et que, *Métropole* ou pas, elle parvienne à poser les questions qui fâchent, évincer politiciens corrompus et pratiques clientélistes, dans la gestion de l'argent et des emplois publics, qu'elle s'invente un nouveau dessein collectif. Vous n'y croyez pas ? Venez voir par vous-même ! ■

Secrétariat académique SNES-FSU Aix-Marseille

Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture

Célébrer les cultures de la Méditerranée

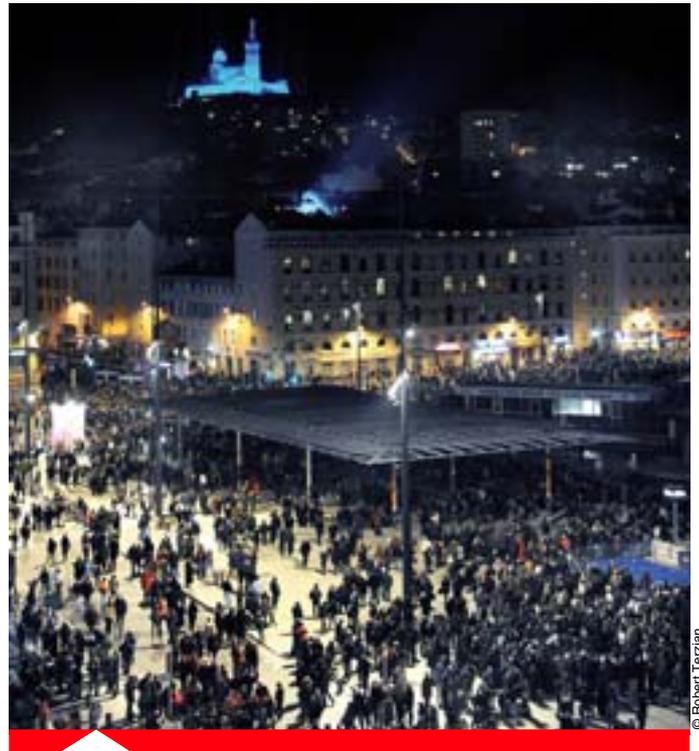
« Trans-Humance », un immense caravansérail d'hommes et d'animaux venant du Maroc, de Camargue et d'Italie, convergera début juin sur les 40 000 mètres carrés du Vieux-Port de Marseille réaménagé.

Ce spectacle phare de l'année européenne de la culture sera-t-il l'emblème de ce que sera MP2013, une année où plus de 400 manifestations artistiques auront lieu et devront mêler exigence artistique et ouverture à tous les publics ? La volonté affichée est de s'ouvrir sur la diversité culturelle de la Méditerranée. Le programme annonce grandes manifestations de rue (Randonnées festives sur le nouveau GR2013, spectacles de Lumière dans sept villes des Bouches-du-Rhône...), spectacles vivants (peut-être le parent pauvre car les créateurs de la Région ont été peu sollicités), festivals (Marsatoc ou la fiesta des Suds pour la musique ; les rencontres du cinéma arabe ; Août en Dance ; Art-O-Rama pour l'art contemporain...) et expositions (de la très classique « Ateliers du Midi » qui présentera les grands artistes ayant peint le Sud, aux très ambitieuses expositions ethnologiques du MuCEM, « Le bazar des genres » et « Le Noir et le Bleu »). Dès à présent, avec les expositions d'art contemporain « Ici, ailleurs » à Marseille ou « Cadavres exquis » à Aix, et celles qui mêlent arts visuels et histoire (« Méditerranées » ou « Le trésor antique des Marseillais à Delphes et les photographies de Koudelka »), la richesse cosmopolite de la Méditerranée est à l'affiche.

Lieux de prestige

Ce programme étourdissant accompagne un véritable festival d'inaugurations de lieux dédiés à la culture. À Marseille, on comptera quasiment un nouveau bâtiment par mois ! Le plus emblématique est sans doute le MuCEM (le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée). Ce bâtiment fastueux, signé Rudy Ricciotti, côtoiera sur les anciens quais industriels de la Joliette, la « Villa Méditerranée » construite par le conseil régional, le FRAC (Fonds régional d'art contemporain) ou encore « Regards de Provence ».

Ce programme impressionne... et une question vient en pensant à Jean Vilar⁽¹⁾. Cette culture pour qui ? Pour satisfaire aux intérêts touristiques et à la volonté de faire entrer Marseille dans une normalité métropolitaine qui gommerait son caractère populaire et insoumis, ou bien une



© Robert Terzian

La volonté affichée est de s'ouvrir sur la diversité culturelle de la Méditerranée

culture pour tous ? Une culture, selon Robert Filliou⁽²⁾, qui « permet de rendre la vie plus belle que la culture ». ■

(1) Figure du théâtre, il fut directeur du TNP (Théâtre national populaire) et créateur du Festival d'Avignon qu'il dirigea pendant trente ans.

(2) Artiste français (1926-1987), proche du mouvement Fluxus.

Le Off 2013 : le peuple de Marseille s'empare de la culture ?

« La culture c'est le peuple et ses supporters ». Telle était la banderole déployée par les South Winners, dans le Virage Sud du Vélodrome, le 16 février 2013. Il s'agissait de répondre à l'interpellation de certains supporters pour l'utilisation de fumigènes le jour de la grande clameur. Le texte apparaît comme une critique à peine voilée de la culture de l'élite. Cette impertinence des Winners en ferait presque les premiers acteurs du Off, festival qui se propose d'organiser « des manifestations décalées et impertinentes se basant sur les paradoxes de la

ville ». Autour de quatre axes de programmation (Merguez capitale, Mytho city, Poubelle la ville, Kalachnik'off), qui mettent systématiquement en lumière les ambiguïtés de Marseille, se décline une série d'événements, comme le Festival du film chiant ou PHO (Projets Hétérogènes du Off), s'égrenant toute l'année et mobilisant des acteurs locaux. À cet égard le Off se propose véritablement de rompre avec une certaine norme de la manifestation culturelle, telle que l'exposition ou le spectacle, qui serait plutôt l'apanage du In. L'audace et le saut dans

l'inconnu sont les marqueurs de ce Off. À l'image de capitale de la culture l'événement fait cependant débat, le site *Marseille en guerre* dénonçant l'apport de capitaux privés (Banque populaire provençale et Corse) et l'absence de représentants de la culture populaire. Précisément le off cherche en réalité à construire une autre forme d'expression culturelle, ce qui est une forme de démocratisation. Attendons et voyons. Les Winners eux n'ont besoin ni du Off ni du In, juste d'un stade, dont la reconstruction paraît prohibitive. Mais c'est un autre Off.

Un enjeu « Capitale »

Terre de contrastes

850 726 habitants : deuxième ville de France
29,7 % de la population vit avec un bas revenu (Insee, 2010)
16,1 % des actifs de 15 à 64 ans au chômage dans l'agglomération, 21,1 % des 15-29 ans

Genèse du projet MPI3

2004 : vote au conseil municipal de la candidature de Marseille.
2007 : dépôt des dossiers de candidature au ministère de la Culture et de la Communication.
2008 : Marseille Provence désignée Capitale européenne de la culture en 2013.

Trois questions à



Nathalie Marteau, directrice du Théâtre du Merlan

L'US : La Scène Nationale du Merlan se situe dans les quartiers populaires du nord de la ville et elle affirme vouloir s'adresser à tous les publics. Quelle est votre politique pour y parvenir ?

En effet la mission de service public de la scène nationale s'incarne, à Marseille, ville de la diversité, des inégalités sociales et aussi de la pauvreté, de façon particulière.

Pour tenir compte de ces éléments de contexte, la programmation proprement dite se réalise autour de deux idées fortes qui caractérisent notre projet : elle se consacre essentiellement au corps. L'accès aux spectacles ne passe pas uniquement par le langage textuel, mais aussi par les notions de sensation, d'« éprouver ». Ils s'adressent ainsi à tous, car chacun a un corps, quelles que soient ses origines et conditions de vie. Le sentir vibrer, se connecter ainsi à ses émotions, voilà ce qui nous paraît important de mettre en avant, à travers les propositions d'artistes.

Ensuite, pour embrasser l'entière de la ville et de son territoire élargi, nous développons un vagabondage en investissant des sites, des lieux de vie, en proposant aux publics des rendez-vous artistiques hors de la salle. L'implantation de la scène nationale dans les quartiers nord est bien sûr une donnée fondamentale et unique. C'est pourquoi nous développons, parallèlement à la programmation, des actions artistiques participatives. Elles ne sont pas basées sur la notion de « sensibilisation » proprement dite, mais plutôt d'« expérience » partagée, entre des personnes et des artistes et créent un espace d'expression.

Les notions mêmes « d'action culturelle » et de « culture » doivent être revisitées, réinventées. Dans un contexte où les questions de « démocratie participative » et de « citoyenneté » deviennent des enjeux majeurs, le clivage culture savante / culture populaire n'est plus opérant. Nous expérimentons des actions artistiques qui visent à valoriser l'expérience, le « faire ensemble », dans l'échange entre des artistes et des personnes de tous horizons et de tous âges.

L'US : Comment votre projet prend-il forme dans MP2013 ?

Considérant ces aspects particuliers de notre projet, nous avons profité de MP2013, pour leur donner

encore plus d'ampleur et de « qualité ». Des projets comme celui de Virgilio Sieni, « l'art du geste dans la Méditerranée », se prépare depuis 4 ans, et associe des enfants, des seniors, notamment, de Marseille et de plusieurs villes du bassin méditerranéen, pour présenter de courtes chorégraphies en différents endroits de la ville (dans le cadre de « Août en danse » de MP13).

Le projet « Opérateur », lui aussi, s'est préparé sur plusieurs années avec le collectif Ici-Même, qui travaille sur la ville, ses usages, ses circulations et ses espaces publics. Les rendez-vous qu'ils vont proposer (du 12 avril au 25 mai) sont des invitations totalement inédites d'expériences sensorielles, de jour et de nuit, de regard décalé et sensible porté sur la ville.

Tous nos projets MP2013 sont présentés comme des « trips », c'est-à-dire des voyages associant des propositions artistiques à des territoires, des lieux de vie, parfois à travers la marche, et sous différentes



formes (spectacles, expositions, expérimentations collectives...).

L'US : Comment envisagez-vous la suite à donner à cette « année capitale » ?

Il est un peu tôt pour envisager la suite et tirer les enseignements de cette année capitale. Ce que je constate déjà est l'engouement populaire qui s'exprime (très forte affluence à l'inauguration, aux expositions, à l'événement « cirque en capitales » auquel nous avons participé).

Cela montre le désir de la population de se retrouver, de se nourrir, de se réapproprier l'espace public.

Cela nous encourage à questionner ce qu'est la « culture populaire », ce « qui fait culture », comment associer « fête populaire » et exigence artistique. ■

Zoom sur le lieu de création des cultures urbaines : la Friche de la Belle de mai

La Friche occupe une place centrale dans le dispositif de Marseille, capitale de la culture. Elle est le lieu d'une exposition d'art contemporain, « Ici et Ailleurs », réunissant des artistes du pourtour méditerranéen. Le Panorama apparaît comme l'emblème architectural des ambitions de la Friche, car celle-ci est, comme ne l'indique pas son nom, un lieu de production culturelle et artistique important. Elle témoigne, par sa seule existence, de ce que peut construire l'action publique en partenariat avec des associations locales. Cette revitalisation culturelle et artistique a permis de faire des anciens bâtiments de la Seita un espace dynamique. Lieu d'histoire, la Friche rappelle, par sa seule présence, que Marseille fut une ville industrielle et populaire, à l'image du quartier de la Belle de Mai. La main-d'œuvre ouvrière, féminine à 90 %, est la première à former un syndicat dans une manufacture d'État (1887). Aujourd'hui lieu artistique, la Friche fut aussi une usine et un lieu de luttes sociales. Elle est une chance quand d'autres villes ont décidé de raser leurs bâtiments industriels pour en faire des projets immobiliers, comme les raffineries de sucre Béghin-Say d'Abbeville.

« Capitale culturelle » ?

Année Capitale, temps unique qui réunit des artistes locaux et internationaux, des spectateurs issus de populations de proximité et éloignées. Programmation multidimensionnelle, elle mêle des cultures artistiques à d'autres plus scientifiques, sans oublier les cultures vivantes, plus populaires. Elle couvre un large champ et s'adresse à tous les publics.

Événements

400 événements, au cours de trois épisodes (janvier-mai ; juin-août ; septembre-décembre)

Budgets

91 M d'euros (dont 76 M d'argent public : UE, État, CR, CG et différentes communautés urbaines et communes, et 15 M par des financeurs privés ; dont 60 % dans les productions (54,4 M), 11 M pour la communication).

Le off : 280 000 euros (200 000 Banque Populaire ; 50 000 CG ; 30 000 CR) ; seulement des bénévoles.

Regards croisés

Bénéfice pour *tous* les élèves ?

Dominique Bosq, professeur d'arts plastiques au lycée Saint-Exupéry, quartiers Nord.

Marion Chopinet, professeur de théâtre au lycée Artaud, un lycée mixte.

L'US : *Trois mois après le lancement de l'événement MP13, quel est votre regard sur la programmation et la mise en place du projet ?*

D. : C'est une année prometteuse, faite d'événements multiples. Pour moi, elle a été inaugurée en janvier dans la ville d'Aix qui a vu ses rues jalonnées d'œuvres artistiques : cela a permis à quiconque, y compris les moins initiés, de s'imprégner d'œuvres, c'est important.

M. : Je suis plus réservée car le spectacle vivant est le parent pauvre de MP13. MP13 a donné naissance à des lieux qui sont un véritable atout pour la ville, y compris en terme de rénovation de quartier, et constituent un apport positif au niveau de la géographie urbaine. Mais pour le spectacle vivant, c'est moins évident. Il y a bien eu un magnifique festival de cirque, en janvier, mais il n'a duré qu'un mois ; peu de créations théâtrales, de nouveautés dans la programmation...

L'US : *Que restera-t-il de cette programmation, après cette année très riche ?*

D. : MP13 crée une véritable dynamique : dans la ville, des lieux magnifiques ont vu le jour, comme le MuCem ou la Maison de la Méditerranée entre autres, et le J1, un gigantesque hangar, a été pour l'occasion particulièrement bien réhabilité. L'expo « Ici, Ailleurs » au Panorama présente un brassage d'artistes de renom, issus des différents pays méditerranéens, c'est très intéressant ; mais Marseille a toujours fait preuve de cette effervescence artistique, ce n'est pas nouveau : en revanche, MP13 permet de réhabiliter des structures, et par là, on peut espérer que des artistes et un public plus large profiteront de cette dynamique.

M. : Marseille est le berceau d'une grande créativité pour le spectacle vivant. Mais en 2013, le théâtre de la Minoterie perd son lieu de référence, est délocalisé de façon temporaire, et son avenir est incertain... Des structures locales très dynamiques sont également laissées de côté, ne profitent pas de l'événement. MP13 a donné lieu à des subventions, des aides dont ont bénéficié certaines structures, mais, insuffisantes, elles n'ont pas aidé les artistes marseillais directement. MP13,



au niveau du spectacle vivant en tout cas, laisse un goût amer...

L'US : *Les élèves ont-ils tiré profit de l'événement, et vos pratiques pédagogiques ont-elles évolué avec MP13 ?*

D. : C'est important pour les élèves d'aller voir des expos, pour découvrir les œuvres *in situ*. Mais j'aurais préféré que ces œuvres ne restent pas cantonnées à des lieux fermés. Comme à Aix, elles auraient pu jalonner la ville, y compris les quartiers Nord, et suscité alors questionnement, interrogation, émotion de la part de la population... MP13 est indéniablement un plus pour les élèves,

mais il faut qu'ils se déplacent, et gagnent, après une demi-heure de bus, le quartier du vieux port qui centralise la plupart des événements. Pourquoi n'avoir pas développé plutôt un art de la rue, à même de modifier la relation avec l'art au quotidien ? J'ai failli mener à bien un projet avec un artiste (création architecturale faite de cartons), mais j'ai renoncé car il fallait que quelques élèves se déplacent dans un atelier alors que 1 600 élèves étaient prêts à accueillir la création de l'œuvre dans le lycée... C'est un regret.

M. : Marseille propose tous les ans une programmation très riche en spectacle vivant. Avec MP13, c'est plutôt plus compliqué, au niveau scolaire, pour aller voir des spectacles : la programmation commençait en janvier, donc le premier trimestre scolaire n'offrait quasiment rien ; et puis les salles ont réduit les jauges des scolaires et certains spectacles, courus, ne sont pas accessibles. Avec le Merlan, on travaille tous les ans sur le déplacement de l'art dans la ville, de son adaptation aux différents quartiers : mais dans le cadre de MP13, et des « parcours créatifs », les enseignants n'ont pas été associés. Tous les projets MP13 sont hyper cadrés, verrouillés... Dans l'avenir, il faudra que cet élan profite aussi aux petites structures, qui permettent d'ancrer l'art dans les quartiers, et qui sont souvent mises en difficulté pour des raisons financières.

D. : Il faudra que l'art s'ouvre sur les banlieues, c'est-à-dire voir sous forme d'action éphémère ou temporaire des œuvres occuper une place, un croisement de rue pour englober l'ensemble de la population hors des centre-villes... il reste beaucoup à faire... ■

Parcours artistiques et culturels : accorder les violons

Le projet de loi d'orientation pour l'École prévoit des parcours artistiques et culturels obligatoires pour tous, de la maternelle à l'Université, dès la rentrée 2013.

Un rapport remis à la ministre de la Culture, après une consultation nationale éclair, préconise une approche territoriale et partenariale dans le cadre de « contrats régionaux ». Principes, organisation et pilo-

tage, compétences et missions des différents acteurs (DRAC, DAAC, IPR, enseignants, associations...) doivent être clairement définis, pour une complémentarité respectant les missions de chacun et intégrant une réflexion sur les conditions matérielles de mise en œuvre. Les enseignements artistiques ne doivent pas être instrumentalisés par ces parcours, ni dans leurs contenus ni dans leur organisation hebdomadaire.



Tissu local

Mais à qui profite MP13 ?

Danielle Stéfan, comédienne, chanteuse, metteuse en scène, déléguée régionale et élue nationale du SFA (Syndicat français des artistes interprètes, CGT)

Les premiers chiffres qui nous parviennent de la fréquentation des événements programmés par MP13, nous montrent un véritable élan de la population pour participer à ce qui devrait être une fête pour tous. Malheureusement, du côté des artistes c'est la morosité et l'inquiétude qui dominent. Contrairement à ce qu'on aurait pu espérer, l'association Marseille-Provence 2013, qui a travaillé à l'élaboration de l'ensemble de l'événement pendant cinq ans, n'a pas pris appui sur le tissu artistique et culturel de la Région. Au lieu de créer des synergies, il y a eu appel à projets, ce qui a forcément créé des rivalités. De plus tout s'est fait au sein de

l'organisation MP-2013, sans visibilité, puisqu'il n'y avait pas de représentation d'artistes dans l'association. Certains médias ont dénoncé, entre autres, les salaires exorbitants des dirigeants de MP 13. Jean-François Bigay, trésorier de l'association, qui a démissionné en septembre 2010, déclare : « *Les salaires importants des cadres et des directeurs ne pouvaient se justifier qu'à condition que l'équipe travaille de concert avec les acteurs culturels. Or, ils se comportaient comme des censeurs. De fait, ce sont les plus grosses structures qui vont capter la plus grosse partie du financement de la Capitale* ». On peut constater que le spectacle vivant

est pour l'instant le parent pauvre de cette année « capitale ». En effet une grande partie des manifestations ou des spectacles labellisés, issus du tissu culturel de la Région PACA, existaient déjà avant ou auraient existé de toute façon hors MP-2013. Beaucoup font partie du programme sans avoir obtenu de moyens supplémentaires.

Réalité quotidienne très difficile

Par ailleurs, les budgets, en matière de culture, de l'ensemble des collectivités (nationales et territoriales) n'ont pas cessé de baisser ces dernières années. Depuis deux, trois ans, il y a de moins en moins de créations (théâtre, musique, danse) ; les compagnies réduisent énormément le nombre et l'ambition des créations. On fait de moins en moins de spectacles et avec moins d'artistes, lesquels sont chaque jour plus nombreux à être fragilisés dans leur métier. C'est la course à la débrouille.

Que dire des lieux qui ferment (MAC, Théâtre Gyptis...), qui sont menacés (le Comptoir de la Victorine et les compagnies résidentes), les lieux promis et toujours pas construits (théâtre de la Minoterie, théâtre de la Cie Parnas), les difficultés financières des équipements culturels (Gap, Cavaillon, La Friche, etc.).

Sans parler de ce qui restera dans les caisses des collectivités territoriales en 2014 et 2015. ■



© DR

MP13 n'a pas pris appui sur le tissu artistique et culturel de la Région

Culturel et populaire

Deux concepts antagoniques ?

Les pratiques culturelles échappent rarement à l'entre-soi des groupes culturels dominants. Surtout quand il s'agit, comme pour Marseille-Provence 2013, d'une opération de « grande envergure venue d'en haut ». Est-ce pourtant inéluctable ?

Derrière les bonnes intentions affichées peuvent se cacher des opérations moins avouables. Prenons l'exemple des « Quartiers créatifs » : il s'agit d'un dispositif de production initié par MP2013 qui installe en résidence des artistes dans les quartiers en rénovation urbaine. Mais quelle peut être l'efficacité d'un point de vue esthétique sur une réalité politique et sociale qui ne cesse de se dégrader ?

D'après les organisateurs, ce dispositif a pour vocation de « porter un regard poétique et décalé sur la manière dont la ville se construit », avec une approche participative puisque « les habitants sont intégrés dans le processus de transformation de leurs quartiers et dans la dynamique de l'année Cap-

itale ». Près de la moitié de la population marseillaise vit dans des territoires éligibles à la politique de la ville, c'est-à-dire dans des territoires où les habitants sont en grande difficulté économique et sociale. Il aurait été difficilement concevable qu'un espace aussi vaste ne soit pas concerné par une telle opération qui veut s'adresser à tous. Toutefois, MP2013 ne consacre que 5 % de son budget à des projets qui, eux, concernent 50 % du territoire. Les répartitions restent forcément inégales.

Derrière l'objectif affiché...

Force est de constater que l'objectif prioritaire est d'attirer des millions de visiteurs, de touristes, quand la « saison sera venue ». Il

faudra cependant résoudre la contradiction qui consiste à présenter une vitrine alléchante, quand cette ville est le lieu de toutes les inégalités, où la plus grande pauvreté côtoie la richesse indécente des quartiers résidentiels.

L'image donnée par la soirée d'ouverture de MP2013 était parlante de ce point de vue. La fracture était nette entre les productions officielles avantageusement mises en scène et les expériences alternatives quasiment absentes.

Les premiers mois de l'année capitale culturelle sont ainsi loin des idéaux de « la culture pour tous ». Pourtant, quand viendra l'heure du bilan, c'est bien cet enjeu qui devra être jugé. ■



© DR

« Marseille est la ville la plus fragmentée de France »

Boris Grésillon, universitaire à Aix, chercheur spécialisé en géographie urbaine et culturelle, a consacré de nombreuses études aux villes méditerranéennes, et en particulier Marseille... Il a publié notamment *Villes culturelles en Méditerranée*⁽¹⁾ et, récemment, *Un enjeu « Capitale » : Marseille-Provence 2013*⁽²⁾.

L'US : *L'image véhiculée de la métropole marseillaise est celle d'une ville sinistrée au plan économique et social : en tant que géographe, quelle est votre appréciation de la situation ?*

Boris Grésillon : Cette image renvoie à la fois à un cliché et à une réalité : cette ville est dégradée, et cela devient un cliché quand les médias s'en emparent, quand ils ne relèvent que l'aspect négatif de la ville. Mais c'est la réalité aussi, Marseille est la ville où les différentiels de richesse, quand on se réfère aux études de l'INSEE, sont les plus élevés. C'est une ville où le taux de chômage est très important, celui du nombre de Rmistes, de personnes sous le seuil de pauvreté aussi ; c'est la ville de France (après Saint-Étienne) dont le taux d'endettement par habitant est le plus élevé : c'est une ville de pauvres... Mais à Marseille vit aussi une population extrêmement riche, concentrée dans des quartiers privilégiés et fermés, sur les collines. En bref, Marseille est la ville la plus inégalitaire de France, elle connaît une triple fragmentation, sociale, économique et spatiale.

L'US : *Quelles sont les transformations qu'entraînera MP 13 sur le paysage urbain et le tissu social ?*

B. G. : Les équipements culturels, très nombreux pour l'événement, vont rester, et c'est une bonne chose car Marseille avait un énorme retard en la matière ; Marseille, ville des inerties, avait besoin de ce coup de pouce et MP 13 est un accélérateur formidable. Six ou sept lieux culturels seront inaugurés, le plus emblématique étant le MuCEM⁽³⁾ ; ils sont concentrés sur un petit périmètre, une bande littorale au nord du vieux port (ce que j'appelle un nouveau « waterfront » culturel) et cela va modifier le quartier, qui se situe sur l'emplacement stratégique du port de la Joliette : la culture va donc bouleverser la donne urbaine !

Marseille est la ville la plus inégalitaire de France



© DR

L'US : *Au cœur de la transformation urbaine se trouve aussi un projet d'envergure, d'une autre nature, économique cette fois-ci : le projet Euroméditerranée (Euroméd). En quoi MP 13 s'inscrit-il dans la même logique ?*

B. G. : Euroméditerranée, c'est un gigantesque chantier économique, et il se combine avec MP 13, gigantesque chantier culturel : ce n'est pas un hasard, c'est le fruit d'une stratégie urbaine qui se concentre sur un tout petit périmètre, commun aux deux chantiers. Euroméd a pris naissance en 1995 : au départ, on a édifié un nouveau quartier d'affaires et de bureaux ; ensuite, on a bâti des logements, d'un certain standing. À présent, tel un supplément d'âme, on lui donne des équipements culturels : c'est donc une stratégie urbaine d'ensemble, et qui a des répercussions au-delà de la ville, sur la région marseillaise tout entière, en posant des bases de nature à permettre un développement économique.



L'US : *On peut donc dire que les intérêts économiques et les intérêts culturels se rejoignent ? Mais à qui cela profite-t-il ? Quelles en seront les retombées pour la population, notamment ?*

B. G. : C'est une question délicate car nous n'avons pas le recul nécessaire pour répondre : Euroméd entre dans sa phase deux, MP 13 n'en est qu'à ses débuts, les deux chantiers sont en cours. Ce que je peux dire, en tant que géographe, c'est que bien souvent lorsqu'on touche à un quartier sensible (comme ici, Arenc ou la Joliette), on le dénature... Euroméd s'est greffé sur ces quartiers populaires en crise, tel un OVNI... Alors on peut émettre deux hypothèses sur la suite : ou bien ce projet est une très bonne chose et il donne à Marseille l'élan qui lui manquait...

C'est une vision métropolitaine et un peu technocratique, mais qui ne doit pas être écartée. Ou bien la conjonction de ces deux chantiers aura pour conséquence, à terme, de chasser les populations fragiles de leurs propres quartiers : c'est ce qu'on appelle le phénomène de « gentrification ». Les quartiers se rénovent, le coût de la vie, les loyers augmentent, et les pauvres sont contraints de partir vers des quartiers plus pauvres encore, vers les quartiers Nord. Ce phénomène, que la ville de Marseille ne fait rien pour freiner, est donc une hypothèse plausible. Je ne veux pas émettre un jugement hâtif, mais il me semble qu'il faut tout de même pointer le danger, pour que cela n'entraîne pas de dégâts irréversibles sur le plan social... ■

(1) Publications universitaires de Provence 2010

(2) Éd. L'Aube 2011

(3) MuCEM : Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Restructuration urbaine

L'opération *Euroméditerranée*

S'il fallait citer des actrices incontournables de l'événement « Marseille, capitale de la culture », ce serait sans aucun doute les grues.

Depuis quelques années, elles essaient sur le territoire métropolitain, affichant haut les couleurs des différents constructeurs, lesquels profitent de la manne immobilière d'Euroméditerranée. Engagée en 1995 par différents acteurs (l'État, la ville de Marseille, la Communauté urbaine, la Région PACA, le département), l'opération bénéficie d'un statut d'intérêt national. Limité au départ à 310 hectares, le périmètre a été étendu plus au nord et représente désormais près de 480 ha. Et la réalité des grues et des réhabilitations semble parfois s'affranchir des limites de ces deux périmètres.

Chantiers culturels... ou économiques ?

MP2013 inaugure la phase 2 d'Euroméditerranée. Ce n'est pas tant la culture que nous célébrons qu'une immense opération de restructuration urbaine qui cherche à inscrire la ville dans la « nouvelle » modernité : celle de la durabilité. Marseille, à l'image d'autres villes en France (Lyon et

le quartier confluence) et dans le monde, cherche à se façonner une nouvelle image : celle d'une ville globale. Les grands chantiers culturels type Mucem ou Villa Méditerranée, tournés vers les cultures méditerranéennes, s'accompagnent de la construction d'un vaste *skyline* qui s'apparente plus à Chicago qu'à la Grèce antique. MP2013 estampille la ville d'une sorte d'onction sacrée symbolisant l'entrée dans une autre ère. Gageons que cette modernité culturelle et urbaine ne débouchera pas sur une ségrégation socio-spatiale renforcée : séduisante, la ville de Quartz s'accompagne en effet souvent d'une exclusion des plus pauvres. La culture et ses codes peuvent alors devenir l'apanage d'une petite élite d'artistes, à l'image des exposants de l'actuelle exposition, « Ici, Ailleurs » à la Belle de mai. L'ouverture sur les touristes et les investisseurs du monde entier ne doit pas faire oublier à la ville... ses habitants. ■



Tour CMA-CGM dans le périmètre Euroméditerranée

De la cité à la métropole

Un élan, mais sans le peuple

Marseille, Aix, Arles : les trois plus grandes villes des Bouches-du-Rhône font partie de MP2013. Bien d'autres villes, d'Aubagne à Martigues, participent à l'aventure. Des projets comme le GR2013 ou Transhumance irriguent tout le département. C'est bien tout un territoire qui a été consacré MP2013.

Boostée par le projet, Marseille rattrape son retard en matière d'équipements culturels et d'aménagements urbains : du FRAC au MUCÉM en passant par l'aménagement du J1, il s'y dessine un front de mer digne d'une capitale régionale, à condition qu'il ne reste pas une vitrine. La culture fera-t-elle émerger un espace métro-

politain coopératif ? Rien n'est moins sûr, dans une aire urbaine qui vit depuis longtemps au rythme des antagonismes. La rivalité historique entre Aix, la ville riche, hier siège du Parlement, capitale de la Provence, et Marseille, la cité autrefois commerçante mais pauvre aujourd'hui, perdure. Toulon a finalement refusé de participer au projet, par crainte d'être happé par Marseille.

Ici, la métropole n'a pas vu le jour dans les années 70, comme à Lyon ou à Lille. Le maire de la ville, Gaston Defferre, n'imaginait pas une alliance avec la ceinture rouge qui entourait la ville par-delà les collines. Mais l'économie et l'emploi ont déserté Marseille et le dynamisme s'est déplacé dans la vaste aire urbaine qui couvre la quasi-totalité du département.

Et le projet politique ?

Hier prêts à coopérer au sein de MP2013, les maires hors Marseille sont vent debout contre le processus actuel de création de la métropole porté par le gouvernement. La culture ne peut remplacer un projet politique, démocratique et ambitieux dont cet espace métropolitain polycentrique a tant besoin. Ce projet devra s'appuyer sur les atouts existants, qu'il s'agisse de la mer, de l'industrie et du port, des espaces magnifiques, du climat, de l'urbanité... Il devra porter la réduction des inégalités sociales et spatiales, le développement des services publics, faire de la diversité et du cosmopolitisme une richesse. Mais pour construire cet avenir, il ne faut pas laisser le peuple au bord du chemin. ■

Un regard sur le bilan de Lille 2004

Près de dix ans après, l'année capitale européenne de la culture est encore dans toutes les mémoires. Une année durant, l'agglomération lilloise a vécu au rythme des fêtes (la soirée d'ouverture du 6 décembre attira un million de visiteurs), des métamorphoses urbaines comme l'installation d'une forêt suspendue sur les « grand-places » de Lille et de Roubaix, et des spectacles de très grande qualité (l'opéra de Lille par exemple accueillit, entre autres, B.T. Jones, G. Aperghis ou encore J.-C. Malgoire dirigeant trois opéras de Mozart).

Lille 2004 a surtout permis de créer des lieux culturels pérennes. Des « maisons folies » ont vu le jour et sont encore aujourd'hui des lieux de production et de diffusion artistique, même si certaines ont peu de moyens pour assurer un programme vivant. Lille poursuit dans cette logique événementielle avec l'organisation de Lille 3000, vitrine du dynamisme artistique nordiste. Mais là encore, les artistes régionaux sont parfois oubliés ou les petites structures ébranlées par la baisse de leurs subventions.

RÉSISTER AUX PRESSIONS LOCALES. Avec la fin de l'année scolaire qui approche, les pressions de chefs d'établissement élevés au néomanagement se font de plus en plus lourdes sur les personnels, dont les tâches s'accumulent et la charge de travail ne cesse de s'alourdir. La validation du LPC dont la logique n'est pas remise en cause, l'épreuve d'histoire des arts qui en l'état est inacceptable : ces composantes locales du DNB s'annoncent encore une fois éprouvantes...

Continuons à exiger une véritable « refondation » de l'école : elle passe notamment par la suppression du LPC et de l'épreuve actuelle d'histoire des arts dès l'année scolaire prochaine. En cette fin d'année, pesons collectivement pour obtenir une passation, une validation et des rémunérations décentes pour ces épreuves.

Histoire des arts : une épreuve éprouvante

Contenus d'enseignement, objectifs et modalités d'évaluation, mise en œuvre du travail pluridisciplinaire, charge de travail, cadrage de l'enseignement et de l'épreuve, rémunération... de nombreuses dispositions concernant cet enseignement et son évaluation posent problème et doivent être remises à plat d'urgence.

Concernant l'épreuve, l'arrêté du 13 avril 2012 paru au *BO* du 31 mai 2012 précise les montants de rémunération des « épreuves orales ou pratiques » du DNB : 4,11 euros de l'heure ! Les rectorats et les IA n'ont semble-t-il toujours pas prévu de déclencher cette rémunération, en l'absence d'instructions précises données aux chefs d'établissement pour recenser les membres du jury. Il faut s'appuyer sur cet arrêté pour refuser de faire passer gratuitement l'épreuve d'histoire des arts et obtenir aussi une rémunération englobant la concertation indispensable à cette épreuve. Dans l'attente de sa suppression et de la remise à plat des contenus, objectifs et modalités d'évaluation, il faut que le ministère débloque des HSE pour rémunérer l'ensemble du travail fourni par les collègues.



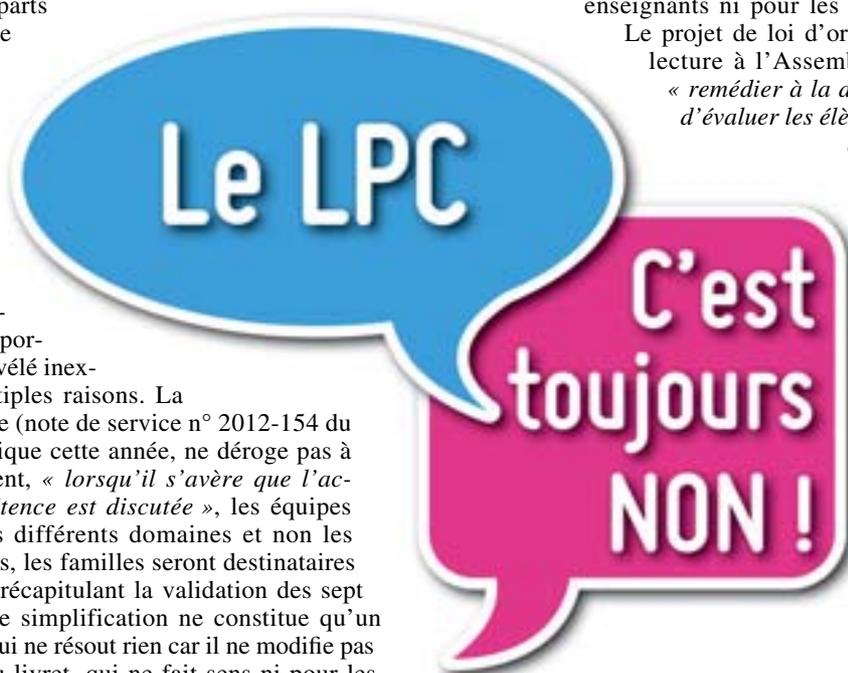
Le ministère annonce une révision du dispositif en lien avec la création de parcours artistiques et culturels obligatoires pour tous les élèves, prévus par la Loi d'orientation. Le SNES défendra l'existence de l'Éducation musicale et des Arts plastiques comme enseignements de pratiques et de culture qui doi-

vent rester obligatoires pour tous au collège. Ni l'éducation artistique et culturelle, ni l'histoire des arts ne doivent instrumentaliser ou mettre en péril les contenus et le caractère hebdomadaire de ces enseignements. ■

Sandrine Charrier, contenus@snes.edu
Bruno Mer, colleges@snes.edu

LPC : lourd, illisible... inutile

Contesté de toutes parts pour son caractère inadapté, « inutilement complexe » et « bureaucratique », le LPC a été largement rejeté par la profession. Quelle que soit la version et malgré toutes les simplifications successives qui lui ont été apportées, il s'est toujours révélé inexploitable pour de multiples raisons. La dernière version en date (note de service n° 2012-154 du 24-9-2012), qui s'applique cette année, ne déroge pas à cette règle. Concrètement, « lorsqu'il s'avère que l'acquisition d'une compétence est discutée », les équipes devront renseigner les différents domaines et non les items. Dans tous les cas, les familles seront destinataires de la seule attestation récapitulant la validation des sept compétences. Une telle simplification ne constitue qu'un allègement de surface qui ne résout rien car il ne modifie pas le fondement même du livret, qui ne fait sens ni pour les



enseignants ni pour les familles, ni pour les élèves. Le projet de loi d'orientation adopté en première lecture à l'Assemblée nationale prévoit, pour « remédier à la difficulté pour les enseignants d'évaluer les élèves avec des dispositifs lourds et peu coordonnés entre eux »,

« une réforme du livret personnel de compétences actuel, qui est trop complexe ». C'est avouer que cet outil, quelle que soit sa forme, ne peut être qu'inopérant.

C'est pourquoi le SNES-FSU renouvelle son appel à valider systématiquement le LPC de tous les élèves et poursuivra sa campagne contre ce type de livret pour obtenir son abrogation. ■

Sandrine Charrier, contenus@snes.edu
Bruno Mer, colleges@snes.edu

CCF. Pratiqué depuis 1985 dans l'enseignement agricole, 1990 dans l'enseignement professionnel, 1991 en EPS au baccalauréat général et technologique, le CCF pose de multiples problèmes.

CCF : il n'en est pas question !

Le contrôle en cours de formation est une évaluation réalisée en vue de la délivrance d'un diplôme. Il peut porter sur des compétences, des connaissances et des attitudes. L'évaluation par CCF est réalisée sur le lieu où se déroule la formation, par les formateurs eux-mêmes, au moment où les candidats ont atteint le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation sommative et certificative. Selon la filière et la discipline, la nature des épreuves (écrit, oral dossier), le calendrier de passation et la rémunération des enseignants sont cadrés nationalement ou localement.

Vers un diplôme maison ?

S'il peut avoir son utilité, aux yeux des collègues, pour l'évaluation de certains enseignements professionnels, le CCF pose problème à différents niveaux, et ces critiques proviennent de tous les secteurs où il a été mis en place. Au quotidien de la classe, la relation professeur-élève se transforme en relation évaluateur-candidat. Certains collègues disent en perdre le plaisir d'enseigner, l'essentiel des cours devenant une simple répétition de l'examen (« *teach to test* ») qu'ils ont souvent conçu eux-mêmes. L'organisation des épreuves transforme les établissements en centres d'examens per-



© Claude Szmuliewicz

manents, occasionnant la perte de nombreuses heures de cours, et une surcharge de travail croissante. Enfin, la reconnaissance nationale des diplômes est remise en cause : quelle validité pour ces diplômes lorsque les élèves ont été évalués par leurs formateurs, sur des sujets fabriqués par ces mêmes formateurs ? On voit se profiler le risque de « diplôme maison », dans l'enseignement agricole en particulier.

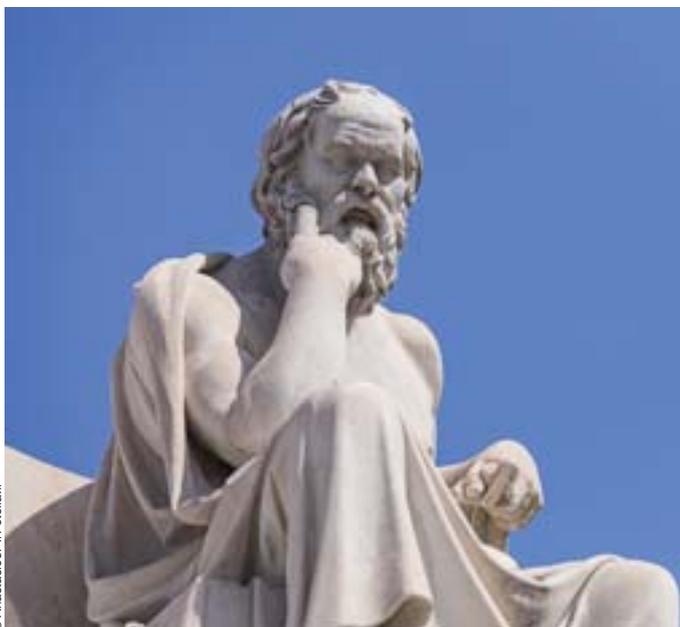
Alors que la majorité des épreuves est proposée en examen ponctuel terminal pour les

élèves des établissements hors contrat, montrant ainsi que cela est possible, l'inflation récente des épreuves en CCF ou équivalent fragilise donc à la fois les conditions d'apprentissage des élèves, les conditions de travail des personnels et la garantie de diplômes reconnus partout sur le territoire. Il faut y mettre un terme et revenir, partout où c'est nécessaire, à des épreuves nationales et terminales, en particulier pour les langues vivantes en lycée général et technologique. ■

Valérie Sipahimalani

PHILOSOPHIE. L'inspection générale de philosophie a organisé une réunion de travail sur la réforme des épreuves de philosophie en série technologique. Les incertitudes ne sont pas levées.

De nouvelles épreuves en juin 2014 ?



© Anastasio71/Fotolia.fr

Le SNES a participé à une réunion de travail initiée par le doyen de l'Inspection générale de Philosophie Paul Matthias sur une éventuelle refonte des épreuves de philosophie en séries technologiques. Les organisations présentes se sont prononcées majoritairement pour un aménagement de l'existant, sous forme d'un « guidage ». Il n'y aura cependant pas de seconde réunion. L'IG mènera-t-elle à terme son projet de refonte et sous quelle forme ? S'en tiendra-t-elle à des consignes méthodologiques ? Se risquera-t-elle à un accompagnement philosophique, par exemple sous forme de questions préalables ou connexes ?

Associer les collègues à la démarche

Dans les lycées, l'inquiétude porte surtout sur l'inadéquation entre les épreuves et les conditions d'enseignement, alors qu'avec la réforme du lycée, les professeurs de philosophie voient disparaître la possibilité de dédoubler les classes.

Le SNES rappelle que le statu quo lui semble aussi indésirable que le pur et simple escamotage des épreuves actuelles. Il demande que les collègues soient associés à un bilan des épreuves.

Nos travaux : www.snes.edu/Faut-il-repenser-les-epreuves-de.html
Consultation dédoublés : www.snes.edu/Questionnaire-sur-le-devenir-des.html ■

Jean-François Dejourns (contenus.secretariat@snes.edu)

MOUVEMENT INTRA 2013

Suivez votre dossier !

Les serveurs SIAM (via i-prof) ferment, selon les calendriers académiques, entre le 28 mars et le 17 avril. Les collègues reçoivent le **formulaire de confirmation** dans leur établissement. Ils devront vérifier les vœux, leur ordre, leur situation administrative, et rectifier, en rouge, toute erreur de vœu ou de barème (le barème du formulaire étant souvent inexact). Joindre toutes les **pièces justificatives**, sachant que les situations ouvrant droit à bonification doivent être justifiées. Inscrire le nombre de pièces jointes au dossier et les cocher sur la liste *ad hoc*. L'administration ne réclame jamais aucune pièce manquante. Si des pièces ne peuvent être jointes au dossier, préciser par lettre celles qui seront envoyées ultérieurement, en tout état de cause avant le Groupe de Travail de vérification des barèmes (*cf.* calendrier rectoral). Les collègues ayant participé à la phase interacadémique n'ont pas

l'obligation de fournir à nouveau toutes les pièces justificatives : leur situation a déjà été examinée et n'est pas susceptible d'un réexamen pour l'intra dans la majorité des cas.

Le dossier complet et signé doit être remis au chef d'établissement qui le transmet au rectorat. Les collègues entrants dans une académie à la suite de la phase interacadémique doivent envoyer eux-mêmes leur dossier au rectorat de cette académie. **Garder toujours une photocopie** du formulaire de confirmation, après signature du chef d'établissement, et des pièces justificatives.

Retourner la fiche syndicale de suivi individuel à la section académique du SNES concernée par ce mouvement intra. La fiche (*L'US* spéciale « Mutations intra 2013 ») est téléchargeable sur le site national www.snes.edu, rubrique « Mutations ». Elle permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par

l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes. C'est aussi le moyen de peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable pour tous en s'appuyant sur des cas concrets et faire avancer nos demandes d'amélioration générale. La fiche syndicale de suivi individuel permet enfin de mieux **informer chacun de ses résultats**, fiables et définitifs : les syndiqués et les collègues qui nous l'ont envoyée recevront une information personnalisée (barème, affectation proposée...) : ne pas oublier de signer la formule auto-



risant les élus à utiliser l'informatique. L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale. ■

Christophe Barbilat,
Lionel Millot
emploi@snes.edu

DÉPART ANTICIPÉ POUR HANDICAP

De maigres améliorations

L'assouplissement des conditions d'accès au dispositif – effectif depuis novembre 2010 dans les autres régimes – a fini par être transposé à la fonction

publique : depuis mars 2012, le droit au départ anticipé est désormais reconnu aux fonctionnaires handicapés, même si leur taux d'incapacité n'atteint pas 80 %.

Restrictions des bénéficiaires

Mais la transposition du droit ouvert dans les autres régimes reste incomplète, le départ anticipé pour handicap restant, dans la fonction publique, soumis à une éventuelle décote.

Autre problème, commun cette fois-ci à tous les régimes de retraite, le handicap doit avoir fait l'objet d'une reconnaissance officielle depuis de nombreuses années, ce qui restreint considérablement le champ des bénéficiaires et interdit la prise en compte d'un handicap survenu tardivement dans la carrière. Concrètement, le départ peut avoir lieu à partir de 55 ans, sous réserve de réunir une durée minimale d'assurance et de services en situation de handicap. Cette durée varie selon l'année de naissance et augmentant d'autant plus que la cessation d'activité sera précoce.

Par exemple, pour un départ à 59 ans, un fonctionnaire né en 1954 devra justifier de 85 trimestres de durée d'assurance et 65 trimestres cotisés. Un fonctionnaire né en 1958 devra justifier de 126 trimestres d'assurance, 106 de durée cotisée pour un départ à 55 ans et de 86 trimestres d'assurance, 66 de durée cotisée pour un départ à 59 ans. La pension, calculée dans un premier temps selon les règles ordinaires, est ensuite majorée d'un coefficient tenant compte de la durée d'activité travaillée en situation de handicap. Mais attention, sauf à justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80 %, le correctif apporté au calcul de la pension par ce coefficient de majoration sera rogné, voire totalement neutralisé par l'application du coefficient de décote. ■

Gracianne Charles

NON-TITULAIRES : des avancées à concrétiser et à compléter

En finir avec la précarité

En application de la loi du 12 mars 2012, le ministère recense 1 764 contractuels enseignants ayant vu leur contrat transformé en CDI à la date du 13 mars 2012. Environ 15 000 personnes se sont inscrites aux concours réservés alors que le ministère évalue à 13 000 environ les personnels remplissant actuellement les conditions d'éligibilité. Enfin, le ministère de l'Éducation nationale a assuré que pour chaque discipline ou spécialité, au moins deux sessions sont prévues dans les quatre années du dispositif.

Mesures positives...

Ces chiffres montrent l'intérêt des dispositions arrachées au cours des négociations de l'hiver 2011 par les actions résolues du SNES et de la FSU. Mais rapprochés du nombre de contractuels en hausse ces dernières années, ils en révèlent aussi les insuffisances.

Le SNES a eu l'assurance que les postes ouverts correspondent au nombre des ayants droit. Il a renouvelé la demande d'un concours adapté à la situation des personnels des GRETA. L'administration assure seulement de son intention que les lauréats puissent poursuivre les activités qu'ils exercent comme contractuels. D'ailleurs, les dispositions prises devraient permettre à tous de faire leur stage dans leur académie d'exercice.

... et insuffisances persistantes

En revanche, nous n'avons pas eu de réponse sur le calendrier de discussion des pratiques de gestion, des politiques de rémunération, des droits des personnels non titulaires. Inquiétant aussi le report de la publication du décret adopté au comité technique de juin dernier, qui devait abroger les vacances et améliorer la qualité des contrats. Seule garantie,



© Thierry Nectoux

les vacances seront abrogées... ultérieurement ! Des instructions seraient données aux rectorats pour la rentrée 2013.

La FSU reçue au cabinet de la ministre de la Fonction publique a pointé les insuffisances du dispositif de titularisation et

dénoncé la poursuite des conditions abusives de recrutement des contractuels. Sur ce dossier aussi, la mobilisation des personnels est nécessaire pour que la parole syndicale soit davantage entendue. ■

Anne Féray

CPE : entre redéfinition et reconnaissance, la bataille reste ouverte

Au cœur de l'Éducation

De décembre à janvier, une discussion importante s'est déroulée au détour d'un texte sur la formation qui risquait de figer une vision régressive du métier de CPE, réorientation contestée fortement par le SNES

et les personnels eux-mêmes. Depuis plusieurs années, sans que les textes statutaires soient remis en cause frontalement par le ministère, il s'est diffusé dans l'institution, au détour de la formation et du concours notam-

ment, une transformation des attendus du métier. Jamais soumise au dialogue social, elle s'est imposée comme une nécessité sous l'emprise croissante et insidieuse du management et du pilotage, au détriment du cœur de métier : l'éducation et la relation aux élèves.

Ainsi, il a fallu batailler auprès de nos interlocuteurs ministériels pour faire prendre en considération la réalité des pratiques professionnelles, face à une proposition de référentiel qui entérinerait la refonte sauvage des missions.

Des avancées notables

Le référentiel intègre finalement les trois avancées suivantes :

- le CPE est le conseiller de l'ensemble de la communauté éducative et non du seul chef d'établissement ;
- la vie scolaire est celle des élèves, elle concerne les apprentissages scolaires, sociaux et citoyens, et

elle est un lieu d'épanouissement personnel et collectif, elle n'est plus réduite à un service à piloter dont le CPE serait le chef ;

- le CPE accompagne les élèves sur le champ pédagogique et éducatif au sein des équipes.

Ce référentiel s'inscrit dans le prolongement des textes statutaires, sans les contredire, il permet une clarification pour la formation. Le volet commun avec les enseignants institue une culture professionnelle partagée tout en reconnaissant la spécificité des différents métiers.

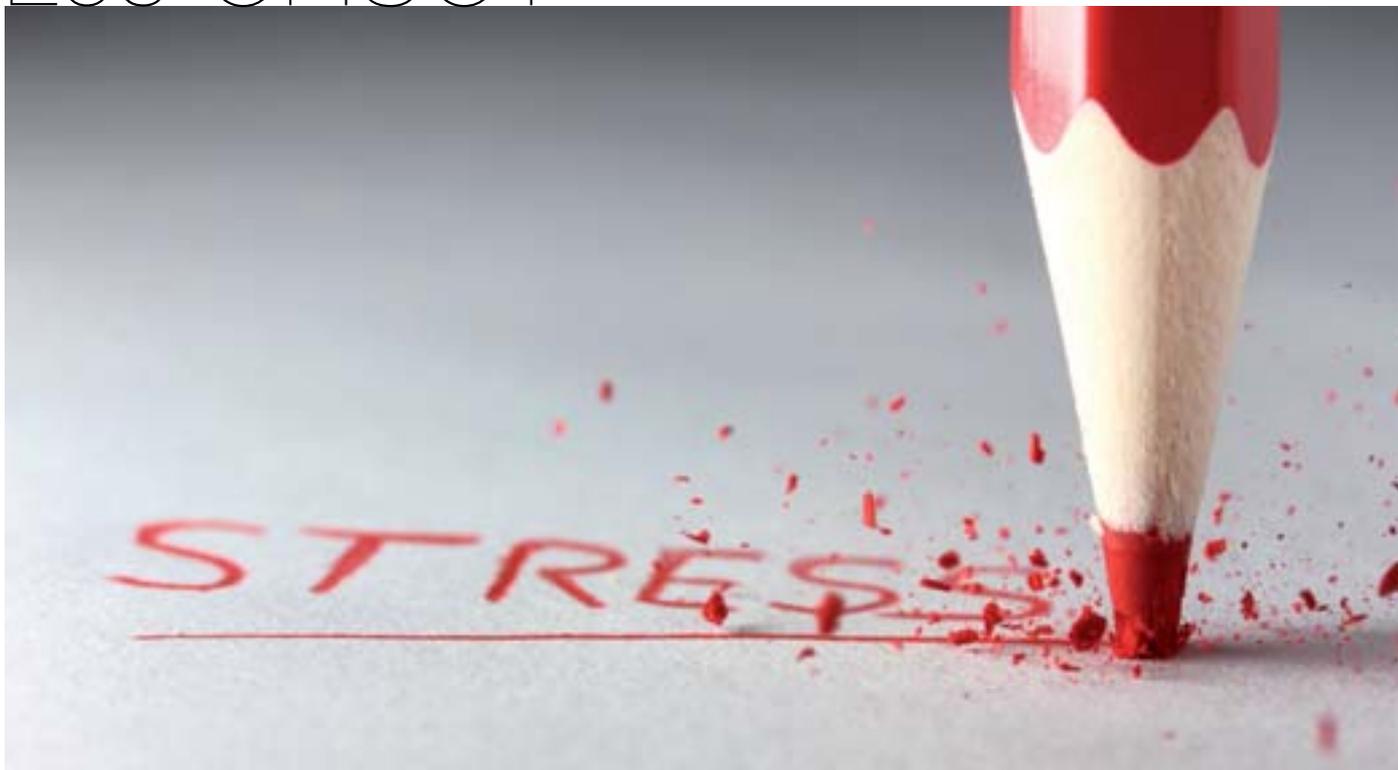
La suite devra prouver que c'est bien sur les valeurs éducatives, le projet d'école formateur et émancipateur, que les métiers se dessinent et non sur une vision partielle et managériale. Le SNES-FSU y sera très vigilant, notamment lors des discussions sur les missions annoncées par le ministre en 2014. ■

Valérie Héraud



© Clément Marfin

Les CHSCT



© Fotolia.com / Phatic

TANDIS QUE LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE mène une concertation pour l'amélioration de la qualité de vie au travail, l'Éducation nationale s'approprie lentement la culture de la santé au travail.

Conditions de travail : l'affaire des personnels

Le SNES avait au début des années 2000 lancé une enquête sur la santé des enseignants. D'autres travaux, notamment dans le cadre du Carrefour santé social avec la MGEN, avaient suivi, en l'absence d'une implication du ministère lui-même. Aujourd'hui, les choses sont en train de bouger, mais, à différents niveaux, des freins et des blocages persistent, et il y faut beaucoup d'investissement des représentants syndicaux pour les dépasser. Le CHSCT central a ainsi produit différents documents et défini des orientations stratégiques à mettre en oeuvre dans les académies et départements. Mais le ministre doit donner un signal fort à ses services pour que ceux-ci entendent l'impérieuse nécessité du travail collectif sur ces questions, en rappelant la responsabilité de l'employeur sur la santé et la sécurité des personnels. Il doit aussi davantage prendre en compte les travaux des CHSCT et donc la question cruciale des conditions de travail dans la réflexion globale.

Médecine de prévention sinistrée

De plus, la médecine de prévention est sinistrée et l'insuffisance du vivier ne permettra pas

à court terme une application complète des textes (visite quinquennale) même s'il est possible d'obtenir de réelles améliorations. L'académie de Limoges et celle de Besançon n'ont pas de médecin ! Il y faut une plus grande

détermination à rechercher des candidats et une meilleure organisation du service de médecine de prévention. Il y faut une réflexion approfondie sur les besoins des personnels, pas toujours demandeurs de ces visites.

APPLIQUER LE DROIT DANS UN CHSCT DÉPARTEMENTAL

Depuis plus d'un an, les délégués SNES-FSU en CHSCT bataillent pour que le droit soit simplement appliqué : médecine de prévention, prise en charge du handicap, information des personnels sur leurs droits et sur les prérogatives du CHSCT, information et consultation du CHSCT sur les modifications d'organisation du travail ou à l'occasion d'évènement dangereux, graves ou dramatiques, etc. Les domaines d'action sont nombreux et les marges de progrès immenses. Un exemple : dans cette instance, il a fallu être tenace pour que rectorats ou inspections académiques impulsent la mise en place ou la généralisation dans tous les établissements de deux outils essentiels, les registres « de sécurité et santé au travail » et « de signalement de danger grave et imminent ». Ils permettent de consigner et d'officialiser l'avis des personnels sur leur travail (au plus près du quotidien et du terrain) ou sur une situation qui leur semble dangereuse. Ils imposent une réponse écrite - elle aussi - de l'administration. Ces registres, obligatoires, sont encore fréquemment inexistantes ou méconnus, et dans bien des académies ou départements, sans l'action des représentants SNES et FSU, on en serait encore à ergoter sur leur forme. Cette exigence doit être relayée dans tous les établissements. Il en est de même du Document Unique d'Évaluation des Risques : nous nous battons pour qu'il soit, conformément à la réglementation, au service des personnels.

Hervé Moreau (SNES), secrétaire du CHSCT 64

Patrick Faurens (SNES) secrétaire du CHSCT de l'académie de Bordeaux

L'US : Avez-vous déjà utilisé le droit de visite du CHSCT dans un établissement?

Patrick Faurens : La première visite du CHSCTA de Bordeaux a eu lieu au lycée Kaster de Talence. La thématique principale retenue pour cette visite était celle des effets de la rénovation de la voie technologique sur la santé et les conditions de travail de personnels concernés. La visite a été programmée sur une journée complète. Le programme de la visite était le suivant :

- le matin : présentation de l'établissement, l'hygiène et la sécurité dans l'établissement (registre Santé Sécurité au Travail, Document Unique, Commission Hygiène et Sécurité, problématique locale...), table ronde avec les enseignants de STI de l'établissement sur la mise en place de la réforme.
- l'après-midi : visite des laboratoires de STI2D, débriefing en fin de journée. Une période a été mise en place pour que les personnels puissent venir rencontrer les représentants des personnels du CHSCTA en dehors de la présence de l'administration.

L'US : D'autres visites sont-elles programmées ? Sur quel thème?

P. F. : Pour l'année scolaire en cours, deux autres visites sont programmées. D'ici les prochaines vacances, une visite dans un lycée professionnel où un enseignant a été agressé en début d'année. La thématique retenue est la gestion d'un événement traumatisant et ses conséquences. La dernière visite se fera dans le



service des examens et concours du rectorat. La thématique n'est pas encore précisément définie mais c'est un service qui doit faire face à des variations de charge de travail considérables dans des locaux pas forcément adaptés.

L'US : Ton appréciation sur l'intérêt / la difficulté de ces visites?

P. F. : Pour mieux appréhender les difficultés matérielles organisationnelles, de stress au travail que rencontrent les collègues sur leur lieu de travail, il est important que les membres d'un CHSCT se déplacent sur le terrain. De telles visites permettent également de mieux se rendre compte de la réalité pour la mise en place des outils Santé et Sécurité au Travail. On peut y découvrir des situations de travail bien identifiées, mais aussi les réticences de certains chefs d'établissement à mettre en place, faire connaître les outils de la prévention. Dans le cadre de telles visites, il est difficile en tant que représentant des personnels de pouvoir répondre à toutes les attentes et demandes des personnels. Les formations dispensées par l'administration ne permettent pas d'y répondre dans le temps imparti. La préparation et le suivi des visites demandent beaucoup de disponibilités de la part du secrétaire et des représentants du personnel. L'insuffisance ou l'absence de décharges de service freine de ce fait le bon fonctionnement du CHSCT. ■

Interview réalisée par Elizabeth Labaye

Repérer les risques

C'est d'abord en amont que l'essentiel se joue, avec une meilleure connaissance des risques professionnels par les collègues et par l'administration qui en est responsable. Dans tous les établissements, il faut mettre en place et travailler au Document Unique d'Evaluation des Risques, dans lequel un volet RPS (risques psychosociaux) doit être présent. Dans ce cadre, le rôle des personnels – le collectif de travail – est crucial, car ce sont bien les professionnels qui connaissent le mieux le travail, il s'agit de repérer les risques avec l'aide de l'assistant de prévention, d'en rechercher les facteurs pour que soient prises par le chef d'établissement ou/et le recteur et le DASEN, les décisions qui permettent de les prévenir et si possible de les supprimer. Le lien entre les S1 et les militants du SNES membres des CHSCT est indispensable.

Des travaux en cours (mission Debarbieux) mettent en évidence les faits de violence et incivilités subis dans nombre d'établissements par les personnels et les élèves, même si l'ambiance d'une majorité d'établissements reste correcte. Pour agir efficacement, il est impératif de renforcer les liens entre les Comités techniques et les CHSCT ; il est urgent de décloisonner nos interventions à tous les niveaux, de mutualiser les connaissances afin que ces questions soient prises à bras le corps et travaillées de manière plus transversale. ■

Elizabeth Labaye (SNES)

secrétaire du CHSCT ministériel

La cartographie des CHSCT de l'Éducation nationale

- **Le CHSCT ministériel** a compétence pour toutes les questions concernant les services centraux et déconcentrés ainsi que celles communes aux établissements publics (CIEP, CNDP, CNED, ONISEP, CERQ). Il apporte son concours au Comité technique Ministériel.
- **Le CHSCT académique (dit de proximité)** apporte son concours au CTA sur toutes les questions concernant les personnels des écoles, des établissements d'enseignement et de formation du second degré, et des services administratifs.
- **Le CHSCT départemental (dit spécial)** apporte son concours au CTSD pour toutes les questions concernant les personnels des écoles, EPLE et services administratifs situés dans le département.

Les départements et académies ont pu préciser leurs compétences à partir de l'arrêté officiel, mais il n'y a pas de hiérarchie entre les CHSCT.

La liste et les coordonnées des représentants du personnel (7 titulaires, 7 suppléants) en CHSCT doit être affichée en salle des professeurs : il faut l'exiger si ce n'est pas fait.

Attention : Il existe une **Commission hygiène et sécurité dans les EPLE** : obligatoire dans les lycées technologiques et professionnels ainsi que les collèges avec Segpa, et facultative dans les autres établissements (demander sa création en CA). Si elle ne possède pas les attributions d'un CHSCT, elle permet de traiter un certain nombre de questions liées à la sécurité des personnels comme des élèves.



L'Économie sociale et solidaire



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE REGROUPE DES MUTUELLES, COOPÉRATIVES, banques, associations exerçant une activité dans des champs très divers, cimentées par des valeurs communes, humanistes, dans une logique non ou peu lucrative. N'étant pas détenues par des actionnaires, l'objectif des entreprises de l'ESS n'est pas la rémunération du capital, mais ont pour objet la satisfaction de besoins sociaux. Un projet de loi présenté par le ministre Benoît Hamon devrait être présenté au Conseil des ministres en juin et examiné à l'Assemblée en septembre afin de renforcer ce secteur.

L'ESS, une alternative ?

Aujourd'hui, les acteurs de l'ESS représentent, en matière de production, de redistribution et de création d'emplois non délocalisables, 50 milliards d'euros de masse salariale soit 10 % de la masse salariale globale. Cela équivaut à environ 13 % du PIB. Certains appartiennent au secteur subventionné, mais de nombreux entrepreneurs de l'ESS doivent se confronter au marché concurrentiel (assurance, mutuelles santé, banques) ; elles produisent et vendent. On y trouve aussi bien une coopérative comme celle d'Alternatives économiques que la MAIF, la MGEN ou le Crédit Mutuel, des coopératives fruitières ou laitières que des PME high tech (peu nombreuses néanmoins pour l'instant), et de très nombreuses associations, notamment dans l'aide à la personne.

Nombre de structures notamment associatives sont donc impliquées dans la mise en œuvre de politiques publiques de cohésion sociale et territoriale, d'insertion par l'activité économique, de développement durable et de transition écologique. Elles constituent des partenaires de la politique de la ville et plus généralement des collectivités territoriales, notamment dans le secteur médico-social en pleine expansion.

Si le critère de la démocratie est central dans les fondements de l'ESS, certaines de ses composantes ont cependant pu dériver des valeurs de départ, devenant quasiment « comme les autres » (mutuelles interprofessionnelles et récemment certaines banques dites populaires, mais aussi des associations), se plaçant sur le terrain de leurs concurrents à but lucratif et fourbissant les mêmes armes. D'où la nécessité de critères stricts pour bénéficier de la future loi.

Les acteurs de l'ESS attendent beaucoup de la loi. Ils souhaitent notamment le renforcement des fonds propres des entreprises solidaires. La création de la BPI début 2013 devrait pouvoir les aider : 500 millions d'euros de crédits seraient prévus pour développer des structures de l'ESS et en financer de nouvelles. Pour le ministre, « l'argent investi dans l'ESS est un capital patient, tempérant ». Cela suppose un comportement de la BPI qui intègre bien cette démarche.

QUELQUES CHIFFRES

10,3 % de l'emploi en France • **13,9 %** de l'emploi privé
222 900 établissements employeurs
56,4 milliards d'euros de rémunérations brutes versées
1^{er} employeur du secteur social, **2,34 millions** de salarié(e)s

RÉPARTITION DES EMPLOIS :

78,6 % dans les associations • **13,1 %** dans les coopératives
5,4 % dans les mutuelles • **2,9 %** dans les fondations
67 % des salariés sont des femmes

Les SCOP, des choix à conforter

L'un des objectifs de la loi est de conforter les choix de salariés qui souhaiteraient passer en SCOP pour poursuivre l'activité de leur entreprise. Cette alternative aux fermetures d'entreprises représente une prise de risques impor-

Claudine Lemonnier, présidente d'une AMAP de 2009 à 2012
(Association pour le maintien d'une agriculture de proximité/paysanne)

L'US Mag : Comment ce projet est-il né ? Qui a pris l'initiative de mettre en place une AMAP ?

C. L. : En 2006, le comité local d'ATTAC, fait l'analyse des dérives de la grande distribution et décide de s'inscrire dans le mouvement de re-localisation des productions vivrières et de sauvegarde de l'environnement que préconise ALLIANCE PROVENCE dans la charte des AMAP.

L'US Mag : Quelles sont les contraintes et au contraire les libertés d'une telle organisation ? Qui en tire profit ?

C. L. : Pour les consommateurs, il y a quelques contraintes : il faut d'abord s'engager sur une période de six mois, venir à la distribution chercher les paniers dont le contenu est imposé par la saison en fonction de la récolte du producteur (on ne choisit pas ses légumes !), aider à la distribution des produits au moins une fois par campagne, et participer à l'assemblée générale (AG). Pour les producteurs, dont le métier est extrêmement difficile, les contraintes sont mineures : ils sont engagés sur la qualité des produits et sur la stabilité des prix qu'ils annoncent en début de saison (depuis trois ans, les prix du maraîcher n'ont quasiment pas augmenté). L'AMAP présente l'avantage de leur

assurer un débouché pour leur production et un revenu fixe connu d'avance.

Tout le monde en tire donc profit : le consommateur sur la qualité des produits qu'il paie au juste prix et le producteur sur la garantie de revenus.

L'US Mag : Faut-il des valeurs partagées, entre consommateurs et producteurs, au sein de l'AMAP ?

C. L. : C'est une association loi 1901. Les adhérents sont des militants ! La démocratie est importante : on fonctionne avec une vingtaine de bénévoles, cinq producteurs (on distribue environ 300 paniers par semaine et plus de 500 colis de viande par semestre !), on se réunit en AG et on souhaite que la présidence de l'association change tous les trois ans. Pour nous, il s'agit de faire vivre un système alternatif à la production intensive.

L'AMAP est une dérogation au commerce traditionnel : c'est un lieu de distribution et non de vente... Si des paniers non réclamés restent à la fin de la distribution, ils profitent au Secours populaire, c'est une décision que nous avons prise en AG. La solidarité fait partie de nos valeurs, pour nous ce sont les intérêts collectifs qui priment... ■ **Propos recueillis par Véronique Ponvert**

tante pour les salariés. C'est pourquoi il faut sécuriser leur démarche en leur permettant d'atténuer le risque financier personnel.

Deux mesures majeures pourraient être prises : l'une pour introduire un droit préférentiel pour les salariés en cas de vente de leur entreprise ; l'autre pour créer un nouveau statut de coopérative, permettant aux salariés de reprendre progressivement le capital de leur entreprise – en passant d'actionnaire minoritaire à un statut de Scop. Il s'agirait de créer un statut intermédiaire de SCOP où, sur une période transitoire, les salariés seraient majoritaires en votes, mais minoritaires en capital. Benoît Hamon souhaite doubler le nombre de coopératives d'ici 5 ans : « *Nous parions sur l'économie sociale et solidaire comme moyen de sortir de la crise. Les services à la personne, l'économie verte sont de vrais gisements d'emplois pour l'avenir.* ».

Les trois-quarts des emplois

suscités par l'ESS le sont dans la santé, l'éducation, l'action sociale, les activités bancaires ou d'assurance. Elle est encore peu présente dans l'industrie si ce n'est au travers de quelques coopératives. Certaines structures qui innovent sur le plan social et sont rentables, sont en difficulté pour se financer en raison de leur statut. La loi pourrait les aider en simplifiant la création d'activités par un nouveau statut des entreprises et favoriser ainsi des embauches.

Dans un monde en crise, livré aux marchés, il est important de promouvoir une économie fondée sur des valeurs. C'est l'assemblée générale qui décide, et non les actionnaires ! Dans la perspective d'un monde au développement plus soutenable, renforcer une économie donnant la primauté aux biens sociaux, à l'innovation, aux services des personnes plutôt qu'à la course effrénée à la consommation jetable va dans le bon sens. ■

Elizabeth Labaye



Jean-Louis Cabrespines

Président du CEGES (Conseil des entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale)



© DR

L'US Mag : Qu'attendez-vous de la future loi sur l'ESS ?

Jean-Louis Cabrespines : La loi sur l'ESS, au-delà de la reconnaissance des particularités de nos démarches et de notre conception d'une économie basée sur les personnes plutôt que sur les capitaux, sera une loi structurante et de reconnaissance du secteur de l'ESS. Cette loi peut donc être

porteuse de changements profonds dans l'approche économique et sociale comme dans le développement territorial pour les entreprises de l'ESS inscrites dans un partenariat local avec les collectivités et les PME/TPE.

Elle doit donc aider à ce développement et à la réalisation des activités des entreprises de l'ESS, notamment par une révision de certains points statutaires et d'organisation.

L'US Mag : Quels efforts du côté des entreprises de l'ESS pour contribuer au développement de cette économie ?

J.-L. C. : Ces entreprises peuvent être des acteurs à part entière pour produire de la richesse sur la base des valeurs et des principes dominants dans l'ESS pour le travail et le développement local.

L'ESS est une composante de l'économie avec une conception différente de sa gouvernance. Mais les entreprises de l'ESS sont des acteurs économiques inscrits dans les territoires, et leur développement passe nécessairement par le développement économique en général. Notre contribution au développement de cette économie doit donc s'appuyer sur une réaffirmation de notre différence, tout en étant des acteurs du développement aux côtés des autres entreprises. ■

Propos recueillis par Elizabeth Labaye

À LIRE

Notre sélection

RENCONTRES



Un professeur d'université, Eduardo, et sa compagne, Lia, Guatémaltèques, rencontrent un pianiste serbe, Milan, partagé entre les deux mondes de ses parents.

Tsigane par son père, Serbe par sa mère, il est rejeté par les deux communautés dans cette ex-Yougoslavie déchirée. Le choc esthétique est profond et déclenche un voyage onirique dans cette Mittle Europa qui n'existe plus, à l'intérieur de cette musique tzigane et surtout du jazz, à commencer par Thelouious Monk ici dénommé « Melodious Thunk ». Un roman sans début ni fin qui parle de l'errance, du parcours, de la marche pour se construire, se comprendre. Eduardo, issu d'une famille de rescapés de la Shoah, se projette dans Milan et veut le retrouver pour se trouver lui-même. *La pirouette* – titre de ce roman – représente une figure de notre espace-temps de ce monde en train de sombrer.

Nicolas Bénéès

• *La pirouette*, Eduardo Halton, traduit par Albert Bensoussan, Quai Voltaire, 172 p.

ÉLOGE DU NOMADISME

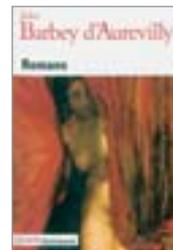
La Ville est une inconnue. L'architecture, l'urbanisme proviennent du monde nomade. La Ville se construit par des limites – comme les Menhirs – pour orienter des parcours. La marche permet de découvrir les trésors cachés. C'est la thèse que défend Francesco Careri dans ce *Walkscapes*, intraduisible anglais pour dire que la marche façonne des paysages, que la route est plus importante que les constructions. Une manière de revisiter à la fois les surréalistes, les dadaïstes et les situationnistes. Au moment où la BnF expose Guy Debord, cet essai permet d'apercevoir les filiations et la place de ces théorisations dans l'appréhension du monde. La préface, « La ville nomade » de Gilles A. Thiberghien – autre théoricien de cette architecture mouvante – permet de compléter et de comprendre la démarche de l'auteur. Stimulant.

N. B.

• *Walkscapes. La marche comme pratique esthétique*, Francesco Careri, traduit par Jérôme Orsoni, Éditions Jacqueline Chambon/Rayon Art, 221 p.

BARBEY D'AUREVILLY, ROMANCIER

Réactionnaire et romantique, dandy et royaliste



Barbey d'Aurevilly (1808-1889) est de ces romanciers troubles dont la France a le secret. Royaliste, partisan de l'ordre, journaliste pro-Napoléon III, il est en même temps sulfureux par ses outrances, par sa description des corps en fusion, par son langage cru, par sa radicalité littéraire. Dandy, il se réclamait de Lord Byron qu'on lisait dans le texte en ces temps du XIX^e siècle. Il est aussi un enfant de ce siècle secoué par les révolutions. 1830 et 1848 resteront inachevées, instaurant le pouvoir de la bourgeoisie que ce nobliau normand exécrait, comme Balzac son contemporain. À l'instar de Dumas, dans *Le Chevalier Des Touches*, il jouera avec le temps, reconstruisant un passé qu'il a décomposé, comme un espace-temps spécifique, son Cotentin natal qu'il rêvera à l'aide de ses souvenirs. Il parlera d'évo-

tion pour défendre sa notion floue du temps. Il se trouvera coincé dans cette Europe en mutation. Réactionnaire, il saura pourtant reconnaître en Baudelaire son frère en littérature et défendre *Les fleurs du mal* cloué au pilori par toute cette presse bien pensante. Il verra interdire ses *Diaboliques*, l'un de ses recueils les plus connus et qui a le moins vieilli. Un romancier qu'il faut savoir (re)découvrir. Ce volume, *Romans*, le permet par le biais d'une présentation de Judith Lyon-Caen qui permet de suivre et l'homme journaliste polémiste et l'écrivain en train de se réaliser. Les illustrations donnent une idée du climat de ces années, de ce siècle fondateur. ■

Nicolas Bénéès

• *Romans*, Barbey d'Aurevilly, présenté par Judith Lyon-Caen, Quarto/Gallimard, 1211 p.

GEORGES STEINER, UN PARCOURS DANS LE 20^e SIÈCLE

Survivant de Babel et de l'holocauste

Georges Steiner se veut questionneur et critique. Il a dialogué avec Jacques Derrida, mais aussi, paradoxalement – et c'est un amateur de paradoxes et d'oxymores – avec Pierre Boutang, philosophe de cette droite extrême qui fut fasciste pour comprendre l'Holocauste. Comment écrire après Auschwitz interrogeait Adorno, un des penseurs qui l'ont fortement influencé, comme tous les tenants de cette École de Francfort, sans compter George Luckas et ses réflexions sur le roman ? Com-



ment se situer dans ce monde, dans cette humanité capable de tant de barbarie ? Comment aussi traduire ? La tour de Babel est un empilement de malentendus. Le contexte linguistique peut ne plus correspondre aux mutations en cours, comment en construire un différent ? Polyglotte, professeur aux États-Unis, il se veut passeur d'interrogations, pédagogue. Peu de réponses définitives, beaucoup d'errata qui lui permettent de dresser un autoportrait tout en distance et

humour. Cet ouvrage ne se veut pas un livre de plus ou de trop. *Œuvres* est un titre trop neutre pour ce travail qui a réuni auteur et éditeurs sous la férule de Pierre-Emmanuel Dauzat qui a voulu proposer une sorte d'itinéraire, de parcours de ce penseur-romancier fécond pour indiquer les ruptures, les évolutions. L'intérêt se trouve ici dans cette marche de la pensée. Ce fort ouvrage est à la fois une introduction dans les univers de Steiner et une mise en perspective de ses questionnements. ■ N. B.

• *Œuvres*, Georges Steiner, présenté par Pierre-Emmanuel Dauzat, Quarto/Gallimard, 1216 p.

Le coin du polar

Thierry Jonquet a été, un jour de 2009 – il avait 55 ans – victime d'un tueur intérieur, le cancer. Il nous a laissé orphelin.

Il savait montrer la barbarie d'un monde sans repères, il savait aussi que le noir est la seule couleur qui s'impose, que le pire est toujours sur. Il avait découvert les fondateurs du polar, Hammett, Chandler, et a été influencé par les mondes de Jim Thompson par sa manière de mettre en scène des « monstres », des révoltés contre cet ordre social injuste. Le Seuil, avec une préface-hommage de Hervé Delouche, met à la disposition du public des nouvelles écrites à différents moments avec des contraintes spécifiques. *400 coups de ciseaux* permet de s'introduire dans l'œuvre de cet auteur comme dans sa vie. Le premier texte, donné au Temps Modernes, retrace sa biographie et sa démarche. Dennis Lehane s'est lancé dans une histoire « noire » – dans le sens des romans noirs, des polars – des États-Unis. Il l'avait commencé avec *Un pays à l'aube* (Rivages) et le poursuit avec



Ils vivent la nuit, récit de la mafia italienne de Boston partant à la conquête de Ybor City, quartier

où se fabriquaient les cigares de Tampa en Floride. Il s'inspire d'un classique de l'École sociologique de Chicago, *Street Corner Society* de William Foote Whyte étudiant le quartier italien de Boston à la fin des années 1930. On part de 1926 à Boston donc – la ville de naissance de Lehane, lieu de l'action de tous ses romans – où Joe Coughlin, fils d'un commissaire adjoint, veut faire carrière dans la pègre. Il fera son éducation en prison et deviendra un des « caïds » de Ybor City en 1929. On le suivra jusqu'en 1935. Une manière de comprendre les États-Unis. On lira aussi la réédition de « Boston noir », recueil de nouvelles permettant d'apercevoir cette ville à la culture spécifique. ■ N. B.

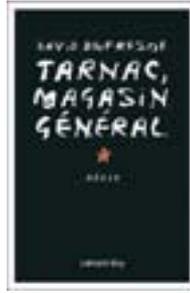
• *400 coups de ciseaux*, Thierry Jonquet, Seuil/Policiers ; *Ils vivent la nuit*, Dennis Lehane, Rivages/Thriller ; *Boston noir*, présenté par Dennis Lehane, Rivages/Noir.

TARNAC, MAGASIN GÉNÉRAL DE DAVID DUFRESNE

De la dérive sécuritaire sarkozyste

Dans la nuit du 7 au 8 novembre 2008, des caténaires de lignes TGV sont sabotées. Quatre jours plus tard, la police anti-terroriste interpelle plusieurs suspects, membres d'un groupe de militants libertaires ayant créé une communauté autogérée dans le village de Tarnac en Corrèze. Ils sont mis en examen et la plupart incarcérés. Le pouvoir, relayé par les grands médias, est affirmatif. Vingt ans après la mouvance d'ultra-gauche *Action Directe*, la menace autonome s'est reformée et prépare des attentats pour déstabiliser l'appareil d'État. La nouvelle DCRI – Direction centrale du renseignement intérieur –, fruit de la fusion des RG et de la DST, voulue par N. Sarkozy, prouve son efficacité et démantèle la menace. Las, très vite des incohérences apparaissent dans le dossier. Les gardes à vue sont maintenues – le principal suspect Julien Coupat, que la DCRI et le juge Marin décrivent comme l'idéologue du groupe, ne sera libéré qu'en mai 2009 –, mais aucune preuve tangible ne vient consolider l'accusation. La principale pièce d'accusation n'est qu'un essai anonyme attribué à Coupat, *L'insurrection qui vient*, qui prévoit que les révoltes modernes devront déstabiliser les flux de transport sur lesquels prospère le système. David Dufresne, ancien journaliste de *Libé-*

ration et de *Mediapart*, s'empare de l'affaire et en fait un récit passionnant, qui ne veut pas être une contre-enquête pour prouver l'innocence du groupe de Tarnac. Dufresne veut comprendre les « zones grises », saisir comment prend corps une affaire d'État dans un pays démocratique en pleine frénésie sécuritaire. Le journaliste construit un récit où se mêlent entretiens avec les protagonistes de l'affaire (de certains inculpés, de policiers du renseignement, du juge Marin...), transcriptions de procès-verbal d'audition ou de filature et réflexions personnelles. En refermant le livre, nous ne savons pas qui a fait quoi. David Dufresne a pénétré les « zones grises » de l'appareil d'État. À la manière d'un Robert Mandrou qui démontrait que les chasses aux sorcières des XVI^e et XVII^e siècles participaient de la construction de l'État moderne, *Tarnac, Magasin général* révèle les faiblesses et la paranoïa de nos démocraties. ■



Stéphane Rio

• David Dufresne, *Tarnac Magasin général*, Calmann-Lévy, 2012 (édition Poche, Pluriel, février 2013) ; Comité Invisible, *L'insurrection qui vient*, La Fabrique, 2007 ; Robert Mandrou, *Magistrats et sorcières en France au XVII^e siècle. Une analyse de psychologie historique*, Plon, 1968

Le coin de la BD

Une biographie de Conrad

Mai 1890, Josef Teodor Konrad Korzeniowski s'engage dans une compagnie belge pour prendre le commandement d'un bateau fluvial afin de remonter le fleuve Kongo – selon l'orthographe de l'époque. Ce capitaine de la marine marchande britannique a déjà fait ses armes en Orient et en Australie. Persuadé de prendre part à une mission civilisatrice qui arrache des millions d'ignorants à leurs mœurs effroyables, Konrad pense faire partie de ces « messagers de lumières ». Officiellement, le projet colonial a pour objectif le développement du territoire et l'émancipation des populations. Une fois en Afrique, le mythe s'effondre. Les missionnaires sont avant tout des mercenaires, le trafic de l'ivoire fait florès. L'implantation de comptoirs vise autant l'exploitation des matières premières que l'occupation du territoire dans la course à la colonisation que se livrent pays arabes et européens. Le récit, linéaire, a pour principal ressort l'évolution psychologique du personnage pris dans un univers hostile. Confronté à la violence ambiante, à la fatigue de longues marches dans la jungle puis aux maladies tropicales, Konrad est tiraillé entre le souci de remplir sa mission

de capitaine et ses désillusions successives. Le rythme de la narration et le dessin charbonneux de Tom Tirabosco rendent à merveille l'ambiance oppressante qui enserrait progressivement le héros dont on suit la remontée du fleuve vers le Haut-Congo, une région de ténèbres. Malade et anéanti par cette expérience, Konrad rentre prématurément en Europe. Il se tourne alors vers l'écriture et transpose son aventure dans plusieurs récits dont *Au cœur des Ténèbres*. L'écrivain Joseph Conrad est né. Dans *Aguirre, la colère de Dieu*, le cinéaste Werner Herzog transpose son histoire dans le contexte de l'Amérique latine et des conquistadores. Coppola s'en inspire librement pour bâtir le scénario d'*Apocalypse Now*. Cette biographie resserrée sur sept mois apporte un éclairage nouveau sur l'œuvre de Conrad, véritable fossoyeur de l'illusion coloniale. ■

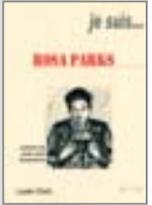
Stéphane Marco

• *Kongo, Le Ténébreux voyage de Josef Teodor Konrad Korzeniowski* de Tom Tirabosco et Christian Perrissin, Futuropolis, 176 pages.



UNE LUTTEUSE

Écrire une biographie (résumée) de Rosa Parks semble étrange. Lucien Chich a su ramasser l'essentiel de la vie de cette femme qui a décidé, un jour de décembre 1955, de ne pas respecter les lois ségrégationnistes de cet État d'Alabama – qui sera célèbre pour des meurtres de défenseurs des droits civiques – en refusant de monter à l'arrière du bus qui l'amenait chez elle. La mobilisation commençait... Aujourd'hui plusieurs lycées et collèges de la région Rhône-Alpes portent ce nom...



Nicolas Bénéès

• *Je suis... Rosa Parks*, Lucien Chich, Jacques André éditeur.

SUR HAÏTI

Cette île, qui s'est appelée Saint-Domingue, a une histoire et une histoire de lutte et de libération. La Révolution française avait décidé l'abolition de l'esclavage, que Bonaparte, Premier Consul, avait rétabli contre toute attente. Jean-Pierre Barlier, dans un livre précédent, *La Société des Amis des Noirs 1788-1791*, avait raconté les origines de la première abolition de l'esclavage le 4 février 1794. Dans cette suite, *L'échec de l'expédition de Saint-Domingue (1802 - 1803) et la naissance d'Haïti*, il s'attache à décrire la barbarie coloniale et l'emprisonnement de Toussaint-Louverture qui avait cru aux promesses de cette révolution, à la liberté, l'égalité et la fraternité. En même temps, il décrypte le projet colonial du futur Napoléon. Il accumule les témoignages, suit les pas de l'armée française pour montrer que toute volonté d'asservir une population est un acte profond de barbarie et explique, en partie, le sous-développement actuel. Toussaint Louverture restera, pour l'éternité, l'image de la révolte. Son nom sera porté par beaucoup de jazzmen et de partisans des droits civiques aux États-Unis. Une page de notre histoire par trop ignorée.



N. B.

• *L'échec de l'expédition de Saint-Domingue et la naissance d'Haïti*, Jean-Pierre Barlier, Éditions de l'Amandine, 195 p.

► MARSEILLE, CAPITALE DE LA CULTURE

En complément du dossier de ce numéro, « *Ici, Ailleurs* » est le titre d'une exposition qui veut réunir les artistes de la Méditerranée, « fabrique de civilisation » disait Paul Valéry. Jean-François Chougnat a réuni des artistes dont le seul lien est l'appartenance à cet espace. Beaucoup de noms nous sont inconnus, raison de plus pour aller les découvrir. Ce catalogue permet de les présenter.



N. B.

• *Ici, Ailleurs. Une exposition d'art contemporain*, Skira/Flammarion.



Films conseillés, CD jazz, le coin du polar :

CRITIQUES SUR LE SITE WWW.SNES.EDU

EL PREMIO. UN FILM DE PAULA MARKOVITCH (ARGENTINE-MEXIQUE-FRANCE)

Une enfance mutilée

À la suite d'un terrible drame lié à la situation politique du pays – l'Argentine sous la dictature militaire – Cécilia, sept ans, et sa mère ont trouvé refuge dans une cabane isolée au bord de la mer. Malgré les difficultés administratives et les risques que représente cette simple démarche, Cécilia doit fréquenter l'école du village proche. Le jour où les autorités demandent aux écoliers de rédiger une lettre à la gloire des militaires, Cécilia, que sa mère oblige à écrire le contraire de ce qu'elle avait l'intention de mentionner dans son devoir, se

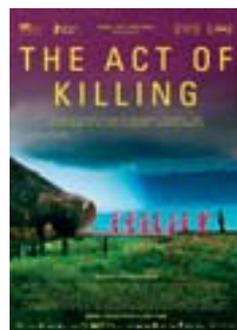
voit attribuer le premier prix et contrainte d'assister à la cérémonie officielle de la remise du prix.

Que peut-il se passer dans la tête d'une enfant de sept ans prise dans la tourmente historique engendrée par une dictature militaire dont elle sait qu'elle est à l'origine de la destruction de la presque totalité de sa famille ? Toute la réponse est dans la mise en scène magnifique toute en pudeur de Paula Markovitch, dans l'interprétation inouïe de la jeune comédienne, dans les silences, dans ce qu'il reste d'enfance à une enfance mutilée.



Paula Markovitch sait rendre compte de ses souvenirs d'enfance dans le contexte de tempêtes climatiques et historiques. Le tout en retenue comme une terrible sourdine.

Une œuvre magnifique dont la force n'a d'égale que la façon dont la cruauté y est tenue à distance. ■ Francis Dubois



THE ACT OF KILLING. UN FILM DE JOSHUA OPPENHEIMER (DANEMARK)

La bonne conscience des barbares

Joshua Oppenheimer s'est rendu en Indonésie pour y réaliser un documentaire sur le massacre d'un million de communistes en 1965. Il revient sur les lieux près de cinquante ans après. Il n'imaginait pas que les survivants seraient encore terrorisés, auraient du mal à s'exprimer, que les bourreaux protégés par un pouvoir corrompu,

non seulement continuent de revendiquer la nécessité des tueries et qu'ils seraient prêts, pour les besoins d'un film, à rejouer, devant les caméras, avec la même conviction, les scènes d'exaction

qu'ils ont alors commises. La conviction des tueurs demeure intacte d'avoir su servir la bonne cause. Il faut pousser l'un des principaux assassins dans ses retranchements pour que le doute survienne, que la reconstitution du crime provoque chez lui une réaction de nausée. Réaliser ce film de la façon la plus frontale qui soit pour que la réalité des faits ne bascule pas dans un risque de fiction, pour mesurer à quel point l'effet collectif, au nom d'on ne sait quelle conviction, quelle certitude, peut révéler à l'homme sa capacité à dépasser les dernières limites, se révèle nécessaire.

Un film de force et de courage, d'autant plus efficace qu'il reste dans le périmètre de la seule observation. ■ F. D.

DVD

Vous avez dit médiatique ?

Qui sont les médias ? À qui sont-ils, pour qui roulent-ils ? Indépendants ou aux ordres ? Si la question se pose avec acuité sous une dictature, l'asservissement des médias sous une démocratie est tout autre : souvent à la botte du pouvoir, politique et financier (les deux ne sont-ils pas liés ?), ils se proclament pourtant indépendants. *Les nouveaux chiens de garde* démasque cette imposture. Il faut savourer ce film documentaire vif, joyeux, à la démonstration implacable, qui vient de sortir en DVD. ■ V. P.

• *Les nouveaux chiens de garde*, G. Balbastre et Y. Kergoat, distribution : Epicentre films. JEM productions



MUSIQUES

• MUSIQUE CLASSIQUE

Sei Solo...

Dans le livret de présentation du disque *Sei Solo, sonates et partitas pour violon* de Jean-Sébastien Bach, Christine Busch nous raconte comment, enfant, alors qu'elle était malade et très fiévreuse, la seule

musique qu'elle pouvait entendre était celle-ci, « si pure et sans artifice ». De ce souvenir est née sa vocation, étudier ces œuvres, les jouer et les enseigner. Soliste du Collegium Vocale de Gand, elle donne une représentation émouvante et sans affectation des trois sonates et des trois partitas pour violon seul de Bach. Elle joue sur un violon baroque du XVIII^e siècle aux cordes en boyau. Si le son est moins lisse, plus rugueux que celui d'un violon moderne aux cordes métalliques, on est cependant subjugué par la grâce, l'élégance et la profondeur de son interprétation. Cette musique profane est indiscutablement un des sommets de la musique du



cantor de Leipzig – la célèbre chacone de la deuxième partita est de ce point de vue une splendeur. Christine

Busch nous démontre qu'elle est désormais une des interprètes incontournables de J.-S. Bach. ■

Nicolas Morvan

• *Sei Solo*, Johann-Sebastian Bach, sonatas et partitas for violin, Christine Busch, Phi.

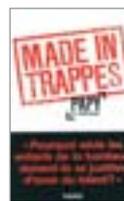
• Christine Busch sera le 13/07 au festival de musique de Saintes : www.festivaldesaintes.org

THÉÂTRE

Improvisons !

Dans les années 90, tout Trappes s'est mis à improviser. Papy, autrement dit Alain Degois, Trappiste dès l'âge de deux mois, élève au collège Youri Gagarine, puis au Lycée de la Plaine de Neauphle, animateur sportif à la ville de Trappes, découvre un art de la scène venu du Canada : l'improvisation théâtrale. Il crée alors *Déclat Théâtre* et dispense la bonne parole improvisatrice dans la ville et les établissements scolaires. Collégiens, lycéens et beaucoup de leurs professeurs attrapent le virus. Les jeunes y gagnent confiance en soi, connaissances culturelles (registres de langues, textes littéraires...) et beaucoup y gagneront même un avenir : Jamel Debbouze, Sophia Aram, Arnaud Tsamère, Issa Doumbia et tant d'autres se sont formés à l'improvisation, soit à *Déclat Théâtre*, soit dans l'équipe des « Neauphlards ».

C'est cette aventure que Papy décrit dans *Made in Trappes*. Les chapitres, présentés comme autant de clichés sur la banlieue, s'appliquent à démolir les idées reçues. Oui, les enfants de la banlieue sont capables



de talent. Pourquoi devraient-ils s'en justifier ? Oui, l'improvisation théâtrale est un art de la scène à part entière, n'en déplaise à certains, avec qui Papy règle quelques comptes, les institutions culturelles « officielles » notamment. Elles ne l'ont jamais aidé, passant à côté de la possibilité de faire de Trappes la capitale de l'improvisation, comme Angoulême pour la BD ou Cannes pour le cinéma. Non, il ne sert à rien d'ajouter les « Plan Marshall » aux « Plan banlieue » si on ne s'appuie pas sur les habitants et les associations. Pour autant, Papy ne ferme pas les yeux sur les évolutions récentes (qu'il date de la première guerre d'Irak, en 1991), le repli sur soi des communautés, la montée de l'islam radical (l'analyse de la création de la mosquée, à 200 mètres du lycée, est édifiante), et ses conséquences notamment pour les filles. Papy s'obstine toujours à faire improviser des générations d'adolescents, comme il le dit, « dans un cadre résolument laïc, républicain et mixte, dans une ville où chacun de ces mots ne va pas de soi ». Il prône la « considération », l'écoute et le respect comme base de travail. Espérons qu'il soit entendu... ■ Sylvie Chardon

• *Made in Trappes*, de Papy, dit Alain Degois. Ed. Kero, 245 p.

LA BRIQUETERIE, lieu dédié à la danse contemporaine

Définitivement ouverte pour travaux

Ce fut un projet âprement défendu par Michel Caserta, ancien directeur et fondateur de la Biennale de Danse du Val-de-Marne : un lieu dédié à la danse contemporaine, où danseurs et chorégraphes puissent travailler, préparer de nouveaux spectacles, mais aussi rencontrer tous les publics intéressés. Il a fallu près de quinze ans pour que le projet devienne réalité. La Briqueterie a ouvert le 23 mars à Vitry et c'est aujourd'hui Daniel Favier qui la dirige. Le projet architectural a été confié à Philippe Prost qui a choisi de garder le caractère brut de la construction d'origine avec ses briques sombres, sa cheminée et surtout sa haute charpente métallique où se nichent trois grands studios de répétition, tandis qu'un nouveau bâtiment, accolé à l'ancienne usine et recouvert de zinc, reçoit un studio doté de 180 fauteuils où les artistes pourront donner à voir des échantillons de leur travail. Le large toit déborde en auvent, pour abriter un parvis avec gradins pour événements festifs visibles de la rue, et couvre sur l'arrière une verrière-coursive faisant communiquer les espaces anciens et nouveaux, et ouvrant sur un jardin. Espace, ouverture, libre circulation, respect de la mémoire du lieu, recherche des conditions optimales de travail pour tous : le programme architectural est déjà la traduction des ambitions de ce nouveau « Centre de Développement Chorégraphique » dont nous parle Daniel Favier :

« D'abord accueillir en résidence de jeunes artistes ou compagnies et coproduire une de leurs premières réalisations, que l'on pourra voir ici ou dans un des théâtres partenaires du département, mais aussi faire partager les œuvres et favoriser la rencontre des artistes avec leurs publics, par des stages et master classes, des répétitions publiques en studio permettant de découvrir ou mieux connaître l'univers des artistes, leurs méthodes de travail... Organiser des ateliers du regard, à par-

tir d'enregistrements vidéo de pièces chorégraphiques, afin d'aiguiser un point de vue critique... Diffuser des maquettes pédagogiques sur l'histoire de la danse, sous forme de DVD présentés à la demande dans les établissements scolaires par un médiateur spécialisé... Nous avons voulu également augmenter la place de l'Europe tant dans la programmation que dans les projets communs. Ainsi un projet va se développer sur le long terme autour de Jérôme

Bosch avec la Fondation Bosch aux Pays-Bas, des festivals de danse et divers musées européens, pour culminer lors du 500^e anniversaire de sa mort en 2016. Ce sera une coproduction qui devrait déboucher sur des petites formes, qui seront présentées ici sur les Plateaux, mais aussi dans les autres villes concernées et peut-être aussi sur un projet plus ambitieux. Par ailleurs nous avons mis au point le projet *Métamorphose* avec deux lieux qui comme le nôtre intègrent des lieux anciens. Il s'agit des Brigittines en Belgique, une ancienne chapelle réaffectée avec une partie neuve, et d'un ancien bâtiment des Empereurs de Pologne à Poznan, où Hitler souhaitait installer un cabinet d'où il aurait dirigé l'Europe, qui a été rénové pour la danse cette année. Nous avons fait appel à trois chorégraphes, un cinéaste et trois artistes installateurs urbains. Ils vont travailler autour de la métamorphose du travail, de la religion et du pouvoir, et le projet sera présenté en avril 2014 à Bruxelles, en mai à Poznan et en juin à la Briqueterie. »

Daniel Favier est porteur de nombreux projets destinés à promouvoir la danse contemporaine en la mettant en relation avec la ville, les autres lieux d'Europe qui s'y consacrent et les jeunes en formation. ■

Propos recueillis par Pierre Heumetz, Philippe Laville et Micheline Rousselet



© Mathieu Genon

Festival

Chiche, c'est le printemps des jazz !

Sons d'hiver s'éloigne, Banlieues Bleues se termine, les festivals de jazz prennent le large.

Vers le nord-ouest, du côté de la Sarthe, de l'Orne et de la Manche.

Europa D'zaz fête son 34^e anniversaire et en profite pour s'étendre du 12 mars au 12 mai et couvrir toute la région des Pays de la Loire et le département de l'Orne. Une multitude de concerts, de créations pour faire vivre le jazz et les territoires. Le côté pédagogique n'est pas absent. Quinze

lycées, cinq collèges connaîtront des concerts spécifiques, des ateliers rencontres et « Backstage Meetings » – pour voir les coulisses. Comme d'habitude un brassage des jazz permettra d'entendre anciens – Aldo Romano, Barre Phillips... – et nouveaux membres de ces confréries. Son expansion le mettra en concurrence, en même temps que complémentaire avec *Jazz sous les Pommiers* – 32^e édition – qui aura lieu du 4 au 11 mai en fonction du jeudi de l'Ascension mouvant. Des grands noms – Charles Lloyd, Gary

Burton entre autres – cohabiteront avec des découvertes. Thomas de Pourquery, saxophoniste en résidence, proposera une création, « Crooner ».

Il faudra entendre Gregory Porter, vocaliste de notre temps, Emile Parisien, saxophoniste original, Anne Pacéo, batteuse étonnante et beaucoup d'autres.

• *Europa D'zaz*, 02 43 23 78 99, www.europajazz.fr ; *Jazz sous les Pommiers*, 02 33 76 78 50, www.jazzsouslespommiers.com



RADIO

Les pieds sur terre

Les pieds sur terre, les yeux bien ouverts, le cœur à l'écoute de ceux qui nous entourent : Sonia Kronlund prête son micro, chaque jour, met son outil médiatique au service de la parole populaire, et donne une voix à ceux que l'on n'entend plus, ou en tout cas pas assez. Journaliste au sens plein, elle fait son reportage dans l'ombre, en toute pudeur, et s'efface derrière son sujet : ici, les « acteurs » sont au centre, ils ont toute la place, ils livrent leurs propos crus, sans commentaires. Chaque jour, l'auditeur écoute, pendant une petite demi-heure, la parole du peuple : moment de rare intensité. Ouvrier « low cost », mal logement, GoodYear ou le Mali, vu d'ici : du journalisme social, avec respect, sans voyeurisme et sans tabou.

Les pieds sur terre, c'est aussi un livre qui rassemble quelques-uns des meilleurs moments des *Pieds sur terre*, publié au moment où l'émission fête ses 10 ans (Actes Sud).

■ Véronique Ponvert

• Émission quotidienne, 13 h 30-14 heures, France Culture

L'actualité culturelle sur Internet

Entre deux publications du Magazine, chaque semaine, des dizaines de nouveaux articles sur www.snes.edu/-Culture-.html À suivre notamment :

► Des réalisations de collègues

• Autour d'ARAGON, à l'occasion du trentième anniversaire de sa mort, avec un dossier d'interviews, citations, témoignages, articles... conçu par Marianne Delranc et Josette Lefaure Pintueles, chercheuses en littérature, membres de l'Équipe de Recherche Interdisciplinaire sur Elsa Triolet et Aragon ÉRITA (universités de Strasbourg, Reims, Paris, Poitiers et des universités étrangères), en rubrique : « Trente ans après ». Un site qui peut être utile aux professeurs de lettres : www.louisaragon-elsatriolet.org

• Autour de la photographie, un beau site conçu par Joël JUGE, spécialisé en images panoramiques, dont une exposition fut présentée lors du congrès du SNES en 2007 à Clermont : <http://joeljuge.free.fr/index.htm>

• « Le souffle bleu » un blog de Nicolas Bénéès, permettant de retrouver toutes ses contributions sur le jazz, les polars, l'économie... qui sont familiers aux lecteurs de *L'US Mag*, et divers autres écrits : www.soufflebleu.fr

► sur www.snes.edu/-Culture-.html, l'actualité culturelle dans une dizaine de rubriques, avec les compléments au contenu de ce Magazine, notamment de l'entretien avec le directeur de « La Briqueterie » et chaque semaine de nombreux nouveaux articles, ainsi que les mises à jour de la liste de la centaine de lieux culturels partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES).

N'hésitez pas à nous signaler des lieux ou des initiatives qui mériteraient l'attention de tous et que nous n'aurions pas évoqués.

Philippe.Laville@snes.edu

« Le thème central de mon livre, c'est l'apprentissage »

Joël Dicker n'a pas trente ans. À son actif, pourtant, il compte déjà le livre de langue française le plus vendu en 2012 ! *La vérité sur l'affaire Harry Quebert* est un immense succès populaire, lu et traduit à travers le monde, et Joël Dicker court les routes pour tenir des conférences et parler de son livre, ses personnages, sa formidable histoire d'amour, son intrigue aux multiples rebondissements...

De nationalité suisse, il signe ici un « roman américain » plébiscité en France, en particulier par un public jeune, qui lui a décerné le Goncourt des lycéens. Quelle recette, quel talent se cachent derrière ce succès ?

Joël Dicker ne semble pas lassé des questions qui doivent pourtant se répéter, et c'est avec bienveillance et simplicité qu'il se livre... étonné encore de la fulgurance de son ascension.

L'US : *La vérité sur l'affaire Harry Quebert a remporté une adhésion importante auprès des lycéens, public pourtant non acquis à la lecture, qui plus est quand le volume est à ce point imposant (NDLR : 670 pages). Comment expliquez-vous ce succès ? Quelle explication les jeunes vous en donnent-ils, lorsque vous les rencontrez lors de vos conférences ?*

Joël Dicker : Les jeunes ne constituent pas un public acquis d'avance, c'est vrai, mais ils ne sont pas réfractaires à la lecture non plus. Dans leur quotidien, ils lisent des magazines, des affiches ou autres. En tant qu'enseignants, vous les connaissez qui lisent par devoir, c'est un acte forcé, et là, c'est difficile. Mais ils ne sont pas réfractaires à « l'idée » de lire ; ce qui crée un climat intéressant, c'est justement qu'ils développent un regard neuf sur le livre, neutre, direct, au-delà des *a priori* qu'ils pouvaient avoir. Certains disent : « *Monsieur, votre livre, il est trop gros !* » et ils avouent n'avoir jamais lu autant, aussi long, avant Quebert, et puis là, c'est enclenché, ils ont accroché... Pas de recette miracle, non, mais des codes très proches de ceux des jeunes. Je ne suis pas bien vieux moi-même, il y a moins de dix ans, j'étais encore au lycée... Je sais que des thèmes plaisent à la jeunesse, c'est un roman d'apprentissage, qui parle de relations entre les personnages aux âges différents, ou encore de toute une réflexion sur la vie, le sens de la vie en général : cela parle beaucoup aux jeunes, bien plus que le fait que le roman ait pris la forme d'un policier.

L'US : *À ce sujet, comment passe-t-on d'un récit historique (NDLR : *Les derniers jours de nos pères*), votre livre précédent, à un roman policier, genre souvent qualifié de « mineur » ? Et comment un récit aussi bien ficelé et riches en rebondissements se construit-il ?*



© Jeremy Spierer

Il faut prendre sa vie en mains : aucun de mes personnages ne le fait, ils subissent le cours de l'amour, ils laissent la vie décider pour eux...

J. D. : Le policier, c'est un genre quasi inconnu pour moi, je ne lis pas tellement de littérature policière, j'ai plutôt été nourri de Duras, Gary, Dostoïevski, Gogol, Steinbeck, Faulkner, Roth...

Ce sont des écrivains qui m'ont donné envie d'écrire, qui m'ont transmis la passion des mots. Je les ai aimés, lus, ils m'ont habité et donné envie d'être écrivain moi-même. La forme policière n'est donc pas première, c'est l'histoire qui m'a guidé. J'ai eu envie de raconter une histoire, cette histoire-là, alors je m'y suis mis : c'est assez banal, en fait. L'histoire s'est

construite au fur et à mesure, une idée appelant une autre idée : il faut alors que l'écrivain soit dans une position de grande réception, et attendre de voir quelle idée convient le mieux ; c'est un travail de longue haleine, cela m'a pris deux ans. Et j'ai écrit ce livre qui, foncièrement, n'est pas pour moi un roman policier.

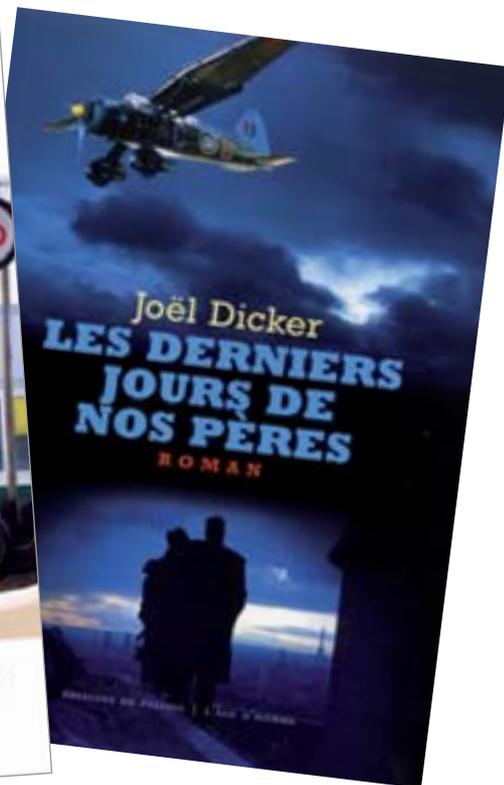
L'US : *Est-ce dans ce cas un roman d'amour ? L'histoire d'amour est très forte, et en même temps, c'est une vision très romantique : un amour impossible, interdit, scandé par l'idée de mort. C'est une vision très particulière de l'amour, non ? Ce profil est-il le vôtre ? Cette histoire recèle-t-elle un message ?*

J. D. : C'est en effet une histoire d'amour, mais pas uniquement une vision négative de l'amour : c'est plutôt une exploration de l'amour en général, j'ai voulu envisager le côté très impossible et le côté tout à fait possible en même temps (il y a d'ailleurs un exemple de très vieux couple dans le récit, donc d'un amour « possible »). J'ai cherché à montrer toutes les facettes, pas seulement une histoire d'amour difficile et douloureuse. C'est une réflexion sur la vie, autour de l'amour qui peut revêtir plusieurs formes. Ce n'est pas ma vision. En revanche, ce que je dis à travers mes personnages, c'est qu'il faut prendre sa vie en main : aucun de mes personnages ne le fait, ils subissent le cours de l'amour, ils laissent la vie décider pour eux...

L'US : *Il y a un autre thème central, à côté de l'amour, mais très important lui aussi : l'amitié, très belle et très forte entre les personnages. Cela revêt-il pour vous un caractère essentiel ?*

J. D. : L'amitié peut sembler placée au second plan dans le récit, mais c'est en effet très important pour moi ; l'amitié est une

forme d'amour, dont la force et l'importance sont moins évidentes, mais tellement essentielle dans nos vies. L'amitié, pour moi, fait partie de l'amour. D'autres thèmes jalonnent mon récit, par exemple l'imposture : pas seulement celle de Marcus (NDLR : narrateur et personnage central du livre), mais l'imposture que chacun commet à son niveau, dans sa propre vie... Chacun fait un métier qu'il n'aime pas, vit avec quelqu'un qu'il fait semblant d'aimer... L'imposture est une donnée importante, mais à mon sens, le thème central de mon livre, c'est l'apprentissage. L'apprentissage est le thème le plus important, car il traverse toutes les histoires individuelles du récit. Mes personnages vivent une histoire et ce vécu les transforme en profondeur : ils suivent un parcours, même les plus âgés, ils apprennent à devenir et à la fin du livre, ils sont autres, ils sont enfin devenus eux-mêmes.



L'US : *Vous parlez avec passion de l'écriture : pourquoi avoir suivi des études de droit, et non de lettres ? Est-ce à présent votre métier et avez-vous d'autres projets en tant qu'écrivain ?*

J. D. : Je n'ai pas suivi d'études de lettres car je n'étais pas très bon en dissertation, au lycée. Je n'étais pas très bon en maths non plus... Je me suis beaucoup cherché et j'ai eu un parcours un peu hasardeux. Mais ce qui m'a toujours guidé, ce qui m'a poussé dans la vie, c'est que j'ai suivi mes envies. J'ai toujours écrit, par exemple, ça fait partie de ma vie. Je ne sais pas encore si c'est mon métier, si je serai encore écrivain dans cinquante ans, c'est

impossible à dire. *A priori*, même si j'écris, je pense que je continuerai toujours à travailler à côté, pour garder un pied dans le monde... J'ai à cœur de parler de ce que je connais, c'est pour cela que j'ai écrit un « roman américain », parce que j'aime ce pays, que je connais très bien les États-Unis, ce qui a étonné les Américains eux-mêmes, d'ailleurs ! Pour la première fois, j'écrivais un récit à la première

personne, je devais donc être à l'aise, chez moi... J'ai tenté de rendre, en français, une ambiance américaine. Pour moi, c'était un véritable défi de rendre une atmosphère étrangère sans mêler à mon récit par exemple, des mots au lexique étranger : on lit parfois des romans qui se passent en Italie et qui sont ponctués de « signore », « pronto », etc. Tout cela ne me convenait pas : j'ai travaillé sur l'écriture, pour trouver le rendu d'une autre langue, sans avoir recours à aucun artifice, sans emprunts et sans interaction dans la langue. Et ce travail est possible parce que notre vocabulaire et notre syntaxe sont tellement riches qu'on peut parfaitement, en français, rendre une atmosphère étrangère. C'est un travail qui m'a passionné.

L'US : *Des projets d'écriture ?*

J. D. : Pas pour l'instant, je me concentre sur la promo du livre, je consacre du temps aux journalistes... Il faut prendre le temps, tout cela a été tellement rapide et inattendu, jamais je n'aurais cru cela possible. Pour le reste, je m'accrocherai à mes envies, comme toujours... ■

Propos recueillis par Véronique Ponvert

COURTE, MAIS INTENSE BIBLIOGRAPHIE...

- 2005 : *Le tigre* (Nouvelle), Éd. de l'Hébe
- 2012 : *Les derniers jours de nos pères*, Éd. De Fallois et l'âge d'homme
- 2012 : *La vérité sur l'affaire Harry Quebert*, Éd. De Fallois et l'âge d'homme

DU MYTHE DE L'IMPOSTURE... RETOUR SUR UNE POLÉMIQUE

Joël Dicker est un écrivain jeune, couronné de succès, cela a de quoi interroger et interpeller... Ainsi, parmi les critiques littéraires et autres journalistes, certains ont cherché la faille. Et les critiques vont bon train : *La vérité* est un roman très populaire, adoué par un large public ; cela signifie-t-il qu'il est de moindre qualité ? Même si l'auteur s'en défend, *La vérité* relève pour une grande part du policier, genre dit « mineur », ce qui ajoute encore à une possible dépréciation. Enfin, Joël Dicker a commis un livre « américain » alors qu'il est Suisse, et qu'il écrit en langue française ; les commentateurs ont relevé des similitudes (lieux, situations, personnages...) avec Philip Roth, et en particulier des analogies avec *La tache* : serait-il influencé, voir plagiaire de l'écrivain américain ? Quand on lui pose la question, Joël Dicker répond avec calme et simplicité : son roman a de nombreux lecteurs, il est normal que les réactions des uns et des autres soient diverses ; par ailleurs, la réussite fulgurante qu'il a connue, jeune de surcroît, a de quoi agacer et éveiller les jalousies, tout cela est très naturel. Quant à son attachement à Philip Roth, il ne s'en cache pas : il voue une admiration à cet auteur qui l'a nourri intellectuellement et qui lui a donné envie de devenir écrivain. Et si *La vérité* n'était autre qu'un hommage au grand auteur américain ?

Bucarest (14-15 février)

Conférence finale

Malgré les difficultés financières, la FSLI a fait d'énormes efforts pour mener à son terme ce projet européen « Pour la Qualité de l'Éducation », au-delà des objectifs de départ.

Ainsi 31 militant(e)s ont reçu une formation de formateurs d'adultes. Ils ont eux-mêmes formé 1 025 collègues au lieu des 800 prévus. Le syndicat dispose maintenant de huit centres de formation régionaux et d'un centre national, avec salles de travail et équipements informatiques. Les formations sont accréditées par le ministère de l'Éducation, ce qui permet aux formés d'accélérer leur promotion dans la carrière. Simion Hancescu, président de la FSLI, a remercié le SNES pour son implication en tant que partenaire transnational, et s'est félicité de l'amélioration de la crédibilité et de l'audience de son syndicat en Roumanie.

Chiffre

115 millions

c'est le nombre d'enfants dans le monde toujours privés de toute éducation.

Europe

Budgets sous pression

Une étude de la Commission européenne concernant l'impact de la crise sur les budgets de l'éducation depuis 2010 révèle qu'en 2011 et 2012 les traitements et indemnités des enseignants ont été réduits et gelés dans onze pays (Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie et Portugal). D'autre part, les coupes budgétaires ont débouché sur des réductions d'effectifs dans le corps enseignant pour dix États membres (Bulgarie, Chypre, Estonie, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Portugal, Roumanie et Royaume-Uni). Certaines données ne reflètent pas complètement la réalité quand on sait qu'en France le point d'indice commun à tous les fonctionnaires est gelé depuis juillet 2010 ! Publication disponible sur le site d'Eurydice.



FORUM SOCIAL MONDIAL DE TUNIS. Plusieurs centaines d'organisations ont participé à Tunis au 10^e Forum social mondial. Un moment fort dans un pays où la démocratie est menacée.

Rendez-vous réussi

Le Forum mondial s'est tenu du 26 au 30 mars 2013 à Tunis, devenue pour quelques jours le point de ralliement de nombreuses organisations de tous les continents.

Le FSM est l'unique manifestation planétaire permettant aux organisations se reconnaissant dans le slogan « un autre monde est possible » de se rencontrer. À cet égard, les Forums restent des événements exceptionnels. L'UGTT, centrale syndicale tunisienne, a assuré l'organisation, ce qui représentait un vrai défi : près de 1 000 séminaires se sont tenus en trois jours, sur des sujets aussi divers que l'écologie, les migrations, le genre, la justice, l'éducation, les médias, le nucléaire, la question palestinienne...

La Confédération Syndicale Internationale a tenu à être présente, à l'heure cruciale où se prépare la future Constitution de la Tunisie : « *le combat de l'UGTT pour la justice sociale, les droits, la démocratie et l'égalité est fondamental pour l'avenir de la Tunisie, comme pour l'ensemble de la région où la révolution tunisienne a propagé l'espoir d'un meilleur futur* », a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI.

Recul des libertés

Ce Forum s'est tenu dans une Tunisie où les forces progressistes restent traumatisées par l'assassinat de Chokri Bellaïd, et où les libertés sont de plus en plus rognées par la toile d'Ennahda qui se tisse. À défaut d'être un grand événement populaire à Tunis, ce Forum a tout de même permis à de nombreuses associations tunisiennes luttant pour les droits et la démocratie, à de nombreux étudiants et même de lycéens, de débattre et de nouer des liens de solidarité active. Ouvert par une assemblée de femmes

et une grande manifestation colorée, ce Forum s'est refermé par une manifestation de soutien à la cause palestinienne.

Le SNES-FSU s'est particulièrement impliqué dans l'organisation de deux séminaires, en partenariat avec le syndicat allemand GEW (affilié à la DGB). Au cours du séminaire « promouvoir une éducation de qualité en temps de crise », les intervenants de Grèce, du Portugal, d'Espagne, d'Allemagne, ont mis en évidence les points communs et les différences entre les attaques subies par les systèmes éducatifs ces dernières années, et conclu à la nécessité de renforcer encore les solidarités.

Droits bafoués

Le séminaire « solidarité internationale avec les militants d'Egitim-Sen et KESK » a permis de constater que les violations des droits syndicaux et des droits humains en Turquie étaient encore largement méconnues. Le SNES-FSU fera de nouveau partie d'une délégation syndicale internationale au procès de militants qui se tiendra à Ankara le 10 avril⁽¹⁾.

Si les FSM continuent de constituer un formidable réceptacle d'énergies, il serait sans doute possible de mieux conjuguer le dynamisme avec une certaine efficacité. Une préparation plus minutieuse serait assurément le plus solide rempart contre l'essoufflement qui a fini par toucher les Forums européens. ■

Florian Lascroux, florian.lascroux@snes.edu

(1) Lire l'article sur le sujet dans *L'US Mag* supplément au n° 724 du 20/10/2012 (http://www.snes.edu/IMG/pdf/us_mag_supp_724_pdf_bd2.pdf [2])

AUSTÉRITÉ EN EUROPE, une seule réponse

L'Alter Sommet dit stop !

Le SNES participe à ce processus qui vise à unir des associations, des ONG et des syndicats pour construire une riposte coordonnée aux instructions de la Troïka (FMI, Commission européenne et BCE) qui impose baisse de la dépense publique et « modération » salariale. Lesquelles entraînent une baisse de l'activité qui provoque une hausse du chômage et conséquemment un creusement des déficits. Les recettes de la Troïka sont les mêmes partout et les dégâts sont identiques dans tous les pays. L'Alter Sommet constate que devant l'échec universel de cette politique, l'heure est venue de répondre au niveau européen. L'engagement dans le processus de l'Alter Sommet va croissant : pour la France la CGT, la FSU, Solidaires, et également la CGIL (Italie), la CGTP (Portugal), les CCOO (Espagne), VERDI et GEW (Allemagne), OLME (Grèce), FENPROF (Portugal)... La CES et le CSEE sont également présents.

Un manifeste élaboré collectivement sera présenté à la réunion d'Athènes en juin pour marquer le coup d'envoi médiatique et politique de ce processus de convergence des luttes. Il propose des revendications communes et urgentes pour une Europe démocratique, sociale, écologique et féministe.

Non à l'esclavage de la dette

L'absorption de la dette publique doit être réalisée par une fiscalité plus juste voire la remise en cause de dettes illégitimes car le désendettement par l'austérité ne marche pas. Le service de la dette ne doit plus paralyser les services publics en servant de prétexte pour des coupes incassantes dans les budgets de l'État. Notamment dans notre secteur de l'Éducation où nous ne pourrions avancer sans une grande ambition de recrutement qui ne peut se faire sans moyens.

La mise en place d'une Europe sociale impose de revenir sur les mesures d'austérité, afin de permettre un développement de l'investissement et de l'emploi dans la transition écologique qui sera financée par la taxation des revenus financiers, la



progressivité de l'impôt et l'élimination des paradis fiscaux.

Un revenu digne pour toutes et tous

Mettre fin aux licenciements boursiers, rétablir la hiérarchie des normes – la loi règle les relations entre employeurs et employés et non le contrat – afin de lutter contre la précarité et la pauvreté, instaurer un revenu minimum décent et un revenu maximum, lutter contre les inégalités professionnelles hommes/femmes et développer la protection sociale.

Les banques au service des peuples

Une politique bancaire en faveur de l'intérêt général par des prêts de la Banque centrale européenne (BCE) à taux faibles aux États endettés, notamment du sud.

Les mouvements sociaux doivent désormais se coordonner à l'échelle européenne pour dénoncer leurs adversaires communs et organiser des actions concertées sur la base de leurs propres propositions. Pour y parvenir, les organisations impliquées dans l'Alter Sommet doivent faire la démonstration auprès de chaque salarié que les revendications qu'elles portent, dans leur pays et dans leur secteur, trouvent un prolongement européen. Le défi est immense mais les enjeux ne le sont pas moins. ■

Henri Nouri

Slovénie

Pour une éducation de qualité

Le syndicat enseignant ESTUS continue à mener campagne pour empêcher le gouvernement de réaliser des économies en augmentant le nombre d'élèves par classe ainsi que le temps de présence des enseignants dans les établissements. À cela s'ajoute la menace de diminuer les salaires. Préserver une éducation publique de qualité est le thème phare de cette campagne.

Chiffre

400

c'est le nombre de syndicats membres de l'Internationale de l'Éducation dans plus de 170 pays et territoires, elle représente 30 millions d'enseignants et d'employés du secteur de l'éducation.

Palestine

Mobilisation payante !

En deux mois, le syndicat GUPT (General Union of Palestinian Teachers) a appelé à quatre journées et quatre demi-journées de grève, pour des revendications salariales. Lors des négociations, les autorités ont fini par accepter une augmentation de 100 \$, qui porterait le salaire à 500 \$ environ.

Turquie

Nos camarades sont enfin libres !



Après dix mois de détention pour 22 militants de la centrale des services publics KESK et du syndicat de l'éducation EGITIM-SEN, leur procès et celui de 50 autres militants dont le secrétaire général de la centrale s'est tenu à Ankara le 10 avril. Les militants accusés de complicité avec une organisation terroriste ont montré que les soit disant actions criminelles étaient des actions syndicales. Le ministère public a même dû reconnaître qu'aucune preuve n'avait été apportée ! Le juge a décidé de libérer nos camarades tout en maintenant les accusations portées contre eux.

DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS LOCALES

Une exigence de démocratie

Le Collectif Votation citoyenne organisait le 14 décembre dernier à Paris un colloque intitulé : « L'Europe, terre du droit de vote pour les étrangers ». Il a permis de faire un état des lieux, à la fois historique et dans le monde, de cette question. Serpent de mer de la vie politique française, ce droit est une promesse de campagne du président de la République. Il faisait aussi partie des « 110 propositions » du candidat F. Mitterrand en 1981. Cela pose la question fondamentale du lien qui existe entre citoyenneté, résidence et droit de

vote. En France, cette question est abordée de façon tronquée par le prisme de l'immigration et de la peur d'un vote « communautaire », alors qu'elle est bien plus large et complexe, et doit être abordée sereinement, en réfléchissant à la signification de la citoyenneté aujourd'hui, dans un cadre européen.

Quel état des lieux ?

Il faut aussi y réfléchir en pensant aux conditions de naturalisation pratiquées dans chaque pays. L'Europe a déjà fait bouger les lignes. Il est possible pour un étranger communautaire de voter en France, aux élections européennes et locales, depuis 1998. Cette proposition nécessite une réforme constitutionnelle, qui peut passer soit par la voie référendaire, soit par la voie parlementaire. Le Congrès réuni, le vote doit être acquis par une majorité qualifiée de 60 % des suffrages exprimés sur l'ensemble du texte.

Dans le monde, plus d'un tiers des pays pratique à différentes échelles un droit de vote ouvert aux étrangers, selon différents modèles, en fonction de leur histoire. Ainsi, la Nouvelle-Zélande pratique le droit de vote des étrangers à tous les niveaux, la seule condition est une année de résidence continue dans le pays.

Vote communautaire ou chemin vers la naturalisation ?

En Europe, trente pays entretiennent à échelle plus ou moins grande un droit de vote ouverts aux étrangers, même si c'est essentiellement dans le cadre communautaire pour les pays de l'Union. Certains pays entretiennent des relations bilatérales de réciprocité avec leurs anciennes colo-

nies, comme la Grande-Bretagne avec les pays de l'ancien Commonwealth.

Dans les pays où ce droit est ouvert, comme en Belgique, les études ont bien démontré qu'il n'y a aucune émergence de vote communautaire, mais que dans leur extrême majorité, les immigrants expriment un vote de classe. En Belgique, les étrangers non communautaires votent comme les Belges à situation socio-économique équivalente. Cette peur du vote communautaire est un fantasme agité par certains, rien d'autre. Dans les pays où cela se fait, il est admis que ce droit de vote favorise au contraire un sentiment d'appartenance, et cela est vu comme positif. ■

Olivier Lelarge



© Claude Szmulewicz



Le SNES soutient donc la campagne qui demande le droit de vote pour les étrangers résidents dès 2014, et appelle ses adhérents et sympathisants à signer cette pétition : <http://www.droitdevote2014.org/>

POUR DES BERCEAUX ÉGALITAIRES...

Le 28 mars, des membres de l'Inspection Générale des Affaires Sociales ont rendu un rapport à la ministre des Droits des femmes concernant l'égalité filles-garçons dans les modes d'accueil de la petite

enfance. Ce rapport rappelle que la construction des stéréotypes ne commence pas dans l'école mais dès la toute petite enfance et propose quinze mesures pour éduquer à l'égalité dès le plus jeune âge.

Parmi elles, la sensibilisation et la formation des personnels de crèches ou la responsabilisation du monde marchand ou de la sphère médiatique. Le SNES les revendique depuis fort longtemps déjà.

ONU, FEMMES ET VIOLENCES

Le temps de l'action

La commission de la condition de la femme de l'ONU est une commission du Conseil économique et social des Nations Unies. Sa 57^e session qui a eu lieu au mois de mars a notamment abouti à l'adoption par les 193 États y siégeant d'une résolution condamnant les violences faites aux femmes.

Si cette résolution est une avancée, elle a, pendant son écriture, été l'objet d'attaques groupées de plusieurs pays parmi lesquels le Vatican, Malte, la Pologne, la Hongrie, l'Iran ou la Russie. Comme le rappelle le Planning familial, cette résolution n'a, par exemple, pas pu prendre en compte « que les relations imposées dans le cadre du couple soient reconnues comme des viols... même s'il est fait mention de la contraception d'urgence, et d'un avortement sûr, là où de tels services sont permis par la loi... ». Ce texte constitue malgré tout une réelle victoire pour les droits des femmes car il énonce que les États ne peuvent invoquer des considérations culturelles, religieuses ou traditionnelles pour ne pas respecter leurs obligations en matière d'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles. Il nous faudra veiller à son application réelle au niveau international. L'ac-



© women_slider

tion syndicale lors de cette 57^e commission s'était traduite par une déclaration commune (dont l'Internationale de l'éducation). *Pas de compromis sur les droits des femmes ! Tolérance zéro pour la violence contre les femmes et les filles !* ■

Ingrid Darroman, ingrid.darroman@snes.edu

Selon la SDTICE, **UN MANUEL NUMÉRIQUE** est un manuel dématérialisé que l'on utilise avec un ordinateur. Il est vu sur l'écran ou projeté et peut proposer des documents sonores, des animations ou des vidéos.

Sésamath⁽¹⁾, ouvre-toi !

On trouve davantage de manuels numérisés que numériques. En conséquence, ils sont protégés contre la copie, ce qui contraint à les utiliser sans modification, ce qui ne correspond pas à la pratique de la plupart des enseignants. De surcroît, l'offre est aussi compliquée à évaluer qu'un forfait téléphonique : quels avantages ? Quel coût ? Quelle utilisabilité ? Et en réseau ? Nous avons préféré nous éloigner du débat pour présenter Sésamath qui propose, entre autre, des manuels numériques libres.

Un manuel numérique libre en maths

Sésamath promeut les TICE dans l'enseignement des mathématiques, le travail coopératif et la coformation des enseignants. Ses adhérents publient leurs ressources sous forme numérique, dans des formats ouverts (LibreOffice) et sous licence libre (CC-BY-SA). Ils ont créé ainsi une collection de manuels numériques et de cahiers d'exercices. On peut les projeter, photocopier, télécharger et même les modifier et les distribuer aux élèves. Les manuels sont disponibles en version papier, au prix de 12 euros, édités par Génération 5. Ces outils sont pour l'instant destinés au collège. Une version CM2 sera disponible en septembre 2013 et un projet de



© Fotolia.com / Jessica Blanc

manuel de Seconde existe pour la rentrée 2014.

D'autres outils

Sésamath a développé Mathenpoche, site d'accompagnement à la scolarité et LaboMep qui permet aux enseignants de composer des séances individualisées avec plus de 1 600 exercices interactifs et la possibilité d'y inclure les exercices « traditionnels » des manuels.

Innovation attendue sur LaboMep : le projet J3P. Il permettra de créer des parcours complexes. Exemple : un élève travaille sur les fractions. Des lacunes sur les relatifs ? On lui propose une section avec un rappel suivi d'exer-

cices d'application. Suivant ses résultats et ses types d'erreurs, il sera à nouveau aiguillé vers des ressources adaptées.

Tout cela est proposé librement et gratuitement. La gratuité a un prix. Les ventes de manuels et les conventions avec les rectorats (pas tous semble-t-il !) dans le cadre des ENT permettent de financer cette gratuité dans l'intérêt des professeurs et des élèves. À noter, une initiative similaire en SES : <http://sesame.apses.org/index.php>. Une incitation à partager, mutualiser, échanger sur ses cours, dans toutes les disciplines ? ■

(1) Site : www.sesamath.net

► Privatisation du domaine public à la Bibliothèque nationale de France ?

Deux partenariats public-privé signés en janvier pour la numérisation de collections de la BNF ont suscité beaucoup de réactions : restrictions d'accès qu'ils impliquent, exclusivité de dix ans concédée, revente d'œuvres appartenant de plein droit au domaine public. Dossier récapitulatif très complet : <http://docsdocs.free.fr/spip.php?breve710>

► Tour de France du numérique : des choix très contestables !

Le CNDP et le Café pédagogique (sponsorisé par Microsoft), organisent un « *Tour de l'Hexagone en vingt étapes pour découvrir les meilleurs projets numériques au service de l'éducation* ». C'est en réalité une tournée au profit de cette entreprise partenaire de l'opération qui peut ainsi librement présenter ses produits dans les CRDP. L'April et Framasoft dénoncent cette opération de promotion d'un écosystème propriétaire et fermé auprès des décideurs et enseignants par un communiqué : <http://april.org/32>. Le service public Scérén-CNDP a encore oublié le choix des logiciels et ressources libres pour l'éducation.

NOTRE SÉLECTION PRINTANIÈRE

► **Portail du ministère de la Culture et de la Communication** : www.culture.fr ; nouvelle version avec un espace éducation et une plate-forme histoire des arts : www.histoiredesarts.culture.fr aux nombreuses ressources.

► **Le site du musée Guimet** : visite virtuelle, ressources multimédias, glossaire... : www.guimet.fr/fr.

► **Cité nationale de l'immigration** : www.histoire-immigration.fr. Ses riches ressources pédagogiques et une nouveauté, le film *Deux siècles d'histoire de l'immigration en France* : www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/le-film.

► **Livres audio gratuits** : *Je lis libre*, dossier du CRDP d'Alsace, www.crdp-strasbourg.fr/je_lis_libre. Recensement pour le programme de français au collège : www.cndp.fr/blog-savoirs-cdi/?p=1367.

► **Affaire Dreyfus** : le Service historique de la défense (SHD) a entrepris la numérisation du corpus complet des pièces qui composent le dossier secret militaire de l'affaire. Cette opération livre pour la première fois au public et aux chercheurs l'ensemble des pièces disponibles en accès libre et gratuit.

► **Focus sur une ONG** : www.generations-futures.fr. Beaucoup d'informations et d'outils de sensibilisation sur (plutôt contre...) les pesticides, les OGM.

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Nice ctre, T3 - 300 €/s. Tél. 06 81 85 62 32

Arcachon (33) F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 97 41

St Jean-Luz (64) F2 centre, 50 m plage-Thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

Bassin Arcachon - Clauouy, maison cft 4-6 pers, calme, forêt/bassin/océan. Tél. 06 04 07 98 41

Arcachon centre ville, loue F2, tt confort, calme, vac. Pâques 300 €/sem-juill./août : 400 € et 500 € ; sept. : 300 €. Tél. 05 56 80 00 63

Andalousie (Espagne), loue appt tt confort, 4/6 p., pisc., clim., ds pt village bord de mer : 240 à 620 € la sem. Tél. 09 51 30 40 92 / 06 31 61 12 12

(66) Banyuls, 100 m plage, F3, cft, 4 pers., ttes saisons. Tél. 06 86 97 77 73

Guadeloupe : stud/F3 meub. clim. 2/6 pers. ds villa + piscine, près plage, dès 200 €/sem. Tél. : 05 90 88 73 52 / 06 90 55 75 07 - delracine@aol.com

Dinard (35), site excep. sur mer, loue 3 pces, 4 pers. accès direct mer, park, calme, piscine à 200 m - Avril, mai, juin : 700 €/quinz ; juillet : 1^{er} au 15 : 1 400 €, possible à la semaine. Tél. 01 43 50 14 29

(56680) Bretagne, mobil tt cft 4/6 pers. ds parc rés., piscine, 500 €/sem. Tél. 02 99 97 63 09

Portugal, Lisbonne, centre Historique, loue 2 maisonnettes, dans patio : 360 €/sem. Tél. 06 83 01 47 44

Biarritz gd F3, 800 m plages, jardinet 1 000 €/qz. Tél. 05 59 23 38 48

Montpellier sud, 10 mn mer, 10 mn centre ville, F4 non fumeur, 7 pers. max. 93 m², tt confort, terrasse, jardin ombragé, calme, 700 €/quinzaine. Tél. 04 71 65 01 53 / 06 24 02 13 19

Paris, M° Robespierre, loue maison + jardin, vac. scol, 500 €/sem. Tél. 06 24 51 39 39

Quercy Puyllagarde (82) juill.-août, mais. famil. 6 p. gd jard. 460 €/sem ; 800 €/quinz. Tél. 06 84 58 79 68 / 05 63 60 67 80

Rosas Esp., loue mais., vue splend. crique, 6 couch. - 600 €/s. Tél. 06 14 48 39 22

(82) LAFRANCAISE, loue maison confort, espace, calme 4-6 pers. rens : Tél. 05 63 02 21 06 / 06 50 45 53 10

(Lot) gîte vallée du Célé - 2-4 pers. juillet/août - 400/450 €/sem. Tél. 05 65 34 67 54 / 07 86 27 92 73

Loue appart à ESSAOUIRA (Maroc) 53 m², 2 chbres, salon marocain, hall, cuisine, sdb, à 300 m plage et 1 km de la Médina. Tarifs été : 190 €/sem. ; 350 €/qz. À discuter hors saison d'été. Contact luc.baillly01@free.fr ou 06 20 24 62 34

Paris loc. F4 vac. scol à partir de 500 €/s. Tél. 06 14 61 09 70

Pays-Basque loue gîte 6 pers. juin à sept. 350 à 420 €/sem. Tél. 06 84 06 78 73

Paris Gobelins, studio 3^e ét., cuisine, sdb, wc séparé : 622 € c.c. Tél. 01 46 81 16 89 / 06 61 82 16 89

Site Chablais, belle demeure, jard, riv, 400 €/sem. Tél. 01 48 09 14 58

(11) St Pierre Mer, F2 + Mezz., proche centre et plage. 450 €/sem. Tél. 06 81 49 06 05

Montpellier sud, 10 mn mer, 10 mn centre ville. Non fumeur 60m², 3 pièces tt confort, jardin ombragé, calme 4 pers. max. 500 €/quinzaine. Tél. 04 71 65 01 53 / 06 24 02 13 19

Rome. Appart. Tél. : 06 75 87 71 53

Toscane. Maison. Tél. 06 75 87 71 53

J/A - St-Jean-de-Monts, à louer APT s/mer, park. 350 €/s. Me Mathieu Tél. 06 76 68 95 65

(06) Menton, loue P2 + Mezzanine + loggia - 5 pers, calme soleil, proche commerces 10 mn à pied de la plage - 450 €/sem. Tél. 06 12 15 18 01 envoi photos/email

Narbonne gd appt jard., 300 €/sem. Tél. 04 68 32 51 12

Pays d'Apt loue mazet 4/6 pers. sem et WE - janiel@numericable.fr

Venise part. loue appts 2 à 6 pers. centre ville Tél. 04 73 33 55 95

Alicante, Esp., coll. loue mais. mitoy. près plages 5 pers. ds rés. avc pisc. jardin - 2^e quinz juil : 540 €/sem ; 2^e quinz. août : 490 €/sem. Tél. (+ 34) 96 59 40 438

Loue Dax CHU, stud 30m² : 391€/mois c.c. libre 10/05 - jimroum@wanadoo.fr

Guadeloupe, loue villa meublée clim., 4 chambres sem./mois. Tél. 06 90 75 37 29 / 06 90 75 05 22

(81) Loue très beau gîte rural 8 pers., 170 m² - voir site « gîte la Capelagné », 750 €/s., 1 400 €/qz. Tél. 05 63 55 76 85

Luberon collègue loue jolie p. maison, camp. mai/sept., 2-3 p., 380 €/sem. Tél. 06 82 14 97 09

Pyrénées Audois (1 100 m). Coll loue maison conf, séj., 3 ch., jard. gar. 280 €/sem. Tél. 04 67 15 38 80

IMMOBILIER

Prox. Montpellier villa à vendre, plain pied, F4 jard, patio garage, prox. tram 2 mn - 325 M € - Tél. 06 81 06 80 08

(85) Vendée, à vendre maison pierre 3 ch. + salon + gde cuis., jardin clos, mer à 7 km, 185 000 €. Tél. 06 61 92 06 13

DIVERS

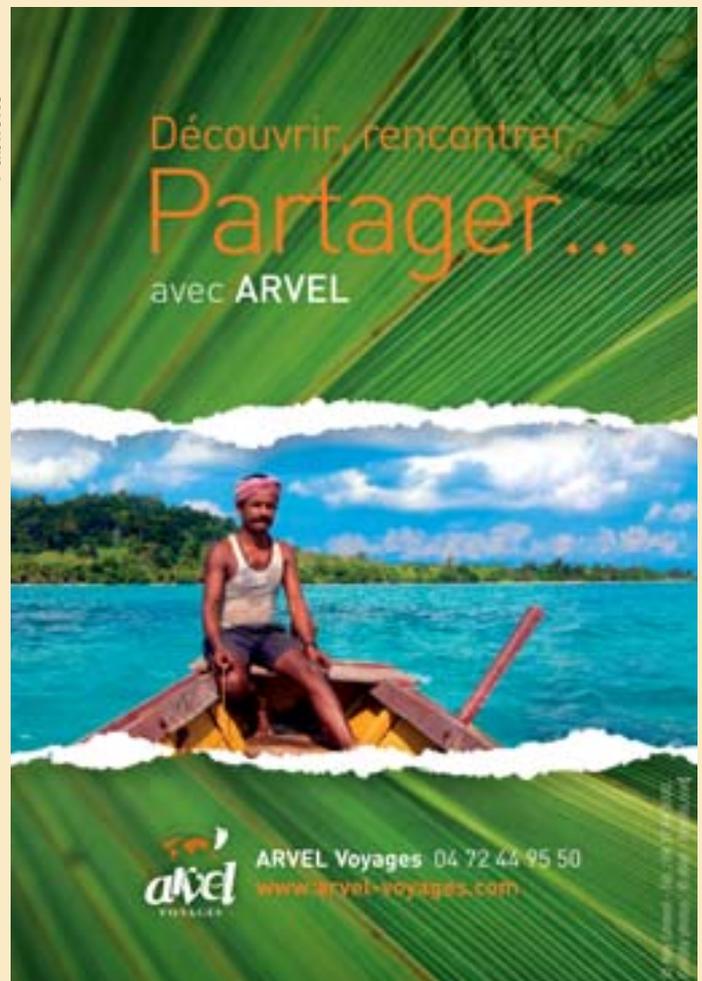
300 pianos de concert et d'étude en expo à partir de 1 000 €. Occasions, neufs, px exportateur... livr. et SAV dans toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION - 60150 Therdonne. Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.bion-piano.com

LOISIRS

Réduc' SNES et l'association Chicokids proposent :
• Circuit de randonnées aux Açores au printemps et une découverte de l'Ouzbékistan.
• Circuit de 19 jours à Cuba en juillet 2013.
Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Voilier 12 m, col. skip. emb. eq. île Hyères, Corse, Sardaigne, 300 €/sem. Tél. 06 77 85 88 39 après 20 heures.

Publicité



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !

VIENT DE PARAÎTRE

Le partage des savoirs - Réflexions sur une refondation de l'école

Enrôlée dans la fabrication des compétences, l'école a perdu de sa mission première : aider les enfants à grandir, à se construire et à vivre fraternellement en société en s'appropriant une culture. Mais quelle culture ? Et quel partage des tâches avec les familles ?



l'école de la République », ce livre fait des propositions pour guérir l'école des politiques qui ont conduit à la régression éducative de notre pays ; elles battent en brèche les idées reçues.

• Denis Paget, éditions Syllepse / Institut de recherches de la FSU, Au moment où se prépare une nouvelle loi d'orientation qui prétend « refonder l'école » avec le concours d'Adapt, janvier 2013, 142 p., 8 €

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE		

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT** : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

Être sociétaire CASDEN, c'est aussi voter pour participer aux décisions de notre banque coopérative



En tant que banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture, la CASDEN Banque Populaire appartient à ses Sociétaires. Ils participent activement à son fonctionnement et à ses orientations selon le principe coopératif : « un homme, une voix ».

Vous êtes Sociétaire de la CASDEN ?

Soyez acteur de votre coopérative en vous exprimant lors de l'Assemblée Générale.

Votez en ligne sur <https://jevote.casden.fr> jusqu'au 28 mai 2013.

(vous retrouvez vos identifiants sur votre matériel de vote).

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous au 01 64 80 13 43. (appel non surtaxé)





**PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT
= OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION**

La bonne opération pour + de sérénité

 www.autonome-solidarite.fr

 www.maif.fr/offreeducation

